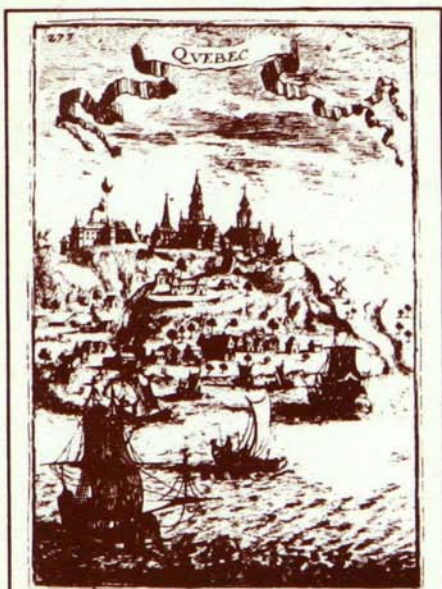




1972

1977



Bibliothèque Nationale du Québec

ÉCHANGES

EX LIBRIS

B. T. R.

c

B. N. Q.

can.

923.271

R 213 mo

CLAUDE MONTREUIL

LA  
VERITÉ  
CHOQUE!



MONTREAL  
860, RUE ST-DENIS, 860  
1923

*Me L. D. Durand*  
**DON DE**.....  
*octobre 1946*  
.....  
**BIBLIOTHÈQUE DES TROIS-RIVIÈRES**

PS

9526

Q 696V47

1923

A  
MON ÉPOUSE  
CE LIVRE EST AFFECTUEUSEMENT  
DÉDIÉ

Propriété x  
de la Bibliothèque  
des Trois-Rivières

AU LECTEUR,

*Ce livre n'a pas été conçu dans le but de concourir au prix littéraire mais plutôt au prix de vérité.*

*Son seul but est d'exposer loyalement, sans idée de gain, d'honneur ou de popularité, des faits qu'il n'est pas toujours donné au commun des mortels de voir sous leur véritable jour.*

*Nous sommes libres de toute attache politique, de tout clan, de tout intérêt personnel, et nous y allons franchement.*

*L'auteur.*

# LA VÉRITÉ CHOQUE !

## I

### LOUIS RANTHIER

Louis Ranthier, le héros de demain, naquit à Montréal le douze novembre 189..... Son père, Joseph Ranthier, employé du gouvernement au ministère de la Justice, avait reçu une éducation classique. Placé par ses parents dans le service civil, il y était échoué. Comme ses confrères, il avait toujours la crainte des changements de gouvernement, mais il avait su se maintenir dans sa position, grâce à sa connaissance du politicien et des roueries de la politique. Sa mère, Joséphine Lavertu, une brave fille d'ouvrier, habituée à l'économie et au travail, était le type accompli de la femme dévouée à son mari et à ses enfants.

La jeunesse de Louis Ranthier se passa comme celle de la plupart d'entre nous. A l'âge de quatorze ans, il fut envoyé dans un collège classique. Louis aimait l'étude;

sachant que ses parents ne possédaient que des ressources très restreintes et faisaient de grands sacrifices pour son éducation, il s'y adonna avec ardeur. Le père s'intéressait beaucoup aux études de son fils ; externe, celui-ci n'avait pas le loisir ni la permission de courir les rues et les cinémas. Les soirées étaient consacrées à l'étude ou à des discussions sur la politique et la sociologie. Les connaissances de Joseph Ranthier sur ces sujets, imprimèrent dans l'esprit du jeune homme une idée bien vivace des misères du peuple, et, peu à peu, de la haine pour le système des forts contre les faibles.

A vingt ans, il terminait ses humanités et se destinait à l'étude du droit. Son père, qui n'était pas de cet avis, lui conseilla de bien réfléchir avant de choisir une profession archi-encombrée. Après maintes discussions, le père décida de ne pas s'opposer à la carrière que son fils désirait suivre.

Louis Ranthier, entreprit donc avec entrain ses études de droit et de sociologie. Entre les cours, au lieu de se faire le loustic des trottoirs, il s'en retournait chez lui et consacrait ses loisirs à lire les grands maîtres.

Pendant ses vacances, comme la condition financière de sa famille ne s'était guère améliorée, Louis obtenait une position de garçon à bord du "Montréal". Sa courtoisie lui valut de gras pourboires de la part des touristes et la saison terminée, ses économies suffisaient à défrayer ses cours universitaires.

Admis à l'exercice du droit à l'âge de vingt-quatre ans, comme il n'avait pas les moyens d'ouvrir sa propre étude, il trouva un emploi de clerc chez un avocat au titre d'Honorable (il avait été ministre pendant deux semaines). Son salaire fut fixé à vingt-cinq dollars par mois. Sa besogne consistait à faire la navette entre le Palais de Justice et son bureau, une énorme serviette sous le bras toute remplie d'une docte procédure légale. Il se moquait souvent de toute cette paperasserie qui consiste à énoncer en mille mots, ce qui pourrait facilement s'écrire en dix. Il en donnait comme exemple, à un de ses compagnons de collègue lancé dans le commerce où il faisait admirablement son chemin, un télégramme que son patron avait expédié à un ami de Québec et qui se lisait comme suit :

“ Attendu que mes clients souffrent d’inertie,

Attendu que les causes se font de plus en plus rares et que le voyage à Québec me procurera une vacance bien méritée,

Attendu que j’ai l’intention de m’héberger chez vous,

Attendu qu’un taxi me conduira à la gare Viger,

Attendu que le départ du train s’effectuera à onze, quarante cinq du soir,

Attendu que nous humerons les parfums des Trois-Rivières vers trois heures du matin,

Attendu que le train arrivera à Québec vers sept heures du matin,

Attendu que vous ferez acte de présence à mon arrivée, en compagnie du reporter des événements ensoleillés par l’action catholique.”

Les deux amis s’amusèrent à gorges-chaudes d’un tel galimatias et Louis regrettait vivement la perte de temps considérable, que tous ces chichis légaux lui causaient.

Le père devenait de plus en plus ennuyé du peu de succès de son fils. Louis Ranthier réalisa qu’on avait eu raison lorsqu’on lui avait conseillé de ne point se lancer dans

une profession où il est si difficile de percer, à moins de devenir politicien.

“ Pourquoi n’entres-tu pas dans la politique ” lui avait suggéré son père ? Et le jeune avocat s’était mis à réfléchir que par la politique on arrive sûrement, mais il savait aussi qu’elle présente une montée âpre et difficile et qui demande bien des sacrifices. Il faut savoir vanter les gens et ménager toutes les influences, émettre le moins d’opinions personnelles possibles. Les opinions personnelles ne sont pas tolérées chez un jeune politicien. Une fois parvenu et baptisé dans les rangs d’un parti il n’aurait qu’à suivre les dictées des chefs, jusqu’au temps où il serait élu député. Oui, mais Louis pensait aussi qu’une fois élu il pourrait redevenir lui-même, noble, honnête et ne pas laisser influencer son vote en Chambre, par les menées des coulissiers et des ministres porte-paroles des gros intérêts financiers.

Louis Ranthier se rassura ainsi, car il se rappelait avoir lu autrefois qu’ “ il y a une philosophie qui nous élève au-dessus de l’ambition et de la fortune, qui nous égale, que dis-je ? qui nous place plus haut que les riches, que les grands et que les puis-

sants ; qui nous fait négliger les postes et ceux qui les procurent ; qui nous exempte de désirer, de demander, de prier, de solliciter, d'importuner, et qui nous sauve même l'émotion et l'excessive joie d'être exaucés." (1) Il jura donc qu'il en serait ainsi. Il énonça ses projets de défense des salariés ; défense qu'il entreprendrait envers et contre tous, même contre le cachot réservé à ceux qui osent attaquer les trustards, les patriotards, ceux qui préfèrent leur parti politique aux droits d'un peuple, les incompetents, les cumulards et surtout les prévaricateurs. Et les époux Ranthier se rassurèrent en pensant que leur fils un jour, défendrait la cause de ceux qui leurs sont chers.

(1) Caractères de La Bruyère

## II

### LE CLUB ET LE BANQUET POLITIQUES

*Ad augusta per angusta*  
V. HUGO.

Le premier pas à faire, pour celui qui veut arriver en politique est de fréquenter le club politique.

Louis Ranthier s'informe auprès de ses connaissances légales des moyens d'y pénétrer. Comme tous sont membres du Club de la Réforme des Conventions, sa demande est envoyée et approuvée. Ce club a été nommé ainsi, parce qu'il compte parmi ses membres, des experts en réforme de conventions politiques. La cotisation est minime afin de donner l'avantage d'y entrer aux commis-voyageurs et aux fournisseurs de poudres à balayer, aux entrepreneurs, aux architectes dont les calculs sont toujours exacts à raison d'une marge de cinquante pour cent additionnel, aux K.C. <sup>(1)</sup> aux chercheurs d'emplois publics, aux jeunes avocats sans causes apparentes et autres N.P.

(1) King's Counsel ; Conseiller du Roi.

De ce côté-ci, on voit les affamés ; de l'autre côté, les dispensateurs de bienfaits aux frais de la Princesse, les ministres, les députés, les ex-députés encore influents, les entremetteurs politiques communément appelés : les coulissiers etc, etc.

Les "entreteneurs" et les entretenus s'y lancent des fleurs, des compliments, *asinus asinum fricat*. C'est la contemplation mutuelle à son paroxysme ; on ne se quitte qu'après s'être assuré que l'autre a été bien estomaqué. C'est aussi l'adoration du corbeau par le renard et très souvent le corbeau échappe un frémage du gouvernement.

Et c'est ainsi qu'au club se passe soirée après soirée, les cœurs y battent à l'unisson, les discours succèdent aux discours, les compliments aux compliments jusqu'à l'apogée la plus parfaite de la mouchardise politique. Ainsi se décident, dans les salons du club, toutes les destinées d'un peuple.

Louis Ranthier, se tenant à l'écart, fut remarqué par Jacques Le Héron, "grand avocat de par sa stature" (1) qui vint s'informer pourquoi il ne s'était pas joint aux autres et lui faire savoir que les bandes à part n'étaient pas admises en ces lieux. C'est

(1) "Turc"

que, avait répondu Louis, il était un membre nouveau et n'osait pas s'aventurer dans un cercle qui lui semblait être si intime.

Du fond de son âme, Louis réalisait tout ce que cette première aventure lui causerait de dégoût et de révolte, mais comme il désirait à tout prix arriver, afin de défendre des intérêts auxquels il avait juré fidélité, son parti fut pris de suivre le mouvement.

Louis Ranthier connaissait Jacques Le Héron depuis l'Université. Fils de famille riche, ses parents lui avaient coupé les vivres. Il s'était fait alors l'avocat de toutes les causes honteuses et de toutes les perfidies. Jacques Le Héron ne conseillera jamais à deux salariés de régler leurs différends hors de cour, devant un homme intègre ou le curé de la paroisse ; au contraire, toute cause lui procurant des fonds pour ses dévergondages lui semblait et lui était bonne, c'est tout ce qu'il désirait.

Dans sa clientèle, les grandes dames des maisons à lumière rouge lui apportaient des cas qui ne sont susceptibles que d'amendes, mais où la rémunération du défenseur est toujours forte. Les tueurs, les vendeurs de drogues les "mecs", les assommeurs com-

posaient sa clientèle et le consultaient sur les moyens à prendre afin de commettre tel ou tel délit, tout en évitant la prison. L'organisation très puissante des voleurs d'automobiles, avec ou sans consentement de leurs propriétaires ; les incendiaires et les voleurs aux frais de certains marchands, qui désirent retirer le montant de la police d'assurance, sans oublier le retour de leurs marchandises après le feu ou le vol, étaient tous de ses clients. Son dernier exploit avait été son entrée dans le "ring" des avocats des basses Cours. On rapporte que certains avocats de ce calibre ne possèdent même pas de bureau, les coulisses du Palais de Justice leur en tiennent lieu. Le "ring" est le défenseur attitré de l'"underworld" et ses membres vivent des écus de la prostitution, du vol et de la haute "cratie".

Parmi les causes les plus chères à Jacques le Héron sont celles qu'amènent les accidents du travail. Aidé d'un interprète, il se procurait celles que faisaient naître des accidents survenus à des ouvriers étrangers. Et le tour se terminait comme suit : les frais énormes de la cour payés, ceux des médecins experts aussi, le pauvre ouvrier

à qui la cour avait accordé mille dollars de dédommagements recevait cent cinquante dollars et la différence était divisée entre l'interprète intéressé et Jacques Le Héron. Si l'indemnité était plus élevée, l'ouvrier recevait dans les mêmes proportions.

Jacques Le Héron ne prenait jamais de poursuite contre un confrère, affaire de dignité professionnelle. A ce compte, un marchand ne pourra plus poursuivre un marchand débiteur. Il nous semble que cette " indignité " professionnelle devrait être abolie. L'immunité dont jouissent, par ce fait, certains avocats en dette n'est pas sans causer un gros scandale.

Louis Ranthier connaissant son interlocuteur et l'influence politique dont il jouissait, aurait voulu lui faire part de tout ce qu'il ressentait, mais son avenir lui étant toujours présent à la mémoire il s'empressa de rejoindre le groupe d'amis. Au cours de la conversation, Louis s'enquit habilement de l'organisation du parti blanc, des moyens d'arriver auprès des chefs, de leurs défauts et surtout de leurs qualités. La soirée terminée, il savait où il en était et quels

moyens prendre pour mener sa propre campagne à bonne fin.

Petit à petit, Louis Ranthier améliora sa position. Après le départ d'un de ses collègues, il fut chargé par son patron de plaider les causes sans importance. Il s'en tira avec tellement d'habileté, en les gagnant presque toutes, que son patron augmenta son salaire d'une manière appréciable. Sa réputation de plaideur s'établit de jour en jour et il gagna auprès des magistrats, le titre du plus brillant plaideur du Jeune Barreau.

Un jour Louis Ranthier, en sortant de son bureau, rencontra Maurice Sansgreffe, avocat par profession mais employé de la Justice par influence. Celui-ci lui offrit une carte d'admission à un banquet politique à raison de cinq dollars. Louis Ranthier saisit l'occasion et avec empressement déboursa le montant.

Maurice Sansgreffe est le président de l'Association de la Mouchardise Politique. Cette association comprend trois membres actifs, les autres sont inactifs mais deviennent actifs en cas de banquets politiques. Le vice-président se nomme Joseph Sanscause et le porte-drapeau Paul Sans-

pratique. Ces trois individus forment la Garde. Elle ne meurt pas et ne se rend pas. Ce sont trois canards déployant leurs ailes lorsqu'il s'agit de fêter monsieur le ministre Untel, quand celui-ci a été le parain d'une loi bénéficiaire aux salariés.

A une assemblée de l'Association de la Mouchardise Politique, les trois canards décident la date d'un banquet en l'honneur de l'Honorable Cléophas Goliath, sans le consentement du ministre. Nos trois canards répandent les invitations moyennant cinq douleurs la carte.

Le soir du banquet arrivé, les ministres, ceux qui désirent devenir ministres,— le seul empêchement à ce qu'ils le soient, c'est qu'un noir a été élu au provincial dans leur comté,— les députés, les ex-députés qui aspirent encore à l'air embaumé de la politique ; les vieux K. C., qui attendent une récompense pour services rendus au parti, les futurs K. C., les chercheurs de bourses qui permettent de végéter deux ans à Paris, les architectes attitrés, les fournisseurs de tous les articles requis par un gouvernement démocratique, en partant du rouleau à vapeur pour les mauvaises routes à la plume dont se servira le sous-ministre afin

de rédiger les discours de son ministre, les quémandeurs d'emplois à la Commission Simardeuse, — (Les statistiques, dans toute leur véracité, admettent que 27668 demandes d'emploi ont été inscrites à cette commission, ce qui veut dire sans insinuations, 47669), — enfin tous ces conventionnellement éminents, dans un moment d'enthousiasme pour le bien public, déposent leur bien privé sur les chaises du club.

Au début du banquet, on se lève et entonne l'air national : " O Canada, terre de nos aïeux et non de nos politiciens."

Puis les conversations s'animent ; les uns s'empressent auprès des autres afin de connaître le but de leur présence au banquet ; d'autres, plus audacieux, demanderont si c'est une place de préposé aux ascenseurs des bureaux du gouvernement qu'on désire ; d'autres encore s'informeront du montant de papier et de plumes vendu au ministère de l'Instruction Publique, etc.

Et l'on mange. La plupart, croyant pouvoir s'ingurgiter pour cinq dollars de victuailles, sont désappointés de lire sur le menu ;

Deux Olives sur Pain Grillé  
à la Noix de Coco

Célieri en Ciment  
Bananes à la Kifkif Boucicault  
Glaces Surchauffées de deux milligrammes  
de Kummel de la Forêt Blanche  
Café du Groenland

VOX POPULI, VOX DEI

Les vini veritas sont payés par les convives et comme la plupart attendent des revenus de la Princesse, les plus fortunés doivent aider de leur contribution les assoiffés de la politique et du vin écossais.

Ici et là, quelques têtes tombent endormies sous l'effet des fumées alcooliques. Les convives remarquent qu'Isaïe Laslush doit prononcer le discours de circonstance et qu'il ronfle sur son siège. Aussitôt, le président de l'Association de la Mouchardise Politique s'empresse de lui expédier un formidable coup de poing en éjaculant " Isaïe, prononce ton discours ". Presto, Isaïe Laslush se lève en s'écriant: " Messieurs les électeurs du Comtététété de..... Pardon Messieurs, je me croyais en pleine lune électorale " et de là " Monsieur le Très Honorable et Vénérable Ministre, Messieurs, etc., et la suite de compliments mérités et habituels. Isaïe Laslush recommande à monsieur le ministre, son ami

Nicéphore Lahoule qui vend des “crackers” aux martyrs de l'obèse, en ajoutant qu'il ne voulait pas faire d'insinuations contre le ministre. Son discours continue sur ce ton pendant une demi-heure.

Les convives, se replongent dans un profond sommeil en attendant le discours du ministre, afin de l'applaudir à outrance. Monsieur le ministre se lève enfin, avec toute la dignité de la chambre ; aussitôt on voit apparaître des têtes, certaines proviennent du dessous des tables du banquet, d'autres des bastingages du club. Les applaudissements frénétiques commencent. Ce semble être un concours de claques, celui qui claquera le plus fort sera remarqué de monsieur le ministre et souvent il y aura suite. Après dix minutes, les applaudissements cessent ; monsieur le ministre, toujours digne et solennel comme chez le p'tit Joseph de la Petite Allée, commence le discours de son sous-ministre.

“ Monsieur le Président de l'Association de la Mouchardise Politique, Messieurs :

Je n'aime pas les discours oratoires, ils sont des ouvrages d'ostentation et, en suivant cette pensée diverse de Montesquieu, je serai bref, très bref. Il est inopportun

de vous faire connaître mon nom et mes attributs. Vous n'êtes pas sans ignorer que je suis le coryphée de nos gloires nationales, de notre saint patron et de son mouton. Vous n'êtes pas sans ignorer, non plus, que les trouvères arméniens possèdent le même saint, et le même mouton que nous, comme patron national. A leur exemple, je parcours les prés et les monts, en chantant les gloires de notre passé ainsi que celles du régime des K. C.

Nous avons de la veine qu'en ces lieux où règne le désintéressement, il n'y ait pas de kaléidoscope afin d'ouvrir les yeux du public, qui, entre nous soit dit, dort bien paisiblement. Messieurs, nous pouvons sans crainte, exhiber au public les bienfaits de notre administration, (puisqu'il dort).

Nous nous glorifions d'avoir gratifié les ouvriers d'une école technique, placée dans le quartier bourgeois ; les fils de famille, d'une école de hautes études commerciales située dans le quartier ouvrier.

Afin de vous donner l'exemple, Messieurs,— c'est malheureusement trop vrai ; nous n'encourageons pas assez l'industrie canadienne — et pour vous citer des faits, nous avons fait construire l'école des Qua-

tre-z-Arts, située tout près d'un tableau représentant des confitures, en forme de boîte à savon avec de la brique provenant de Kittaning, Pennsylvanie. Cette école profitera au peuple et à mes amis, j'aurai l'occasion de vous en donner des preuves.

Nous avons enrayé la mortalité infantile par tous les moyens les plus rétrogrades et pour vous citer des preuves,— oui, Messieurs, car nous en avons toujours à notre disposition — Vancouver peut se glorifier de soixante et une mortalités infantiles par mille naissances, tandis que nous, nos surplus sont toujours au-dessus des autres : La Tuque 281, St Jérôme 266, Cap-de-la-Madeleine et Joliette 263, Lévis 242, Sorel 218, Québec 211 et Montréal 205. Ces mortalités remplaceront, tout probablement, nos compatriotes qui émigrent par dix mille vers les centres industriels de la Nouvelle Angleterre et nous reviennent sept par année après sept discours de ma part.

Nos surplus épatent le monde entier. Notre dette fondée des années 1919-1920, 1921-1922 a augmentée, grâce à notre admirable administration, de \$14,193,500.64, tandis que nos surplus ont été de \$7,215,763.00.

Ces chiffres vous prouvent que l'augmentation de la dette fondée pour trois ans, additionnée avec les surplus de ces trois ans . . . . donnent un surplus " superpo-quancieusement " évident de \$21,409,263.64. . . . je vous demande pardon, Messieurs, je croyais m'adresser aux électeurs de cette bonne terre. . . . reprenons. . . vous aurez, j'ose le croire, l'obligeance de pardonner l'erreur de mon sous-ministre. Je disais donc, un surplus. . . non. . . un déficit de \$7,977,737.64. Je puis vous démontrer ce déficit avec un plus petit nombre de chiffres. Vous me prêtez cinquante sous. . . . encore une fois j'oubliais que je retire un salaire de ministre. . . . je vous prête cinquante sous et vous m'en remettez quarante, vous êtes donc en déficit de dix sous envers ma personnalité. N'est-ce-pas là une preuve tangible de ce que j'avance ; seulement quand on joue, comme les enfants avec leurs jouets, quand on joue, dis-je, avec des millions, aux yeux du public cela semble un surplus. Si vous ne me croyez pas, ouvrez l'Annuaire Statistique de notre belle province, la page 137 saura vous convaincre. Notre dernier surplus a été de cinq millions, c'est

pourquoi nous empruntons cinq autres millions et ainsi obtenons un autre surplus cette année.

Nos pauvres institutrices,— vous ignorez jusqu'où ma sympathie peut se porter à leur égard — reçoivent deux cent cinquante et un dollars par année, soit cinq dollars par semaine ; tandis que l'institutrice protestante reçoit en moyenne huit cent vingt-sept dollars par année, soit seize dollars par semaine. L'instituteur canadien-français et catholique reçoit en moyenne mille cent trente-sept dollars par année, soit vingt-deux dollars par semaine ; tandis que l'instituteur protestant reçoit en moyenne mille neuf cent vingt-cinq dollars par année, soit trente-huit dollars par semaine. Les deux font le même travail et la raison qui prive le premier d'être rémunéré aussi équitablement..... Messieurs, je me la demande. Si vous me croyez susceptible de vous bourrer le crâne, consultez encore l'Annuaire Statistique et la page 80 vous renseignera aussi bien que moi.

J'ai une nouvelle très importante à vous annoncer et je suis assuré d'avance qu'elle ne manquera pas de vous intéresser. A une assemblée plénière des ministres, nous avons

décidé que les élections se feraient en plein air et je ne saurais vous indiquer la date précise ; mais ce sera dans un mois préféré des ascies canadiens, le mois de février. Nous prenons le risque que quelques députés meurent de pneumonie après la campagne. Au pire, nous n'en serons pas moralement responsables, puisque c'est dans l'intérêt du parti et cet intérêt conduit rarement à l'intérêt public. Assemblez vos forces ; nous possédons un fond électoral qui dépasse le million. Nous saurons avoir raison de nos adversaires, puisque c'est l'argent qui est le nerf de la guerre. Il est vrai que ce million aurait pu secourir tous les miséreux de cette belle ville de Marial. Que voulez-vous ? L'intérêt du parti, songez-y bien, l'intérêt que vous y portez, tous, vous ici présents, physiquement et moralement, en ce soir majestueux où les gorets volants voltigent de fleur en fleur, cet intérêt, dis-je, prévaut sur les miséreux.

N'oubliez pas que notre principe le plus cher est de nous maintenir au pouvoir, pour que vous en bénéficiez. Maintenant, je vous le demande en grâce, répétez, répandez ce que je vous ai dit ce soir et vous étonnerez le public. Il sera fier de notre

administration et, entre nous soit redit, pourvu qu'aucun de mes confrères du cabinet, sauf le Grand Sinistre de la Foierie et des Abattoirs dont l'élection est assurée, ne soit battu, la victoire sera complète. Je vous remercie, mes très chers et très désintéressés amis, de votre présence ici ce soir et je vous demande la faveur de bien cajoler le public, pour que notre retour au pouvoir soit l'une des plus éclatantes victoires de notre parti. Merci de votre attention ; encore une fois merci."

On applaudit pendant quelques minutes et après avoir entonné " Dieu sauve le Roi " de ses conseillers, le banquet se termina. Les convives se précipitent vers le ministre afin de le féliciter de son habile discours; on doit le protéger à l'aide des garçons de table.

Durant le banquet, le président de l'Association de la Mouchardise Politique, en s'entretenant longuement avec monsieur le ministre d'une position qu'il enviait, lui rappela les services que Louis Ranthier pourrait lui rendre durant la campagne.

Aussitôt le banquet fini, monsieur le ministre fit la connaissance du proposé et l'invita à l'accompagner dans sa lutte électo-

rale. Louis Ranthier le remercia de sa délicate attention et l'assura de son concours. Le valet de Chambre, plutôt le secrétaire du ministre, qui dédaigne ses compatriotes féminines au grand profit de quelques Maggies-aux-long-pieds, conçut l'idée de se procurer quinze taxis, pour expédier dans les bras de leurs épouses, les désintéressés qui voulaient de plus en plus intéresser monsieur le ministre à leur sort. Le lendemain, les journaux nous rapportent les péripéties du banquet. Il est raconté tout ce qui ne s'est pas passé. Comme d'habitude, le reporter avait fait un récit très précis. Sa copie était tombée entre des mains bien connues, il ne put reconnaître son rapport dans le journal.

Les journaux qui renseignent le public de la sorte, obtiennent les rubans bleus de la circulation tandis que les rares feuilles dévouées à l'intérêt public n'arrivent qu'à une circulation médiocre.

### III

## LA CAMPAGNE ELECTORALE

Louis Ranthier ayant promis à monsieur le ministre de lui rendre quelques services, s'empessa de s'informer auprès de son valet de Chambre de ce qu'il devait faire. Le valet, sans tarder comme c'est son habitude, le pria de se rendre à Ste-Titine, le 23 au soir, et que là il trouverait monsieur le ministre à l'Hôtel de la Bourse. Au jour et à l'heure indiqués, Louis Ranthier se trouva en présence de la cavalerie légère de monsieur le ministre. Le soir même, une assemblée devait avoir lieu dans la salle du Palais de Justice. Ste-Titine étant un chef-lieu, cet endroit possédait donc un Palais de Justice en bois. Comme de coutume, la politique venait empester la Justice.

On remarquait sur l'estrade monsieur le Minestrel, son valet de la Chambre, le maire de Ste-Titine, les notables de l'endroit, Louis Ranthier, ainsi que deux avocats de Ste-Fifine qui venaient apporter leur " concours " aux bienfaits de la politique.

M. le maire présente, “ en termes ” choisis M. le Minestrel et les orateurs de la soirée politique. “ Messieurs les électeurs, vous entendrez de vos oreilles, monsieur l’avocat Ambroisie Sanssession de Ste-Fine, qui vient vous causer en politique. Soyez bien assurés que toutes les promesses qu’il vous fera au nom du parti blanc ne seront jamais accomplies ”. La parole est à monsieur Ambroisie Sanssession.

M. l’avocat se lève et prononce ce discours que nous avons la bonne habitude de ne pas écouter durant les luttes électorales. Il recommande de voter pour M. le ministre, pour la simple raison qu’il colporte le patronage, qu’il prône surtout la nouvelle politique de réparer les routes aux frais du gouvernement et de sa vache à lait, (Montréal) que l’on tient toujours dans l’enclos ; l’abolition de la mort sera décrétée dans le comté si le ministre est élu ; il veut la construction de nouvelles routes, trottoirs et surtout de perrons en ciment, qui seront la cause que nos cultivateurs surtaxés, prendront la route de l’expatriation ; votez pour lui et des fabricants de pluie artificielle viendront, aux frais du gouvernement, procurer aux fermiers  $2^{234}_{500}$  pouces d’eau en cas de

sécheresse ; il demandera la construction de ponts, toujours en ciment, (Ce qui nous surprend le plus, c'est l'ingratitude de ce trust en ne souscrivant pas au moins \$50,000 aux fonds électoraux) qui devront être construits dans un avenir très rapproché, (oublions les ponts de Longueuil et de l'île des Sorcières) ; des alambics seront fournis gracieusement, afin de ne plus empoisonner les électeurs de boissons électorales.

Le gouvernement ayant voté \$40,000 pour l'entretien des porcs dans la province, ces porcs seront expédiés à monsieur Cire Javelle pour qu'il nous les retourne en " bacon ", sans aucun profit (monsieur Javelle est un ennemi acharné du parti blanc, mais cela n'a pas d'importance vu que les porcs contribueront au surplus). Enfin, vous aurez le paradis à la fin des élections. (Longs applaudissements) Louis Ranthier prend la parole et expose aux cultivateurs les raisons pour lesquelles ils doivent voter pour M. le ministre; les bienfaits qu'il a répandus sur le comté: les lois favorables à l'encouragement de l'agriculture, passées à la dernière session par le parti blanc (elles n'ont jamais été mises en force).

S'adressant aux fils de cultivateurs, il les

prie de ne point abandonner le patrimoine, pour aller se jeter dans les fournaies de la Nouvelle-Angleterre.

Après plusieurs discours le tour de M. le ministre arrive. En sortant les notes de son sous-ministre, il s'aperçut qu'elles contenaient un exposé en faveur de l'instruction obligatoire dans les villes, pour les enfants au dessous de quatorze ans; il fut donc dans l'obligation d'improviser du mieux possible. Le discours de M. Sanssession fut répété mot à mot. Quand il eut terminé, il reçut sa portion d'applaudissements et chacun s'en retourna, non à la maison, mais à l'Hôtel de la Bourse, afin de rencontrer monsieur le ministre. Sous le prétexte d'une violente migraine, il se retira dans sa chambre en compagnie de Louis Ranthier. Son valet de Chambre dut s'occuper des électeurs.

Le ministre et Louis Ranthier causèrent longuement. Le premier s'intéressait de plus en plus à son jeune ami et fut surpris de constater une connaissance aussi approfondie, de l'économie politique et de la sociologie chez un jeune homme. En lui-même, il se promit de trouver un man-

dat à son protégé dès que l'occasion se présenterait.

Un ministre sans portefeuille, ancien contrôleur de wagon-lits, se trouvait alors en face d'une forte opposition de la part des électeurs, il s'empessa de demander le secours de notre ministre et celui-ci vole à son aide en compagnie de son élève. L'assemblée fut annoncée dans les journaux ainsi que le programme de l'ancien contrôleur de wagon-lits. Il comprenait :

1. — Abolition de la nouvelle loi de cinq ans d'exercice du droit, pour les députés-avocats qui désireraient devenir juges, afin d'éviter au public l'affront d'un scandale " spirituel."

2. — La Commission improfitable des John Collins sera composée de compétences dans ce commerce. Entre autres: messieurs Hormisdas Sanscartier, Armand Sansfaçon, Zéphirin Sansregret, Albert Sanssoucy et Lawrence Sanschagrin. Il ne sera pas question de monsieur Marcel Sansmillions, puisqu'il fait partie de la dite commission à titre honorifique. Les cinq proposés sont reconnus comme des hommes d'affaire, ayant conduit leurs entreprises sur un pied solide sans avoir dupé le public

de charlatanisme, il sera certain que le surplus s'élèvera de 11 à 40%. Enfin ce ne sera plus une question de " pinunes " blon-on-on-des, " pinunes " blon-on-on-des, " pinunes " blondes et capsules noires (bis)

3. — La ville dominée par le . . . Monticule Royal sera laissée aux mains des échevins. Leur réputation a été, dans le passé, des plus enviable, il est jugé prudent de leur laisser une main de libre. Les représentants des bourgades Chicoutimi, Témiscouata et Nomingue n'ayant jamais visité la ville médéricale, seront seuls jugés compétents pour l'administrer dignement. Le maire Ovido-le-Ouistiti après avoir risqué sa vie et sa position dans des rapides bien connus, en compagnie de son constable très stable, l'entrée de sa ville lui sera interdite. Cette interdiction de séjour est limitée à dix années. Les clefs de la ville gratuitement léguées à Cécile Tire-Bouchons et aux actrices (quel ciné ?) du cinéma devront être retournées dans le plus court délai possible.

4. — La taxe des pauvres devra servir aux pauvres et le gouvernement retournera à ces miséreux les 5% qu'il leur prend.

5. — Les avocats et les directeurs du

“ Beaconsfield Street Trampways ” et de la “ Craig Light et Plein de Pouvoirs ”, — une demie à Shawinigan et l’autre demie à Québec, — ne seront plus éligibles à la députation et encore moins comme Grands Sinistres de la Foierie et des Abattoirs.

6. — Les K. C. devenus M. P. P. n’auront plus le privilège de devenir avocats de banque, à moins d’éliminer à leurs frais, par un salaire de dix sept mille dollars par année, les concurrents futurs ou probables.

7. — A l’avenir, le conseiller qui se parjurera sera traduit devant la Justice sans voile et réduit au rang de concierge à Bordeaux.

8. — Les maires qui attaqueront l’honneur de la Chambre basse seront incarcérés en compagnie de John Robertson. Seront aussi susceptibles du même sort les députés qui auront acceptés des pots-de-vin, ainsi que des lots de colonisation. Avec l’approbation et la dignité de cette Chambre, le droit leur sera accordé d’y siéger à leur gré.

9. — Les ministres, qui convoitent tous le même ministère, seront priés P. P. C. de retourner à leur ministère.

10. — Le descendant d’un célèbre mora-

liste de Port-Royal ne pourra plus vendre de licences de bière, sans l'approbation d'un juge polonais. —

L'assemblée eut lieu à la salle de la Garde Indépendante " La Maréchale ". Les trente-quatre maréchaux de la Garde sont présents en tenue de gala. Les voteurs s'y rendent en foule. Le premier discours est prononcé par le plus impopulaire des travailleurs de ciment. Les interpellations de quatre pour vingt-cinq sous commencent, le brouhaha est indescriptible. Ce pauvre travailleur doit se retirer et au moyen de sa Pierce Arrow, prendre la route de la montagne, afin de rafraîchir sa popularité.

Pour apaiser la foule on présente M. le ministre Cléophas Goliath. Celui-ci répète ce que son sous-ministre lui a appris par cœur et il débute par: " Messieurs les électeurs. Vous n'êtes pas sans ignorer que je suis le coryphée de nos gloires nationales etc., etc." et son discours continue sous forme de conférence sur l'histoire du Canada. Le peuple s'apaise et l'assemblée se poursuit, non sans quelques interruptions lorsqu'il est question d'Ovido-le-Ouistiti. Louis Ranthier souffrant d'un violent mal de gorge, fit un bref discours.

C'est au tour du candidat à prononcer le discours de circonstance. Messieurs les électeurs: "Votez pour moi. Comme la place est bonne, si vous me la donnez par vos suffrages, vous n'aurez pas à regretter cette gentillesse. En échange, je vous servirai en fidèle domestique, je ferai toutes vos commissions, j'intriguerai dans les ministères pour obtenir toutes les faveurs que vous désirerez. Je serai, à votre profit et au profit de vos amis, (et surtout des miens) l'entremetteur de tous les passe-droits, de toutes les iniquités.

Mes votes, mes complaisances et, au besoin, mes menaces sauront me rendre tour à tour agréable ou redoutable auprès du gouvernement.

L'influence dont je disposerai sera toujours à vendre ; votez pour moi, faites de moi votre député, et je vous promets de devenir le plus complet spécimen du parfait " (1) deux mille ". (2)

L'assemblée se termine brusquement après des interruptions organisées par le candidat opposé. La bagarre fut générale et la foule se dispersa le plus rapidement possible.

(1) Paul J. de Cassagnac. Article sur " Les Incohérents. "

(2) Deux mille dollars.

Le lendemain soir, Louis Ranthier ayant appris qu'une démonstration d'une convention devait avoir lieu au Club de la Réforme des Conventions et n'ayant rien à faire, se dirigea vers cet endroit. ██████████ (can.)

Les conventions, dans la trop grande majorité des cas, sont préparées par l'organisateur du parti, au nom du peuple. Le peuple n'a rien à dire puisque l'organisateur du parti les organise. Il a été entendu entre les chefs du parti qu'Iréné Sansentrain, l'architecte attitré des écoles, sera député et tout ceci au nom du peuple. Le peuple n'a rien à dire dans le choix pour les mêmes raisons que les précédentes.

A toute convention, il est obligatoire qu'il y ait des délégués. Ces derniers sont choisis à l'avance par l'organisateur du parti, qui s'assure l'unanimité avant que la convention ait lieu. La plupart de ces délégués sont des "gens sans parole, sans honneur, doubles de cœur, doubles de langue et semblables comme il fut reproché autrefois à cet animal amphibie de la fable, qui se tenait dans un état ambigu entre les poissons et les oiseaux". (1) Ils appartiennent au parti blanc, parce que leur arrière-

(1) Blaise Pascal "Pensées".

grand-père y appartenait ; enfin ils sont prêts à toutes les capitulations de conscience.

L'organisateur, le candidat, les quinze moutons se réunissent au fameux club. Autour d'une table, après un copieux repas, quelques verres d'eaux gazeuses et des discours plus ou moins fades, le candidat est choisi à l'unanimité.

Le lendemain, les journaux à la solde des fonds électoraux reproduisent la photographie, la biologie et la biographie du candidat et avec un sang-froid effronté, mentionnent qu'une convention a été tenue dans le comté de Sapierville. Le peuple en grand nombre y assistait. Après les discours que l'on énumère et qui ne se sont jamais tenus dans le comté, mais bien au Club de la Réforme des Conventions, le candidat a été choisi à l'unanimité. Et Louis Ranthier se disait en lui-même . . . Voilà comment le peuple est maître de ses destinées." . . . . Quand on pense que l'effort séculaire de notre histoire aboutit aujourd'hui, avec la complicité de tous les charlatans électoraux, à la souveraineté de pareilles incompétences." (1) Le peuple se réveillera

(1) Paul Bourget. L'Étape

de sa torpeur et un jour viendra où tous ces prévaricateurs sortiront de la vie publique, avec le repentir d'une Marie Magdeleine.

La convention n'ayant duré que deux heures, Louis Ranthier rencontre Jacques Le Héron qui venait d'être nommé chef de l'organisation des télégraphes, dans le comité de Maisonvieille. Ce dernier lui expose toutes les dispositions qu'il a prises. Après avoir loué un magasin vacant dans le centre du quartier, il s'est adjoint trente individus au caractère plus ou moins louche.

Le jour des élections arrivé, Jacques Le Héron est installé à son bureau. Autour de ce personnage se tient toute la bande des télégraphistes et des chauffeurs. Ces personnages sont recherchés et bien rémunérés. Ce qui arrive, le plus souvent, c'est que le télégraphiste en chef se vend aux deux partis et le plus haut enchérisseur récolte les fruits de ses déboursés.

L'organisation du parti a fourni à Jacques Le Héron quelques cents enveloppes, chacune avec le nom d'un voteur trépassé l'année précédente, et indications de l'occupation du trépassé en son vivant et de son lieu de résidence d'après la liste électorale.

Cinq télégraphistes et le chauffeur partent avec chacun cinq enveloppes pour cinq bureaux de votation. Les télégraphistes reviennent au plus tôt, rendre compte à l'organisateur des résultats obtenus. Aussi ne manque-t-on pas de leur remettre vingt-cinq autres enveloppes et ainsi de suite, jusqu'à la fermeture des bureaux de votation.

Voilà comment on s'en moque du public. Ces votes sont supposés représenter l'opinion du peuple, mais ils ne représentent au fond que les votes acquis par les fonds électoraux qui, en dernier lieu, représentent les volontés des trusts.

La journée des élections terminée, les membres du Club de la Réforme des Conventions s'y rendent en grand nombre. Les résultats sont affichés ; on s'accusera mutuellement si un comté est perdu au parti. Lorsque la victoire est assurée, tous boivent à la santé du peuple qui s'est laissé berner par les promesses électorales, sans oublier de boire à leur propre santé et aux récompenses que leur zèle pourra rapporter.

Louis Ranthier, les élections terminées, retourne définitivement à son bureau. De nombreuses causes qu'il avait abandonnées durant la campagne électorale lui apportent

un surcroît de travail. Le comité central du parti lui ayant offert une légère rémunération, pour les trois semaines qu'il avait consacrées au parti, il la refusa.

Louis Ranthier désormais n'est pas sans quelque renom. Les causes importantes affluent chez lui, c'est pourquoi il crut qu'il était temps pour lui de remercier son patron des bons procédés qu'il avait eus à son égard et d'ouvrir une étude à son propre nom. Comme il demeurait dans le quartier ouvrier, plusieurs cas lui furent confiés qui ne tardèrent pas à confirmer sa réputation d'homme honnête et d'habile plaideur. Un procès gagné contre un trust lui créa une clientèle parmi les unions ouvrières, et il ne tarda pas à devenir l'avocat de toutes les bonnes causes.

Privé de tous les moyens d'existence par un accident de travail, Arthur Labonté vint à son bureau lui demander la faveur de prendre sa plainte et de la faire valoir. Les misères de ce pauvre homme le touchèrent profondément ; aussi lui avança-t-il suffisamment de fonds pour que son client put subsister ainsi que sa famille. Les procédures en marche, le trust défenseur prétendait, comme d'habitude, que l'accident était

dû à la négligence du demandeur et pour cette raison, il refusait de lui donner la moindre des compensations. Après avoir détruit les avancés du trust, Louis Ranthier gagna sa cause et remit à Arthur Labonté la somme intégrale, dès que le montant de la compensation fut soldé par le trust. Ayant affaire à un homme du peuple, il fut remboursé loyalement de ses services. La cause ainsi gagnée n'eut pas d'appel.

Une compagnie puissante en appelle jusqu'au jour où le salarié, ne pouvant plus soutenir les frais énormes qu'occasionnent ces appels, se décourage et abandonne ses prétentions. Ces cas sont trop fréquents, hélas ! et devrait-il pas exister une règle de justice qui pourvoie à de semblables occurrences !

## IV

### L'ELECTION

Une vacance s'étant produite dans la députation par la mort du député de St-Thomas, comté aux trois-quarts ouvrier, l'organisateur du parti blanc commandé par Cléophas Goliath, vint offrir la candidature à Louis Ranthier. Celui-ci l'accepta de bon gré, mais à la condition expresse que la convention ait lieu dans la salle du marché; que tous les électeurs et ceux qui auraient l'intention de se présenter fussent convoqués.

Le soir de la convention venu, les électeurs décident que Louis Ranthier sera le candidat du peuple dans le comté de St-Thomas. Le jour de la nomination personne n'opposa de candidature, vu la popularité dont il jouissait et l'effet produit par sa noble franchise, il fut donc élu par acclamation.

Le nouveau député se rendit immédiatement chez ses parents leur faire connaître la bonne nouvelle. Les époux Ranthier ne purent contenir leur joie. Les larmes aux yeux, ils lui rappelèrent ses promesses

et Louis tout ému, les rassura en leur montrant le programme qu'il avait depuis longtemps tracé, pour la défense du peuple :

Élever le salarié, par les moyens constitutionnels, à la conscience de sa force politique.

Faire disparaître les salaires de famine des pères de famille, des employés de commerce, de trusts et autres entreprises, ainsi que ceux des petits employés du gouvernement.

Abolir le "sweat shop" ; protéger les ouvriers contre les accidents de travail et le manque d'hygiène dans les usines.

Rendre plus équitables les lois sur les accidents et empêcher, en instituant un bureau médical et un tribunal d'arbitrage, que l'indemnité accordée à l'ouvrier éprouvé ou à sa famille ne serve qu'à enrichir les médecins et les avocats.

Interdire le travail des enfants en bas de quatorze ans. (D'après les statistiques, 5603 du sexe masculin et 2672 du sexe féminin, sans compter ceux qui ne sont pas déclarés par les patrons, sont à l'usine au su et connu de tous).

Exiger l'instruction obligatoire pour les enfants dans les villes et les envoyer de

bonne heure à l'école technique, pour leur apprendre un métier, tel que cela existe en Angleterre.

Créer des refuges pour les vieillards sans ressources.

Faire une lutte à outrance contre les bouges et les narcotiques.

Empêcher l'accaparement de nos pouvoirs d'eau par les trusts ; enrayer l'émigration des nôtres, la spéculation sur les loyers et la persécution des pères de famille par les propriétaires sans conscience.

Exiger, des compagnies d'utilités publiques, la publication de leur capital réel et de leur capital-eau ; des dividendes réels et les dividendes-actions, afin de protéger le peuple et les petits spéculateurs (qui ne devraient jamais spéculer sur marge).

Protéger le public qui doit payer des montants excessifs pour les nécessités de la vie, à cause des prétendus déficits qui sont en réalité des surplus en rapport avec le capital réellement versé.

Rechercher pourquoi des compagnies baissent leurs taux sur une utilité quand la concurrence s'en mêle, et ne les baissent pas sur une utilité dont elles ont le monopole.

Forcer les financiers à émettre quatre-

vingt dix parts d'actions communes sur cent parts d'actions privilégiées au lieu de vingt-cinq parts d'actions communes, tel que cela arrive tous les jours, pour s'accaparer les trois-quarts des profits sans déboursier un sou. Les dix parts qui demeureront seront suffisantes pour couvrir les frais d'incorporation et l'émission des parts.

Prendre des moyens efficaces contre la trop grande centralisation du gouvernement pour donner, au moins, une main libre aux administrateurs des villes, tout en les tenant soumis à la surveillance du pouvoir central.

Pourvoir à l'élection de personnes vouées au bien public aux charges municipales ; assurer le droit de vote aux femmes.

Accorder aux professeurs d'économie politique, une grande liberté d'action et rémunérer généreusement leurs services.

Fonder une classe d'arithmétique et de sciences politiques pour les ministres conseillers législatifs, députés, sous-ministres ainsi que pour tous les chefs de cabinet, et une école du soir pour les " archevins ".

Abolir les fonds électoraux ou publier les montants fournis par les compagnies puissantes, qui achètent l'opinion publique, soit par les journaux, soit par les candidats

assujettis à leurs intérêts ; décréter l'annulation de toute élection où le candidat aura dépensé plus de \$500., et supprimer radicalement le système de patronage.

Conduire les affaires de l'Etat sur la base d'une maison de commerce.

Empêcher les personnes qui ont des intérêts dans les compagnies d'utilités publiques, d'être éligibles à aucune charge publique.

Donner aux différentes classes de la société une représentation plus équitable à la législature.

Faire administrer chaque département du service civil par un homme compétent et libre de toute influence.

A l'expiration de leur mandat, les députés ne pourront être rééligibles au terme suivant; ce qui infusera dans l'administration de la chose publique de nouvelles énergies et débarrassera des incapables. Les ministres devront être, comme il y en a déjà un, nommés en dehors de la Chambre tout en étant responsables devant elle.

Le ministère de la Justice sera donné à un juge ou à un avocat, le ministère des Finances à un homme versé dans les finances, le ministère de la Voierie à un expert en voieries, l'Instruction Publique à un pédagogue,

le ministère de l'Agriculture à un fermier authentique, le ministère du Commerce à un commerçant, le ministère du Travail à un ouvrier syndiqué, le ministère d'Hygiène à un médecin hygiéniste, les Travaux Publics à un ingénieur, etc.

Eliminer ainsi les non-avenus dans une spécialité dont ils sont ultra-ignorants. Ces faits peuvent être comparés à la maison de commerce où la dactylographe serait commis-voyageur ; le commis-voyageur, dactylographe ; le comptable, garçon de bureau ; le garçon de bureau, comptable ; l'ouvrière, manœuvre et le manœuvre à la place de l'ouvrière.

Les juges seront nommés par cooptation, c'est-à-dire par eux-mêmes, évitant ainsi les nominations politiques. “ Parce qu'il n'y a point encore de liberté si la puissance de juger n'est pas séparée de la puissance législative et de l'exécutrice. Si elle était jointe à la puissance législative, le pouvoir sur la vie et la liberté des citoyens serait arbitraire ; si elle était jointe à la puissance exécutrice, le juge pourrait avoir la force de l'oppresseur ”. (1)

Louis cite à ses parents, un discours de

(1) Montesquieu, Esprit des Loix.

Georges Clémenceau prononcé en 1895. “ L’art politique dans une démocratie c’est de faire servir l’émancipation du groupe supérieur à l’émancipation du groupe inférieur. Vous comprenez bien, je pense, dans quel sens j’emploie ces mots ; je veux parler du degré d’éducation.

J’affirme que toute la politique d’une démocratie c’est de faire émanciper le groupe le moins éclairé, dans le plus bref délai possible, par le groupe qui a l’avantage des lumières et de l’éducation.

La politique du despotisme, au contraire, c’est de servir des intérêts antagoniques pour instituer une lutte de classe, afin d’asseoir dans la confusion générale la tyrannie d’un seul pour tous.

Non, ce n’est pas le peuple qui fera jamais la lutte de classe, parcequ’étant le dernier venu à l’affranchissement, sa gloire est de représenter non pas l’intérêt de QUELQUES UNS mais l’intérêt de TOUS.”

Les journaux confirmèrent la nouvelle de l’élection de Louis Ranthier. La foule se rendit chez lui et le porta en triomphe vers le marché. Ce fut plus qu’une ovation, ce fut le délire. Le peuple, réalisant l’importance de cette élection, affluait des quatre

coins de la ville. La foule augmentait et malgré les efforts des braves policiers, ne pouvait être contenue. D'un mouvement spontané on entonna " O Canada terre de nos aïeux "

Lorsque le tribun parut sur le balcon du marché, l'enthousiasme devint indescriptible; les applaudissements durèrent vingt minutes. Quand le vacarme eut cessé, le nouveau député remercia les électeurs de la marque de confiance qu'ils lui avaient témoignée et leur promit, en énonçant son programme, de leur consacrer tout son temps et toute son énergie jusqu'à la mort.

Le lendemain, les journaux mentionnaient que Louis Ranthier avait été l'objet d'une démonstration de la part de quelques électeurs. " Le Revoir ", fut le seul journal qui relata les faits tels qu'ils s'étaient passés.

Les théories du nouveau député ayant causé un vif émoi chez les directeurs de trusts, une très forte pression fut exercée auprès des ministres afin d'enrayer son mouvement.

Une position de juge lui fut offerte, en modifiant la loi de cinq ans à quatre, mais il la refusa carrément. La Commission des Eaux Stagnantes offrit de le caser à raison

de dix mille dollars par année, le député devint de plus en plus insensible aux offres. Alors ce furent les menaces d'employer contre lui, toutes les forces ministérielles et capitalistes. Réalisant que l'on ne pouvait l'effrayer on lui fit une dernière proposition ; celle de lui payer la somme de vingt-cinq mille dollars, à même le fonds électoral, s'il condescendait à abandonner son mandat. Louis Ranthier refusant toujours, les directeurs des trusts renoncèrent à acheter ce politicien, si peu comme les autres, et qu'on ne peut corrompre et ils lancent contre lui toute la presse vendue mais rien n'effraie le nouveau député. Il réalise qu'une plus grande force le soutient : le vote populaire. Calme et confiant dans la cause qu'il défend, il ne s'occupe pas de la presse puisque le peuple sait à quoi s'en tenir sur la perfidie des feuilles soudoyées.

## LES SALO-ONS

Celui qui s'élève par son intelligence et ses succès, se crée par ce fait même une situation très ennuyeuse. Il lui faut subir l'admiration et les faveurs de la société, autrement dit des argentés qui posent à "cette perfidie caressante et fardée qu'on a depuis appelée de la politesse". (1). Ces derniers font, sans raisons, mine d'ignorer l'existence de gens qui les dépassent de cent coudées par l'honnêteté, le dévouement et la franchise ; mais qui ont à leurs yeux, le défaut de gagner modestement leur vie.

De quel droit peuvent-ils prétendre à la société ou plutôt à l'aristocratie ? Par la naissance ; mille fois non. L'aristocratie n'existe pas chez nous. Nos aïeux étaient d'honnêtes paysans, religieux, loyaux envers chacun et ignorants de ces classes produites par le mercantilisme et l'arrivisme.

Si les noms publiés dans les journaux sous l'entête "Carnet Social" pouvaient parler, comme certains murs, nous aurions devant nous l'oisiveté et l'hypocrisie. Que de démarches serviles nos arrivistes ne font-ils

(1) Charles Nodier.

pas afin de gravir cette prétendue échelle sociale ? L'or a créé la société et par ce moyen les nouveaux riches s'y faufilent. Nos salons sont plus faciles d'accès que les bouges. Y sera considéré celui qui, par intrigues ou par sa position financière, pourra à la première présentation, se faire admettre au salon, au bal ou au thé de madame Sophranie LeRasoir.

A une partie de bridge de cancons, madame LeRasoir avait réuni dans son salon six rombières dégingandées, devenues posées par l'âge qui s'acharnaient, avec un appétit féroce, à médire sur le compte de toute personne ayant le tort d'être absente. Nous nommerons ces invitées : mesdames Lacocotte, Laventurier, Lachenille-Sanspoil, (elle avait l'adoration des noms composés de particules, comme cela se rencontre très souvent chez ces insectes) LeBailleur, Lamante et Lacerise.

Comme toutes ont un garçon ou une fille à passer sous l'épée de Damoclès, la revue des bons partis commence. Les bonnes poires sont produites sur le tapis, leurs moyens financiers, le plus souvent centuplés.

Les rombières discutent les chances de

réussite afin de faire convoler mademoiselle Lacocotte, fille bien majeure de monsieur et de madame Lacocotte, à monsieur Paul Sanslueur. Monsieur Lacocotte avait ruiné avec le plus grand déplaisir, moult familles dans une spéculation louche. Dans cette société comme la fin justifie les moyens, passons outre.

Il faut dire que Paul Sanslueur fréquente la société depuis cinq ans ; connaît à la perfection la manière d'enfiler cinq marrons glacés, sans que l'on s'en aperçoive. C'est un expert dans la contorsion des pieds et nul ne "frotte-trotte" avec plus d'élégance. (Cette danse bien connue, qui consiste à étouffer sa partenaire dans des étreintes presque matrimoniales).....

Paul Sanslueur est un expert dans l'art de taper un ami de cinq douleurs pour aller prendre le thé sur le Mont-Royal, en compagnie de mademoiselle Lacerise. Ses connaissances approfondies de la littérature mérovingienne, ses thèses sur le "thé-isme" épâtent nos rombières ; enfin, c'est un jeune homme accompli, un jeune homme d'avenir (nulle d'entre elles ne connaît son occupation). Madame Laventurier se rappelle soudainement qu'il est fournisseur de

plumes aux sous-ministres. Ceci suffit pour convaincre ces dames de l'avenir brillant de ce jeune homme.

Le père Sanslueur avait créé sa fortune dans un scandale politique, seulement les journaux assuraient que la transaction de ce monsieur était une opération commerciale, pure et simple, et des plus légitimes; car monsieur Sanslueur, depuis le scandale, était devenu un annonceur à ménager. Nos rombières sont convaincues que M. Sanslueur père est un fort honnête homme, puisque tel journal l'affirme.

L'une et l'autre " finançait " celui-ci avec celle-là, pendant que dans un autre coin on discutait longuement la manière la moins pratique d'aider les familles pauvres, sans pain, sans feu mais sans reproche et auxquelles ces grandes dames condescendent quelquefois à accorder..... leurs bons conseils.

Soudain les conversations cessèrent et toutes dressèrent l'oreille avec intérêt, lorsque l'une d'elles prononça le nom du nouveau député.

On cherche en vain, l'origine de ce nouveau venu dans le monde politique. Toutes l'ignorent, mais plusieurs politiciens émi-

nents, amis de madame Lamante, lors d'une visite chez le p'tit Joseph de la Petite Allée, lui ont causé longuement des possibilités d'avenir du jeune député ; pour une fois, ce cercle étroit veut bien pardonner à un jeune homme sur lequel on fonde de si grandes espérances : sa pauvreté et l'obscurité de sa naissance.

Il est suffisant qu'il puisse être un sujet de " finançailles " pour l'une des héritières de fonds mal acquis, pour susciter l'intérêt de ces mères ambitieuses.

La bataille commence entre les dégingandées. Chacune désirerait que sa fille fût l'élue et chacune se promet intérieurement de faire entrer dans sa famille, un si brillant parti.

Madame Lacocotte, sous un prétexte quelconque, se rendit au bureau de Louis Ranthier et l'invita chez elle pour lui présenter sa fille. Comme ce dernier flairait les intentions de la dame, il trouva maintes raisons pour refuser l'aimable invitation. Elle redoubla d'amabilité et revenant à la charge rencontra, un beau matin d'automne, madame Lachenille-Sanspoil qui, paisiblement, faisait anti-chambre au bureau du jeune député. Après s'être renseignées

mutuellement sur le but de leur visite, il en résulta qu'elles venaient le consulter sur des sujets très importants. Comme il était très occupé par une cause qu'il devait plaider le jour même, après quelques minutes de conversation et pour expédier au plus tôt ces intruses sur le trottoir, il accepta l'invitation de madame Lachenille-Sanspoil à un bal qui se danserait la semaine suivante.

Madame Lachenille-Sanspoil avait conçue ce bal, dans son cerveau en ébullition, pour présenter Louis Ranthier à sa fille. Les invitations furent envoyées et la salle de bal de l'hôtel réservée le soir même.

## VI

### LE BAL

La vérité écorche les  
oreilles, la flatterie les  
allonge.

(PROVERBE)

Le bal de madame Lachenille-Sanspoil, en l'honneur du dixième début de sa fille, était donné dans un endroit très chic : l'Hôtel des Deux Mondes.

Cet hôtel était le rendez-vous des femmes de la société et des demi-mondaines.

Inutile d'insister sur les excellentes raisons qu'ont les grandes dames de dédaigner les demi-mondaines. Ces dernières, pour la plupart, proviennent des bureaux où les salaires payés par les maris de ces dames, sont si peu rémunérateurs qu'elles prennent des moyens afin d'imiter les toilettes et les occupations des épouses et des filles de leurs patrons. " Vanité des vanités, tout n'est que vanité ". Souvent elles sont gatées et perverties par les petits cadeaux, qui entretiennent l'amitié, et permettent aux messieurs bien élevés d'arriver à leurs fins d'égoïsme. De là résulte le point le plus saillant de la haine entre ces deux classes de

femmes : elles possèdent toutes deux le même fournisseur de l'étalon d'or.

L'hôtel est envahi de convives américains et ontariens, qui viennent déguster nos vins écossais et fréquenter nos bouges. Il s'élève, des vastes salles somptueuses, une atmosphère qui étouffe parce que l'hôtel moderne est le pivot de toutes les dégénérescences du monde capitaliste.

A l'entrée de la salle de bal madame Lachenille-Sanspoil et sa fille, vêtues d'un semblant de cache-corset et d'une mince jupe, reçoivent les invités. (Il se glisse très souvent des gens qui ne le sont pas). Un page, à boutons d'or, annonce les arrivants d'une voix rauque et inintelligible. Les invités, après les poignées de mains et quelques phrases banales échangées avec l'hôtesse et sa fille, se mêlent à la foule de toilettes claires et d'habits noirs. Ils sont présentés les uns aux autres, suivant toutes les formalités d'usage et usagées.

Chez le peuple où règne la franchise et le bon entrain, vous êtes présenté tout bonnement : " Monsieur X, la compagnie ". On supprime les répétitions des " enchanté d'avoir l'honneur, le plaisir et la faveur de faire votre très aimable connaissance

Mamzelle ”. Les choses sont toutes autres dans les salons où l'invité, après s'être incliné devant chaque minois poudré, la main au faux-col en quête de protozoaires qui s'y fauflent, attendra l'inévitable : “ Monsieur je suis charmée et j'ose croire que vous me ferez le plaisir de venir me voir. Je suis toujours libre et reçois tous les soirs ”

A l'heure exquise les tambours, les cuivres, les instruments à cordes, les hurlements des musiciens, enfin le tintamarre de l'orchestre ouvre le feu. En 1900, les gens, s'ils avaient entendus un pareil charivari, se seraient sauvés affolés, croyant l'hôtel envahi par une ménagerie échappée.

Au fur et à mesure que notre civilisation s'est développée à grands pas vers la décadence, le jazz a acquis une vogue imméritée. D'après les inscriptions découvertes récemment sur la tombe de Tut-ankh-Amen, Noé fut le premier homme qui eut l'oppropre d'entendre le premier concert de jazz. Pendant le déluge, les nombreux animaux qui habitaient l'Arche (sans insinuations contre l'Arche de Montréal), les jours de tempêtes et de maladie de mer, entonnaient de leur plus belle voix : “ La Guénille Internationale ”.

Dans les bourgades nègres, la mélodie et le rythme se sont conservés religieusement jusqu'au jour où le jazz fit son apparition. L'immigration noire transporta aux États-Unis et de là sur nos bords, l'art jazzmatique. Le peuple américain, dont le goût musical n'est plus à développer, s'en empara et en fit une institution nationale. Nous aurions mauvaise grâce à critiquer nos voisins puisque nous aussi, les latins de ce côté de la frontière, sommes devenus des amateurs de musique nègre.

L'harmonie jazzmatique a plagié la Sonate de Kreutzer (non celle de Tolstoi), la Marche Funèbre de Chopin (déplaît aux dieux que ce ne fut la propre marche funèbre de cette mode baroque), et nous ne serions pas surpris que l'air national javanais ait subi le même sort.

Les paroles qu'accompagnent ces airs mélodieux, sont admirables de poésie et de délicatesse de sentiments. Nous nous représentons une traduction libre de la chanson populaire "Mimi, oh ! how she loves me", par un de nos compatriotes au nom de Greenwood, dit Boisvert, revenant dans sa famille après douze années d'absence à New York :

“ Mimi, oh ! comment s’qu’a m’aime,  
Tous les jours a trouve une nouvelle ma-  
gnière.

Mimi, oh ! comment s’qua m’aime,  
J’cré pas que j’pourrai m’en défaire.

Mimi, j’l’aime beaucoup,  
Elle a presque faite un canayen avec moé.  
J’en braille et m’en arrache les ch’veux  
Quand a m’appelle “ pommes de terre ”,  
Oh ! Mimi; oui, pour moé, Mimi.”

L’orchestre vocifère, les danseurs s’entrelacent, les corps se nouent et se dénouent dans des étreintes lascives et la passion s’éveille en ces chétifs êtres au corps à demi-vêtu. C’est la chair humaine, sous sa forme la plus crue, qui s’exhibe sous les fards et les parfums et crée une atmosphère fétide de passions et d’amours désordonnées.

Les parfums et la chair grisent l’homme et comme un carnivore remué dans toute sa sensualité animale, il tourbillonne avec sa proie. Eve à demi-vaincue, pâmée, la tête appuyée sur l’épaule de son danseur frémit de tout son corps et lui communique un désir fiévreux de possession et une rage démente. Celles dont les mouvements seront les plus suggestifs auront droits au titre “ des belles du bal ”.

Les danses succéderont aux danses, les partenaires aux partenaires et cette orgie se continuera jusqu'au matin. Passons à voix basse, les chuchotements, les entretiens provocants dans les couloirs à demi-éclairés, les coupes de champagne, les baisers furtifs et les départs subits.

C'est l'atmosphère du bouge et des fumeries d'opium, transportée chez ces gens qui se disent de la bonne société et, sous les yeux bienveillants des dames patronesses, se déroulent ouvertement toutes les phases de la conquête amoureuse. Ce sont ces mêmes dames patronesses qui défendent ces danses, lorsqu'elles sont attaquées, avec raison, par le clergé.

Les danses gracieuses d'autrefois, le menuet, la mazurka etc., où les danseurs s'effleuraient à peine du bout d'un doigt, ont été mises à l'écart afin d'émanciper nos mœurs modernes.

La femme d'aujourd'hui a perdu tout son cachet en exhibant publiquement ses formes, qui seraient beaucoup plus appréciées si elles se laissaient deviner. Chez elle il n'y a plus de mystère : la femme civilisée est redevenue la femme sauvage avec la grande différence, que cette dernière dans

sa mentalité exhibait sa nudité en toute innocence, tandis que nos jeunes filles s'exhibent par esprit de conquête.

C'est cet esprit de conquête qui règne dans nos bals de la société. Ces réunions mondaines sont des marchés d'esclaves, ayant pour encanteurs, les dames patronesses qui possèdent des ouailles à livrer au plus haut enchérisseur, et qui imitent ces pères des Maldives cités par Montesquieu. C'est la course de l'arrivisme vers la perte du bonheur.

Ces mœurs américaines d'inviter le premier venu à un tête-à-tête dans un salon, peuvent sembler démocratiques tout en ne l'étant pas. On a, dans nos bonnes familles, un goût marqué pour les étrangers venus on ne sait d'où et échoués au pays à la suite d'aventures louches. Très souvent la jeune fille aura affaire à un " rasta " dont les frasques auront causé l'exil de son pays. Il sera roi chez nous et notre société se l'arrachera à qui mieux mieux. Il ne faut pas de là conclure que tous les métèques sont des goujats, bien au contraire, seulement n'oublions pas le proverbe qui dit: " a beau mentir qui vient de loin ".

Si les dames patronesses étaient moins

occupées de leurs propres machinations, elles se montreraient plus difficiles afin de protéger leurs filles. L'auteur du volume " Au Pays des Petites Filles " avait raison. Si nous avions conservé nos vieilles mœurs françaises, au lieu d'adopter ces mœurs américaines qui ne conviennent qu'au pays des scandales, il n'en serait pas ainsi. En France, la jeune fille de famille ne se ballade pas sans être accompagnée de sa mère ou d'une sœur. Le premier venu, rencontré au hasard, n'est pas admis dans la famille française sans avoir été jugé digne de cette faveur.

La ville est grande pour les mères et trop grande pour les jeunes filles. Ces dernières ont pour toute occupation dans la vie : l'embarras de se trouver un prétendant, le souci d'une réception, d'une partie de théâtre, d'un bal, d'une soirée intime dans une garçonnière ou un cabaret de nuit. Voilà en quoi consiste les occupations de la plupart de nos jeunes filles de la Haute.

La lecture ne les intéresse pas. Il est reconnu que la jeune fille dans la classe moyenne et même chez le peuple, possède plus de connaissances littéraires, musicales et artistiques que la plus riche et la moins

bornée de nos filles de société. Cellè d'entre ces dernières qui osera rechercher les plaisirs de l'intelligence sera considérée comme une toquée, une originale et devra quitter son monde pour trouver un milieu plus ambiant. Si elle désire se joindre à ceux qui ont d'autres idées en tête que le plaisir et les toilettes, il lui faudra descendre de son "rang" afin de s'élever intellectuellement.

Nous connaissons des jeunes gens et des jeunes filles de la société qui furent chassés de la demeure paternelle, parce qu'ils s'adonnaient à des arts plus intéressants que la fréquentation des salons communément appelés "honnêtes". Cela est dû au fait que la plupart des chefs de ces familles sont des parvenus ou pour préciser des ignorants, qui ont eux-mêmes créé ce milieu conventionnel où ils vivent dans un luxe acquis plus ou moins honnêtement.

Il est reconnu que celui qui s'accapare un dollar pour subvenir à la nourriture de pauvres êtres qui lui sont chers, est un voleur, un renégat de la société ; tandis que le monsieur, directeur de trust et pilleur de nos deniers, est un habile financier. Il existe entre eux la différence que ce dernier est protégé par les gouvernements et que l'au-

tre ne peut compter sur l'assistance de personne.

Vers minuit Louis Ranthier, suffoqué et dégoûté de tout ce qu'il a vu et entendu, s'en retourne chez lui. L'empressement des dames et des jeunes filles à son égard, les compliments flatteurs et menteurs, les invitations, les " catch as catch can ", la musique de cirque et tous les autres incidents du bal lui reviennent à la mémoire. Rien de tout cela ne lui a tourné la tête et s'il se promet de retourner à quelques autres de ces fêtes, c'est pour se mieux convaincre de la vie factice de cette faisanderie.

Il se souvient de ses origines et des soirées intimes chez le peuple où règne l'hospitalité sincère et la franche gaité, qu'on aurait vainement cherchées à ce bal. Ces soirées où le curé, le vicaire, les voisins et leurs enfants, les vieux et les jeunes, le " cavalier " et la " blonde " sont invités. Les formalités sont mises à l'écart. Les femmes ne sont pas aux trois-quarts nues ; les hommes s'y rendent sans le vêtement corsé, la chemise raide comme une plaque d'acier, le faux-col casse-cou et le soulier de femme.

Les présentations sont toujours courtes et sans emphases. Au cours de la soirée on

priait mademoiselle Gizelle d'accompagner au piano, monsieur Arthur dans une chanson française : une de ces chansons du terroir qui périraient si le peuple ne les conserverait comme un souvenir de notre glorieux passé. Les discussions honnêtes s'élèvent, tous y prennent part. La danse gagne les jeunes, non ces danses de la société mais le valse-lancier, le " set américain " où le danseur n'étouffe pas sa danseuse de ses biceps.

Dans la cuisine, les plus âgés discutent politique, avec une connaissance plus approfondie que nos politiciens de carrière ne veulent croire. La soirée terminée, les convives s'en retournent au foyer, gais, chantant, riant aux éclats, plus heureux que ceux qui s'en retournent amortis d'étreintes et de champagne.

Louis Ranthier fait une comparaison bien juste entre les deux castes créées par le gouvernementalisme actuel ; l'une oisive et l'autre écrasée par le travail afin de créer pour la première : la rente, le dividende énorme et la fange parfumée.

Il se rappelle avoir lu Bourdaloue, l'éloquent Jésuite, dans son " Sermon sur l'Éminente Dignité des Pauvres " : Puisqu'ils sont " tous pétris d'une même masse et ne

pouvant y voir grande différence entre de la boue et de la boue, pourquoi verrions-nous d'un côté la joie, la faveur, l'affluence, et de l'autre la tristesse, le désespoir et l'extrême nécessité et encore le mépris et la servitude ? Pourquoi cet homme si fortuné vivrait-il dans une telle abondance et pourrait-il contenter jusqu'aux désirs les plus inutiles d'une curiosité étudiée, pendant que ce misérable, homme toutefois aussi bien que lui, ne pourra soutenir sa propre famille ni soulager la faim qui la presse" ? et ceci : " Les murmures des pauvres sont justes. Pourquoi cette inégalité de condition ? Tous formés d'une même boue, nul moyen de justifier ceci qu'en disant que Dieu a recommandé les pauvres aux riches et ne leur assigne leur vie sur le superflu ".

Pensant à son avenir politique, le jeune homme se promet, s'il peut s'adjoindre assez d'adeptes à la Chambre, d'égaliser autant que possible les représentations, capitaliste et salarié et d'établir un gouvernement où personne ne demanderait la liberté, puisque tous auraient justice.

Aujourd'hui c'est l'opposé qui existe, quoique l'on prétende qu'il ne doit pas y

avoir de partis de classe. La représentation est entièrement capitaliste et cette représentation " est aux corps politiques ce que les ulcères sont aux corps physiques ". La majorité de nos députés est composée d'avocats de trusts, de compagnies d'utilités publiques et autres nécessités ; de fabricants de pulpe et de marchands de bois, dont les discours et les actes d'intérêt public sont nuls, pendant le temps qu'ils passent assis sur les chaises curules, etc.

Il s'ensuit que le salarié et le cultivateur n'ont pratiquement rien à dire dans l'administration de leurs biens nationaux : de leurs forêts, leurs terres, leurs pouvoirs d'eau, leurs pêcheries . Quoiqu'ils soient les seuls producteurs, on ne leur permet pas plus de prendre une part à l'administration du travail, de la justice, de l'instruction publique ou des finances qu'à celle d'une " Kommission Kaiserine des Likeurs ".

Qu'a-t-on fait de leurs forêts ? On les a sacrifiées, pour des bagatelles, à des spéculateurs américains " afin de donner du travail " aux ingénieurs, contremaîtres, employés de bureau américains ainsi qu'aux manœuvres canadiens. Leurs pouvoirs d'eau, abandonnés à des trustards bien con-

nus, pour quarante ans, afin que le public paye deux sous d'excédent par kilowatt d'énergie électrique, etc, etc.

Les gouvernants agissent avec le peuple, comme la compagnie puissante de la Baie d'Hudson agit avec ces pauvres Indiens. Ces derniers par le droit naturel, sont propriétaires du Canada. La conquête les prive même du droit commun, auquel peut prétendre tout être humain, et ils ne peuvent même pas exiger une juste valeur pour une simple transaction commerciale. Morts, ces Indiens de nos régions polaires sont encore en dette envers cette compagnie. Ce trust est la cause directe que les fourrures qui proviennent de notre territoire, sont vendues à un prix plus élevé à Montréal qu'elles ne le sont à Londres. Les directeurs de cette compagnie sont, en majeure partie, des londonniens qui se fichent de nous comme de l'an neuf. Nos gouvernants tolèrent cet état de chose, depuis que le pays est administré par un supposé gouvernement démocratique ou plutôt une boîte de Pandore. Si c'est cela la justice humaine, pensa Louis Ranthier, rendons les sauvages esclaves, ils seront plus

libres ! Quant à lui, il est bien décidé de demeurer libre et de ne jamais se laisser asservir par les trusts.

## VII

### LE THÉ

Quelques jours après le bal, Louis Ranthier, invité chez madame Lacocotte, quitta son bureau pour un " five o'clock ". ( Ce qui se traduit pour les gens de la société qui se flattent de connaître l'anglais, par un thé). Comme il en était à son premier thé, la curiosité l'avait piqué.

En arrivant chez madame Lacocotte, il dépose son chapeau et ses ustensiles d'hiver entre les mains d'un jeune débutant en habit de gala. Louis l'ayant pris pour le valet, jusqu'à ce que la " boniche " vint sauver ce dandin du ridicule.

A la porte du salon, madame et mademoiselle Lacocotte attendent les " théteurs ". Raides comme des obélisques, elles répètent à chaque arrivant " nous vous " introduisons " de charmantes jeunes filles ". La mère, dans son for intérieur, de se dire : " celui-ci est un excellent parti, si je pouvais seulement lui passer l'hameçon pour ma fille ".

Au fond du salon, une table où madame Lachenille-Sanspoil et madame LeBailleur

servent le thé au compte-goutte et coupent les glaces. A part nos deux rombières la table contient un choix de pâtisseries, de sandwiches épais comme des feuilles de papier ; quelques marrons glacés pour sauver les apparences et du chocolat en quantité. Comme le salon est très étroit on entasse les invités dans cette boîte à caviar ; inutile d'insister que tous sont debout, sauf la théière et la brise-glace.

Tenant la tasse de thé, grande comme un dé à coudre, de la main gauche, — ceci est commandé par les Mille Questions d'Étiquette — chaque invité tient précieusement de la main droite, un minuscule sandwich.

Les conversations deviennent de plus en plus intéressantes. Il sera question du mariage de Vaselino ou de Charlot ; de telle ou telle vestale du cinéma dans la pièce " L'Amour Infaillible des Divorcés ". Le nouveau morceau jazzmatique " Gold Dust Twin Blues " sera vanté et tous les " thé-teurs ", la bouche encombrée de sandwiches et de pâtisseries, approuveront de la tête. Le mariage de monsieur LeFranc et de mademoiselle LaFranche deviendra un sujet d'inquisitions de part et d'autre. Cette

dernière n'appartenant pas à la "society," conclusion : c'est un mariage malheureux. Il existe tant de bonnes andouilles et de belles poupées à placer sur un piédestal dans la "society", qu'il aurait dû s'en accaparer une.

Les discussions continueront de la sorte jusqu'à six heures et demie. Alors, madame Lacocotte laisse discrètement entendre à ses invités, que la porte d'entrée peut servir de sortie. Les futurs "financés" s'enquerront entre eux où demeure mademoiselle Unetelle. Si sa résidence est trop éloignée, ils s'empresseront tous auprès d'une jeune fille qu'ils peuvent ramener chez elle, sans se trop déranger et à peu de frais—les taxis coûtent cher !

Le député, ennuyé à mort, reconduit mademoiselle Westmount. En revenant chez lui, méditant sur cette stupide coutume, il juge qu'il est juste et raisonnable de ne pas toucher à ces fortunes excessives, puisqu'un jour les fils les dépenseront et deviendront à leur tour des salariés ; aussi se promet-il de ne jamais remettre les pieds chez les "théteurs" et les "ballots".

## VIII

### LES " ANTI-CHAMBREURS "

#### AUTRES VÉRITÉS

Sa nomination lui causant une absence assez prolongée de son bureau, Louis Ranthier dut s'adjoindre un associé. Les appliquants ne manquaient pas, il s'agissait de trouver un jeune avocat (les vieux sont considérés hors service), dévoué dont les idées seraient identiques à celles qu'il défendait. Son père lui avait recommandé Émile Sanspeur, fils d'un brave ouvrier. Le proposé était d'un dévouement admirable envers sa classe et des mieux versé dans la jurisprudence ayant, comme tous ceux à qui la fortune ne sourit, fait des études sérieuses. Comme Louis Ranthier, il avait conscience de ses devoirs envers les siens; les discours qu'il avait prononcés durant les élections ainsi que ses actes, assurèrent notre député qu'il trouverait en ce jeune homme un associé intègre et capable de défendre les causes qui lui seraient confiées. Après une longue entrevue, Émile Sanspeur fut prié de se rendre au bureau le lendemain et de se mettre au travail.

Louis Ranthier, dans l'intérêt de ses nombreux clients, loua un bureau plus spacieux dans un édifice moderne. S'y rendant très à bonne heure, il ne manquait pas d'y trouver une vingtaine de personnes faisant anti-chambre. La majorité se composait de gens en quête de faveurs politiques, de commerçants de tous les bric-à-brac requis au fonctionnement du gouvernement, d'exploiteurs d'élections, etc.

Ces visites devenant de plus en plus nombreuses, il prit le parti de les avertir qu'il était député afin de représenter les intérêts des salariés, et que toutes les balivernes des "anti-chambreurs" politiques devaient cesser. Il les pria de prendre note que son bureau servait à la pratique du droit et que son cabinet politique n'était autre que son siège au Parlement. Il ne voulait plaire à aucune influence et serait libre de ses actes. Toute faveur qu'il pourrait conférer, nécessiterait un abandon de son privilège d'homme libre, à toutes les influences qui paralyseraient une forte majorité des représentants du vote populaire. Il avise les tireurs de ficelles et les quémandeurs de positions, qu'il ne désire pas être "ce parfait deux mille qui n'a plus qu'une seule idée à laquelle il

subordonne tous ses actes ; être réélu, conserver son nantissement, garder sa place. Des principes, des doctrines, des opinions, il n'a cure. Alors il vote ce que l'on veut, selon que son intérêt électoral est en jeu. Il est le spéculateur s'orientant sur les circonstances pour se mettre tantôt à la baisse, tantôt à la hausse. Toute sa fortune est en valeurs électorales, tous ses titres sont des titres de réélection, sous forme de vote, à chaque ordre du jour de confiance ou de blâme, il détache un coupon". (1)

Louis Ranthier ne désire pas de position bien " assise " après quelques années de " loyaux " services au parti et ne veut pas que l'on dise de lui comme de ce politicien de Faguet : " C'est un homme nul pour ce qui est des idées personnelles, médiocre comme instruction, . . . et enfin, qui n'a pas d'autre métier que de s'occuper de politique, si la carrière politique lui manque, il meurt de faim ".

Nos fallacieux partis politiques ne manqueraient pas de charité au point de laisser mourir de faim, comme un pauvre ouvrier, un seul de leurs inaptes. Quand un candidat n'a pu obtenir la confiance de ses

(1) Paul J. de Cassagnac. Article sur " Les Incohérents ".

électeurs ou s'il semble avoir un esprit trop indépendant, nos K. C. s'empresent de lui créer une position à la Commission des Incuries et des Incurables Politiques.

Louis les avise qu'il ne veut pas gâcher ainsi son avenir ; qu'il ne recherche ni les honneurs politiques ni les postes lucratifs, mais le respect et la gratitude de toute une classe. Il ne voudrait pas imiter la conduite hypocrite d'un Ovido-le-Ouistiti qui traite les ministres de voleurs, de Von Bissing, de Kaiser et les députés de moutons, de la manière suivante : " le premier ministre a fait de la Province de Québec ce que le Kaiser a fait de la Belgique. Il est temps de montrer à ce Kaiser et à ses députés moutons qu'ils sont allés assez loin ", ou bien qui s'apitoie sur " ces pauvres ouvriers qui devront se lever une heure plus tôt ". Quand lui-même, Ovido-le-Ouistiti prouve, par ses paroles et par ses actes, son admiration pour les méthodes à la Kaiser et n'est lui-même qu'un mouton, suivant d'autres. Ce même Ovido-le-Ouistiti, fermant soudainement son " ouvroir " devenu trop grand pour la Haute, se laisse tenter par une énorme chaise rouge, surmontée d'un dividende à vie de deux mille dollars par année.

L'homme qui a consacré sa vie à la défense du peuple regarde le fauteuil rouge, y voit rouge et accepte d'oublier ses principes à la condition de ne pas faire maison neuve.

Le jeune député ne veut pas faire comme certains ministres et tant de ses collègues, qui préfèrent s'exhiber dans les couloirs de la Chambre afin de plaire aux nouvelles influences occultes, ne pas déplaire aux vieilles, promettre sur demande des positions de rajahs aux amis, cajoler l'électeur qui osera pénétrer jusqu'à eux, et qui ont tous l'idée bien arrêtée de gouverner et non de réformer. Il ne veut pas être un de ces "ataraxiques" mais simplement un gadouard politique par le peuple et pour le peuple.

A la suite d'une discussion avec l'un de ses anciens compagnons d'université, qui l'accusait d'avoir des idées de curé et de fils soumis et obéissant, Louis devint rouge de colère et le prit à partie : "Des idées de curé et de fils soumis et obéissant, s'écria-t-il, mais avec plus de raison que vous ne semblez croire. Cet admirable clergé que, par esprit d'anticléricalisme irraisonné, vous osez attaquer, a su tenir haut

et ferme, le patrimoine laissé par nos ancêtres.

Dans les jours difficiles de notre race il a été l'unique et infranchissable rempart, l'empêchement le plus formidable contre l'assimilation anglo-saxonne. Il nous a soutenus, élevés, pétris de ses mains, lorsque nous étions à l'état embryonnaire et a constamment aidé notre développement depuis 1760.

Dans les luttes de demain pour la conservation de nos droits, de quel secours nous seront nos politiciens qui craignent de faire face aux dangers qui nous menacent ? Lorsque ces mêmes politiciens se vantent que le bolchévisme n'existe pas dans la province, grâce à leur sage administration, ils mentent comme toujours. C'est encore l'influence du clergé sur le peuple et celle-là seulement, qui nous a protégés de ce fléau.

Quand les Jaunes Ontariens nous accusent d'être un peuple " priest-ridden ", ils se placent à leur point de vue d'ignorants et d'autant plus ignorants qu'ils ne connaissent pas notre langue, nos traditions et notre histoire. On ne juge pas un peuple après quelques consommations d'alcool falsifié. Pour juger un peuple, il faut une connaissan-

ce approfondie de sa langue, de ses traditions et de son histoire. Si nous connaissons mieux les Jaunes qu'ils ne nous connaissent, c'est que nous n'ignorons pas leur langue et savons les tristes épisodes de leur histoire. L'expulsion des Acadiens, la persécution des Irlandais catholiques pendant des siècles ne sont pas là pour ajouter beaucoup à leur gloire. Notre histoire est trop propre pour que je fasse des comparaisons.

“ Priest-ridden ” —, le peuple qui est soutenu par la plus honnête, la plus désintéressée, la plus dévouée des classes dirigeantes ! “ priest-ridden ” —, le peuple qui, grâce à ses prêtres dont il est fier, a sù conserver intact son patrimoine moral ! “ priest-ridden ”, vaut mieux que “ politician-ridden ”, et c'est cette dernière calamité que je souhaite de tout mon cœur à nos ennemis.

Vous êtes anticléricale parce que vous êtes anticléricale et c'est la seule raison que vous me donnez, vous en reviendrez mon ami. Les peuples n'ont pas grandi sans posséder des chefs solides qui les dirigent. Le peuple canadien-français a eu l'avantage d'avoir à sa tête un clergé digne de la mission

que la Providence lui a confiée, sachons lui rendre grâce et cessons ces luttes contre un élément digne de notre confiance.”

Le confrère de Louis ne sachant que répondre devant cet exposé, et comme il avait déjà subi une rebuffade sur ses convictions politiques, prit le chemin le plus court vers la sortie en se promettant de ne plus s'y faire prendre.

## LES FIANÇAILLES

Le bureau de Louis Ranthier progressait de plus en plus. Le surcroît de travail l'obligea de se chercher une nouvelle sténographe. Parmi toutes celles qui se présentèrent à son bureau, sur l'annonce publiée dans un journal, il choisit Aline Sansreproche. Cette jeune fille de parents pauvres, lui semblait être la plus digne d'être choisie par son éducation, ses manières courtoises et sa franchise.

Son père, Onésime Sansreproche, menuisier dans une usine de construction de wagons, chômaît assez souvent. Il était le type de l'ouvrier laborieux, sobre, religieux, dévoué à sa famille. Malgré sa situation précaire il trouva, aidé de sa femme, le moyen de donner à sa fille une excellente instruction. Sa mère dut peiner dans une fabrique de chaussures afin d'aider au ménage et surtout à l'éducation d'Aline. Celle-ci, ses études terminées dans un couvent où l'on enseignait l'art de gagner sa vie avant l'astronomie, était à la recherche d'un emploi depuis deux mois. Tous les jours,

elle se rendait à la ville pour trouver une position dans les bureaux, dont elle trouvait de longues listes dans les colonnes des journaux, jusqu'à ce qu'elle fut acceptée par notre avocat.

Ce jour là elle s'en retourna chez elle, heureuse de pouvoir enfin venir en aide à ses parents.

Assidue et intéressée à son travail, elle ne tarda pas à gagner l'estime de son patron. Passionnée pour la bonne lecture, elle en usa à bon escient et successivement. Le roman, la critique littéraire, politique et sociale l'aidèrent à développer son intelligence et acquérir des connaissances.

La déférence que lui témoignait son patron dès le début, lui inspira confiance et peu à peu elle s'attachait à lui. Louis Ranthier de son côté, tout en affectant l'indifférence, en devenait de plus en plus épris. L'un et l'autre n'osait s'avouer leurs sentiments et se tenait sur une prudente réserve. Elle saisit l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de mariage de ses parents pour l'inviter à la maison. Elle lui en fait la demande timidement et il accepta avec joie.

Louis ressentait depuis quelque temps que cette jeune fille était l'idéal de la femme qu'il

se choisirait pour la compagne de sa vie. L'ordre qu'elle apportait dans les affaires du bureau suffit pour lui garantir qu'il en serait ainsi dans son futur foyer. L'intérêt avec lequel elle s'adonnait aux ouvrages sérieux qui intéressent le peuple, l'assura qu'elle serait non seulement une femme de ménage, mais une agréable et utile compagne. Louis Ranthier se décida de faire sa demande en mariage le soir de la fête.

Les amis de monsieur et de madame Sansreproche leur ayant organisé une "surprise", se rendirent chez les jubilaires, accompagnés de leurs enfants. Les amis d'Aline tinrent aussi à rendre hommage à ses parents.

La soirée en bonne voie, les félicitations bien méritées furent prodiguées aux époux Sansreproche, avec une sincérité qui ne se rencontre que dans ces milieux modestes. Aline présenta Louis à ses parents et ils furent profondément touchés de recevoir dans leur humble logis, le défenseur de la bonne cause. La soirée devint des plus joyeuse; les chansons du terroir succédaient aux extraits d'opéras, les déclamations aux déclamations, les bonnes danses aux bonnes

dances, enfin la gaité la plus honnête régnait.

Pendant le réveillon, Louis Ranthier profita de l'occasion qui se présentait pour exprimer à Aline tout ce qu'il ressentait envers elle. Avec tact, il lui fit part de toute l'admiration qu'il avait pour elle; il lui raconta ses humbles débuts, les moyens qu'il avait dû prendre pour arriver malgré le peu de foi des politiciens-molassons et l'oligarchie gouvernementale, sa révolte contre les offres alléchantes qu'on lui avait faites, ses projets d'avenir et sa confiance illimitée dans la cause qu'il défendait.

Il passe en revue son court séjour dans la société où règnent les parvenus dans tout l'étalage de leur luxe égoïste. Il cause longuement de l'admiration pour ce peuple qui peine, souffre et chôme. Il déclare à Aline qu'il l'admire profondément parce qu'elle est l'image de cette classe franche et loyale à laquelle il a voué sa carrière. Grâce à l'appui de son amie, il se sentira fort pour lutter et faire apparaître la démocratie sous son véritable jour, pour qu'il n'existe plus de classes persécutantes et persécutées.

Aline Sansreproche touchée de cette marque de confiance et ne pouvant plus res-

treindre son émotion, s'excusa auprès de Louis et se retira quelques instants. Elle était absente depuis quelques minutes lorsque sa mère, à sa recherche, la retrouva toute en pleurs dans sa chambre. Madame Sansreproche s'enquit des raisons d'un si grand chagrin. Avec toute sa franchise, Aline lui avoua ses sentiments pour Louis Ranthier et les aveux que ce dernier venait de lui faire. La mère et la fille enlacées l'une à l'autre, versèrent des larmes de joie. L'intervention du père devint nécessaire pour les ramener au salon.

En apercevant Aline, Louis comprit la cause de son départ ; avec le tact qu'on lui connaissait, il continua la conversation avec les autres invités, jusqu'au moment où ayant pu s'approcher d'elle il lui fit la demande solennelle. Aline, d'une voix tremblante d'émotion, lui fit part des sentiments qu'elle éprouvait elle-même depuis quelques mois et lui dit qu'elle l'aimait de toute son âme.

Les convives, invités à trinquer en l'honneur des jubilaires, prient le député de St-Thomas de souhaiter, au nom de tous, une longue vie aux héros de la fête. Comme il était déjà très ému, Louis pria la compagnie

de ne pas s'attendre à un long discours; il ne tenait qu'à exprimer de la part de tous, les vœux les plus sincères de santé, joie, bonheur et longue vie. En terminant il leur présenta une bourse au nom des amis, puis il ajouta qu'il avait lui-même une demande à leur faire, et il leur fit part de ses sentiments pour leur fille, en leur demandant de bénir leur union prochaine.

Monsieur Sansreproche, en son nom et celui de son épouse, remercia les convives de leurs souhaits et de leur cadeau. Le père assura Louis Ranthier, qu'à des hommes intègres, honnêtes et dévoués à toutes les bonnes causes, on pourra sans crainte donner l'univers et que leur fille, qui est tout pour eux, ils la lui confient avec l'assurance qu'elle sera heureuse. Ce soir là, Louis s'en retourna chez lui joyeux et confiant dans l'avenir.

## X

### UNE CAUSE CÉLÈBRE

Louis Ranthier devait défendre le journal " Le Réveil " qui avait eu l'audace, malgré les annonces, d'attaquer le trust du tabac. Ce journal, défenseur des salariés, avait commenté les prix excessifs chargés sur les cigarettes par le trust qui en avait le monopole.

Dès qu'une compagnie concurrente le menaçait, son premier pas était de s'en accaparer pour augmenter ses profits déjà énormes. Malgré la baisse très marquée du tabac en feuilles, on augmentait les prix. Advint une compagnie puissante qui, par sa concurrence, abaissa successivement le prix des cigarettes de vingt sous à dix-huit, de dix-huit à quinze et de quinze à dix sous le paquet de dix cigarettes, y compris la taxe de sept sous et demi exigée par le gouvernement. Malgré cette taxe la concurrente réussissait, en vendant ses produits à dix sous, à faire des bénéfices.

" Le Réveil ", en bon défenseur des droits du peuple, avait insinué que le trust payait des dividendes de quarante à cinquante pour

cent, malgré un montant de trois millions de dollars ajoutés, comme achalandage, à son capital. S'il était possible pour la compagnie concurrente de vendre ses produits si bon marché, il y avait un vol manifeste de la part de celle qui vendait les siens cinquante pour cent plus cher.

Celui qui paie de ses écus la différence du dividende équitable de dix pour cent entre cinquante pour cent, soit quarante pour cent et qui n'est autre que le salarié, a bien droit de se plaindre. "Le Réveil" blâmait ouvertement cette exploitation du pauvre salarié, qui devait payer les cigarettes vingt sous le paquet et faisait remarquer qu'un demi-million de salariés s'empoisonnent de ces clous de cercueil ; aussi que le trust leur extorque en moyenne, cent soixante-quinze mille dollars par semaine.

Les autres journaux, dans lesquels le trust publiait des annonces rémunératives, ne soufflèrent un seul mot de la question, par crainte de perdre une aussi bonne pratique. Voilà comment l'opinion publique est étouffée par la presse vendue à l'annonceur.

Nous craignons trop la vérité dans notre cher pays. Ce qui s'appelle vol devrait

publiquement s'appeler vol et ce qui s'appelle prostitution devrait être qualifié de ce nom. Peut importe que ce soit la prostitution de nos représentants devant les trusts, la prostitution des promesses électorales, la prostitution des petits salariés par la monarchie financière, la prostitution de la majorité de nos journaux devant cette même monarchie et en dernier lieu la véritable prostitution tolérée par nos gouvernants et qui fait la honte de notre peuple.

Quand la patrie est aux mains de Tartuffes et la presse condamnée à trembler devant les fonds électoraux, et menée par la crainte des intérêts annonceurs et de toute puissance financière, il est naturel que nous soyions si mal renseignés.

Nos quotidiens, sauf de rares exceptions, imitent le dégoûtant journalisme jaune américain avec ses scandales, ses nouvelles à sensation, ses " funny papers " qui n'ont de drôle que le nom et sont imités chez nous avec une stupidité servile. Nos journaux sont de tristes copies d'un " Boston Sunday Advertiser ", ayant pour propriétaire le proboche Hearst.

Que nous importent que le chat de madame Sanstoro ait été frappé par un tramway

à l'angle des rues Timothée et Ladébauche. Que nous importe " la croix qui indique l'endroit exact où la malheureuse victime a été frappée ". Après deux doubles colonnes de récitatif sur l'origine des chats, on ajoute les détails aux détails et un coup d'œil jeté sur le dernier paragraphe nous apprend que: " le tramway portait le No. 139, wattman 96, Aurèle Levide, politicien sans portefeuille et sans mandat, qui sera prochainement nommé directeur du trafic des carrosses de poupées dans la province ; le receveur 1456 Oscar Lecomble, lui aussi sans portefeuille, après vingt ans de loyaux services à la compagnie, ont déclaré à notre représentant, que le chat de madame Sanstoro étant camouflé par son poil noir, il leur a été impossible d'éviter l'accident. Nos sympathies à madame Sanstoro et à sa famille, pour la dure épreuve qu'ils viennent de traverser "

De jour en jour, de toutes manières, nos journaux vont de mal en pis. Nous n'oserons pas insinuer que ces nouvelles sont truquées, bien au contraire, elles sont malheureusement trop véridiques. Il nous semble que le peuple mérite des journaux plus intéressants que ceux qui nous ennuiant par

leurs massacres de chats, de chiens et découvertes d'ossements dans les dépotoirs ; le tout accompagné des photographies des victimes, des zéros de ces aventures pendant deux mois, au sujet d'un meurtre et autres événements tragiques, relatés dans des pages entières et que nous préférions voir racontés en dix lignes, comme le fait le seul quotidien indépendant que nous possédons.

Ce n'est pas avec cette littérature qu'on hâtera l'avènement de la démocratie. A ce propos, le président Wilson en annonçant au monde entier : " make the world safe for democracy " aurait dû ajouter " and democracy safe for politicians ".

L'intérêt de nos grands journaux pour les salariés se mesure en proportion de l'intérêt payé sur leur capital-action.

Il ne faut pas oublier quelques rares exceptions, mais les quelques journaux propres que nous ayons obtiennent une circulation moindre que les jaunes, ut fata trahunt.

Nous nommerons le premier et celui-là c'est " Le Revoir ". Ce dernier est le seul quotidien qui soit réellement indépendant et impartial, et qui n'a jamais flanché devant les supposés grands, devant le fonds électoral, devant les menaces

des annonceurs, même devant le déficit, et tout ce que le capitalisme peut faire afin de cacher la vérité au peuple.

Ce journal recrute ses collaborateurs parmi de véritables journalistes et non parmi de piètres fils-à-papa, qui n'ont d'autres mérites que d'être les fils de pères sachant manier la plume. " Le Revoir ", rendez à César ce qui appartient à César, a été le défenseur sincère et désintéressé de toutes les bonnes causes.

Les chefs de ce journal sont des hommes comme ils s'en rencontre peu dans un siècle. Sacrifiant honneurs et fortune, ils se sont dévoués, corps et âme, à la défense de nos droits. Ils n'ont pas craint avec la force et le talent qu'on leur connaît, d'attaquer les prévaricateurs et leurs atonies. Il est juste et équitable que le public se réveille de son apathie et rende hommage à ces défenseurs désintéressés, en leur donnant son appui moral et matériel.

Nous n'avons pas l'honneur de connaître ces hommes admirables. Ce que nous disons d'eux n'est que le témoignage sincère de notre admiration.

Nous serons taxés de nationalistes, (le pays avant le parti). Mieux vaut cette appella-

tion que l'épithète de libéral, qu'on arbore à tout propos et qui veut simplement dire qu'on est pour le gouvernement ou celle de conservateur, dont se qualifient pompeusement ceux qui n'ont pu conserver le pouvoir.

Les années se suivent et changent en nous bien des allégeances. L'infecte campagne dont les canadiens-français ont été les victimes durant la guerre et même après, a contribué à nous enlever le bandeau qui nous aveuglait.

Cette campagne insolente, menée contre nous en Angleterre et ailleurs, fut inspirée ici et nous n'avons pas à choisir entre mille d'où elle partait.

De nos compatriotes pleins de bonnes intentions, que leur position empêche pour le moment de certifier la véracité de nos avancés, ont fait des démarches auprès d'une agence londonnienne de journaux pour exposer la véritable situation canadienne au public anglais.

Le coût de la vérité fut fixé à deux cent mille livres sterling. Il y a donc lieu de croire que nos dénigreur y sont allés de leurs écus.

Nous causerons d'un journal qui en est à

ses débuts : “ Le Sâtin ”. Rédigé par une plume alerte et n’ayant crainte de défendre le peuple et d’attaquer les forts, ce journal a éveillé les électeurs de leur apathie durant la dernière campagne politique. Nous sommes assurés que son directeur en continuant, à coups de maillet, la route très noble qu’il s’est tracée, recevra des salariés pour lesquels il lutte avec un courage indomptable, un encouragement digne de ses sacrifices.

A la cour, Louis Ranthier fit une défense admirable du journal “ Le Réveil ”. La liberté de la presse fut discutée longuement, ainsi que de nombreux précédents.

Si la liberté de parole n’est pas permise dans un pays, c’est donc que les gouvernants craignent que le peuple soit renseigné d’une manière véridique. Que ces gouvernants n’oublient pas qu’ils sont les serviteurs du peuple, et que c’est en cette qualité qu’ils détiennent le pouvoir.

La liberté de la presse enlevée, nous n’aurons plus pour nous tenir au courant, que les journaux vendus aux fonds électoraux et à la monarchie financière.

Quand on ne craint pas la lumière, on n’a pas recours aux subterfuges et aux dé-

crets pour l'atteindre, et aucun pays se vantant d'un iota de liberté a toléré qu'on étouffe chez lui, l'opinion publique.

L'emprisonnement de ceux qui, au risque de leur liberté, osent exhiber des vérités au peuple, surtout les vérités que l'on craint d'exposer même devant l'immunité parlementaire, ne baillonne pas l'opinion publique. Bien au contraire, ces mesures rigoureuses prouvent en somme que le détenu avait énoncé des vérités, que les forts eussent préféré demeurer inconnues du public. Alors il ne reste plus entre la vérité et le peuple, que la geôle. Un journaliste ne pourra plus s'attaquer à un trust, dont les fonds mal acquis profitent aux fonds électoraux, sans risquer de perdre sa liberté.

Des gens courageux trouvent que la cause du public vaut bien l'emprisonnement dans un temps de prétendue démocratie, où la vérité n'existe que pour les puissants et où les faibles n'ont pas le droit d'être renseignés.

Ce qui est permis pour les uns devrait être permis pour les autres, ou nous en revenons au temps où Fra Paolo écrivait : " Si c'est un noble qui a maltraité un sujet, il faut chercher tous les moyens de lui donner rai-

son ; si c'est un sujet qui a maltraité un noble, il faut porter le châtiment à l'excès ”.

Les nobles disparaissent pour être remplacés par de prétendus démocrates ; les vasaux en sont demeurés au même point.

Quand on nous cause de dignité et que ceux-là même qui devraient nous la faire respecter en manquent eux-mêmes, il y a raison de croire que cette qualité n'existe qu'en autant qu'elle fait l'affaire de quelques-uns.

Nos quelques journaux désintéressés vivent dans l'attente qu'un jour ou l'autre leurs portes soient fermées, leurs presses confisquées et le public n'aura plus alors qu'à se contenter de renseignements falsifiés, de prétendue défense du peuple inspirée par ces gens là même, qui voudraient voir le peuple à leur merci. De ce fait, il est facile de conclure que ces individus sont des États dans l'État et leurs intérêts des raisons d'état.

Le trust après avoir fait entendre des experts qui n'étaient autres que ses propres employés, ne put convaincre le juge de la fausseté des accusations du journal et la cause fut rejetée avec dépens.

## XI

### LE MARIAGE

Le mariage de Louis Ranthier et d'Aline Sansreproche eut lieu à l'église paroissiale de celle-ci. Ce fut l'occasion d'une fête grandiose dans la paroisse. Après la cérémonie, les nouveaux époux eurent peine à se frayer un chemin, et on entendait de toutes ces voix du peuple, des vœux de bonheur que l'on savait sincères.

Une fois rendu à la résidence des Sansreproche, la maison ne pouvant contenir cette foule, Louis dut la remercier du haut du balcon. Profondément ému de cette marque d'appréciation, il ne put prononcer que quelques paroles. Après une courte réception, monsieur et madame Ranthier se dirigèrent vers la gare, pour se rendre chez des parents de cette dernière qui demeuraient à la campagne.

Après deux semaines de vacances, les époux revinrent à la ville. Louis Ranthier désirant demeurer dans son comté, ce qui arrive rarement chez nos représentants, avait loué une résidence au centre du quartier. De cette manière, il pouvait se ren-

seigner sur la situation et les réformes qu'il demanderait pour ses concitoyens. Il ne craignait pas de se rendre dans les clubs et les unions des ouvriers afin de s'enquérir de leurs besoins et de leurs griefs.

De son côté, son épouse avait à cœur le soulagement des pauvres du comté. Trois après-midi par semaine étaient généreusement passés à la visite des femmes sans soutien, des familles qui chômaient et de tous les miséreux.

Ses actes n'étaient motivés par aucun but politique, et ne pouvaient être attribués au désir de conserver des votes pour son mari aux prochaines élections, mais étaient faits dans un but humanitaire et chrétien. Elle n'épargnait ni ses sous ni la fatigue, et donnait une excellente leçon à celles qui ignorent comme il en coûte peu de soulager ces pauvres, qui ont droit à la vie comme chacun d'entre nous.

La maison Ranthier était ouverte à tous. On l'appelait la maison du Bon Dieu. Louis Ranthier y tenait bureau et répandait ses conseils, sans frais à ceux dont les moyens étaient trop limités. S'il y avait matière à procès, les partis étaient convoqués à son bureau et avec droiture, il leur expliquait

la question pour éviter des frais inutiles. Si les plaideurs s'obstinaient, ils étaient avertis loyalement que leur cause était perdue avant de se rendre à la cour, et qu'ils seraient mieux d'abandonner leurs prétentions déraisonnables.

Dans ce milieu on compatissait à la misère des humbles et des inférieurs, par la fortune et l'éducation, et on s'y apitoyait avec une charité toute chrétienne. Cette charité envers ceux qui sont chair et os comme nous, et qui ont autant droit de vivre que les riches, est souvent critiquée par les âmes mesquines. On ne s'abaisse pas en prenant la défense de ce peuple qui peine et traverse toutes les tristesses de la vie, avec une grandeur d'âme rarement rencontrée chez ceux, à qui la fortune sourit, qui n'ont souci que de leur propre sort.

L'ouverture de la session devant avoir lieu bientôt, Louis Ranthier était des mieux renseigné sur les besoins de son parti et les revendications qu'il avait à faire au nom de ses électeurs.

## LA SESSION

La veille de l'ouverture de la session les Ranthier se rendirent à Québec, pour assister à l'inauguration qui, chaque année, réunit une foule d'étrangers dans la capitale. Comme la vie des grands hôtels encombrés ne leur plaisait pas, ils se retirèrent dans une pension de famille de la Grande Allée.

La maîtresse de pension, Lady McShea, femme des plus affables, se dépensa pour rendre le séjour de ses nouveaux pensionnaires aussi agréable que possible. Lady McShea, d'origine canadienne-française, avait épousé un anglais. Ce dernier, après avoir acquis une fortune bien solide dans le commerce du bois, avait été décoré du titre de Sir dans une fête paroissiale. Ce Sir était des plus décoratif, et le McShea anobli devint comme ce médecin qui traverse l'océan tous les ans, afin de se faire déposer et la Légion d'Honneur et l'accolade pour de prétendus services rendus à la France, et revient bredouille ; cet honneur lui monta au cerveau. Après avoir dissipé sa fortune dans des spéculations, il mourut dans

une grande indigence. Lady McShea demeurée sans ressources dut, pour subsister, louer des chambres aux notables de passage sur la Terrasse ou à des représentants de trusts persécutés.

Le lendemain, Louis Ranthier et son épouse prirent le chemin qui conduit à la dignité ainsi qu'au Parlement. Ils font la connaissance des ministres, des sous-ministres, des chefs de cabinet à départements, etc.

Madame Ranthier, un peu embarrassée, fit la remarque au député de St-Thomas que tous ces gens avait un air de famille, qu'elle se croyait dans une réunion de parents et qu'il serait préférable de s'esquiver pour ne pas troubler leur intimité. Le fait le plus curieux, c'est que madame Ranthier avait raison. Après une courte enquête auprès d'un préposé aux ascenseurs, Louis Ranthier apprit que les frères, les sœurs, les oncles, les tantes, les nièces, les gendres, les cousines, sans oublier les beaux-frères et les belles-sœurs, leurs beaux-frères et leurs belles-sœurs, de deux ministres coûtent au public la somme minima de cent cinquante mille dollars par année. Ce sont deux familles bien entretenues à nos frais et dépens, et qui augmentent de leur travail effectif,

les surplus introuvables. Il n'y a pas lieu d'être surpris si la solidarité et le contentement règnent dans ces milieux parlementaires, représentant la base de l'état social : la famille.

Louis Ranthier fit remarquer à son épouse que cette somme de cent cinquante mille dollars est touchée par deux seules familles ; un cabinet de douze ministres, possédant un attachement aussi touchant que les deux premiers pour leur famille, coûterait à la province la jolie somme de neuf cent mille dollars par année. Et le mieux, c'est qu'il existe d'autres familles qui ne comptent pas de ministres et nous reviennent au même prix.

Les Ranthier éblouis de la magnificence de ces familles élues par le peuple, jugent prudent de faire connaissance avec les députés, afin de s'enquérir s'il en est ainsi chez ces braves défenseurs des droits du peuple. L'esprit de famille n'étant pas aussi prononcé chez ces derniers, les époux Ranthier se sentirent respirer plus librement. Ils furent présentés aux députés et à leurs épouses. Les députés blancs et les députés noirs s'enlaçaient dans des étreintes que nous ne

pourrions croire, si les journaux rapportaient les choses telles qu'elles se passent.

Les ministres et les députés, à coups de verge noire, sont conduits à leur siège. Les femmes de ministre, de député, de rond-de-cuir, la majorité en tenue de cirque, déposent leur dignité dans l'enceinte de la Chambre. Le Lieutenant-Gouverneur en tenue de son rang, lit l'adresse du haut de son trône. Un député blanc répond à l'adresse, par un discours très bien préparé par un sous-ministre. Le député choisi pour le seconder étant tombé soudainement malade chez le P'tit Joseph de la Petite Allée, Louis Ranthier fut prié de le remplacer.

Les nouveaux députés ne doivent pas connaître les dessous de la politique alors on le pria de seconder, sachant fort bien qu'il ne pourrait le faire en toute connaissance de cause. Comme les chefs supposaient que les discours et les actes de Louis Ranthier n'étaient que des discours et des actes pour fins électorales, il leur causa quelque surprise. Sans timidité et avec beaucoup d'assurance, Louis Ranthier se leva et improvisa son discours, remarquable dans une circonstance aussi difficile. Monsieur l'Orateur (ce dernier, soit dit entre nous, ne prononce

jamais de discours et c'est pourquoi on l'appelle l'Orateur) Je ne puis seconder les propositions du député de Wayagamack pour des raisons que vous connaissez et que vous n'avez pas crues sincères. Je représente, dans cette chambre, le peuple et suis son serviteur. Ce peuple ne représente pour vous que " l'âne parce que l'âne se contente de plantes coriaces que dédaignent les autres, il se régale de végétaux qui viennent sans culture, et la paille hachée est pour lui un fourrage de luxe. L'âne n'est pas seulement le plus laborieux et le moins exigeant des auxiliaires ; il a la patience (et vous le savez), il a la douceur, il est humble et résigné. Aussi le méprise-t-on. Voilà l'homme " (1) du peuple, voilà ce que représente pour vous le peuple.

Pour vos trusts et " les fortunes immodérées tout ce qu'on ne leur accorde de jouissance et d'honneur, elles le regardent comme une injure." (2) Et ce sont ces trusts et ces fortunes immodérées que vous représentez, Messieurs, soit par vos positions d'avocats de ces compagnies, soit par l'intérêt personnel qui vous y attache. Le peuple

(1) Victor Meunier. L'Esprit et le Cœur des Bêtes.

(2) Montesquieu. Esprit des Loix.

regarde comme une injure, votre ataraxie à son égard.

Votre régime, ce régime des K. C., je vais, devant cette Chambre, vous en exhiber la dignité. Votre régime comprend : “ les basses compromissions, les marchandages honteux, les ignobles trahisons, la mauvaise foi et l'esprit de dénigrement s'attaquant systématiquement à tout ce qui est fait par le parti opposé, les luttes scandaleuses d'intérêts personnels, les hypocrites combinaisons aux dépens des intérêts généraux, les vengeances et les rancunes cruelles, les dédains des moyens loyaux et honnêtes, le culte du nombre, de la force brutale, le manque de respect pour la personne humaine, l'abandon des sentiments généreux, la haine de tout ce qui s'oppose aux fins individuelles, la déformation et l'avilissement des caractères, le manque de loyauté ( envers le suffrage universel ), le peu de respect dont on fait preuve envers lui et le cynisme avec lequel on le violente pour lui faire dire ce que l'on veut, l'absence de résignation en face de ses volontés, le défaut de désintéressement dans l'exercice des mandats publics qui trop souvent sont regardés comme des moyens de faire ses propres affaires et de gagner de l'argent, l'amour

immodéré du pouvoir et cet acharnement à nouer des intrigues en vue de s'y maintenir, quand on y est parvenue, ou d'y revenir quand on est tombé". (1) Messieurs, il me semble que je ne vous ai énoncé qu'à demi ce dont j'avais l'intention de vous accuser, afin que le peuple, oui, ce peuple dont vous vous moquez comme de votre dernière chemise, se rende compte de vos faits et gestes.

Ne croyez pas que vous pouvez, par vos intrigues et votre force, me priver du droit de vous décrire tels que vous êtes et continuerez d'être, jusqu'au jour où ce même peuple, que vous trahissez pour vos propres intérêts, se débarrassera de vous et vous renverra à vos occupations premières.

Ne m'en voulez pas d'avoir pris la défense des salariés, je les préfère aux trustards que vous défendez si bien.

" Si je compare ensemble les deux conditions des hommes les plus opposés, je veux dire les grands avec le peuple, ce dernier me paraît content du nécessaire et les autres sont inquiets et pauvres avec le superflu. Un homme du peuple ne saurait

(1) Joseph Valmor, Limite du Gouvernement dans une Démocratie.

faire aucun mal, un grand ne veut faire aucun bien et est capable de grands maux ; l'un ne se forme et ne s'exerce que dans les choses qui sont utiles, l'autre y joint les pernicieuses : là se montrent ingénument la grossièreté et la franchise, ici se cache une sève maligne et corrompue sous l'écorce de la politesse. S'il faut opter, je ne balance pas, je veux être peuple. (1)

Je tiens à vous faire part d'un sujet qui demande votre attention immédiate et qui, quoique d'intérêt public, subira le sort, je crains, de tout ce qui n'est pas proposé par votre parti. Il s'agit des vieillards.

“ Les vieillards n'ont pas à se louer de notre civilisation ” écrivait un grand critique. Ils sont mis à l'écart par notre gouvernementalisme actuel. Leur expérience de la vie semble un livre où nous aurions beaucoup à apprendre, mais qui demeurera fermé pour vous tous.

Croyez ce que je vous dis,

Il faut pour gouverner être soixante dix.  
(2).

Ce que disait le poète devrait être mis en pratique. Ne serait-il pas préférable que le

(1) Caractères de La Bruyère.

(2) Victor Hugo.

peuple fut gouverné par des cheveux blancs plutôt que par de jeunes arrivistes ?

L'expérience des choses de la vie ne peut s'acquérir qu'avec les années. Arrivé à l'âge réellement mûr, l'homme n'a plus cette ambition de réussir dans les affaires que vous possédez à un degré trop prononcé.

Le vieillard connaît à fond le cœur et les passions humaines, il a vu et vécu. " Rien ne maintient plus les mœurs (mêmes politiques) qu'une extrême subordination des jeunes gens envers les vieillards. Les uns et les autres seront contenus, ceux-là par le respect qu'ils auront pour les vieillards et ceux-ci pour le respect qu'ils auront pour eux-mêmes ". (1)

Les vieillards sont la conscience de la nation, tandis que les ambitieux excités qui nous gouvernent, n'en sont que l'inconscience.

Deux exemples frappants sont ceux de Georges Clémenceau et de Sir Wilfrid Laurier. C'est ce dernier nom sacré que vous traînez dans la boue, lorsque vous vous en servez pour voiler vos incohérences. Il ne faut pas oublier qu'entre un véritable homme d'état et un politicien de votre

(1) Montesquieu, *Esprit des Lois*,

trempe, il y a la même disproportion qu'entre un éléphant et une puce.

Quand l'homme a dépassé l'âge mûr, il est accusé de retourner en enfance. Le jeune, et je vous compte parmi les jeunes par vos actes, n'ayant pas l'expérience, ne peut juger les événements d'une manière approfondie. Des deux, le vieillard sera moins tenté de se laisser corrompre, il fera passer le bien de la province avant son intérêt personnel.

Comme le disait Nietzsche " le respect des vieillards c'est le respect de la tradition" (1). Ce sont eux auxquels nous sommes redevables de la tradition. Ils l'ont créée à une époque moins matérialiste que la nôtre et nous l'ont transmise, non pas pour qu'elle soit honnie de nos gouvernants, mais bien pour qu'elle persiste comme un principe inviolable.

Nos vieillards indigents n'ont même pas le bien-être matériel dont jouissent du moins les vieillards plus fortunés ; on ne s'en occupe guère.

Est-ce de la justice que de jeter dans nos geôles, les vieillards abandonnés aux intempéries et de les accuser de vagabondage

(1) Cité par E. Faguet,

lorsqu'ils cherchent un gîte, pour attendre la mort ? Est-ce de l'humanité de les laisser dormir " sous l'incorrupible indifférence des étoiles " (1) sans une mie de pain ou de les associer aux voleurs de grands chemins, dans votre somptueux palais de Bordeaux ?

Il n'y a pas lieu, croyez, de dépenser ces fortes sommes qui enrichissent, il est vrai, vos architectes attitrés, dans la construction de nouvelles prisons pour les vieillards indigents. Le problème serait résolu en peu de temps, si vous étiez de bonne foi.

Les arsenaux, trop nombreux à Montréal, sont coûteux d'entretien. Le département de la milice dépense des sommes considérables en salaires payés aux officiers et soldats qui font, pendant vingt soirs, de prétendus exercices militaires qui n'ont rien de sérieux.

Il n'y a pas d'entraînement militaire qui puisse valoir la moindre dépense, à moins de trois mois d'exercices journaliers, non dans des arsenaux mais dans des camps militaires. Le système d'entraînement militaire à raison de deux heures par semaine, pendant quatre mois, est une blague et une dépense inutile.

(1) Geo. Pioch. Les Dieux chez Nous.

Passons rapidement sur l'incompétence de la majorité des officiers qui, pour la plupart, ont endossé l'uniforme après s'être assurés que la guerre était bel et bien terminée.

Afin d'exhiber un régiment pour les parades d'église, ils auront recours à deux cents cadets du Mont-Saint-Luc.

Le soldat ne bénéficie en rien de l'entraînement, de l'arsenal et même pas de son salaire, sauf de quelques verres de bière ; mais il en est bien différent de l'officier. Celui-ci se servira de l'arsenal comme club ; il goûtera son scotch, le billard, les parties de cartes et les soirées dansantes. La salle d'exercice deviendra son terrain de tennis, de jeu de balle et tout cela sans qu'il débourse autres frais que ses consommations.

Ainsi pour donner un club à trente individus, nos gouvernants tolèrent que des édifices immenses servent, à nos frais, de lieux de récréation, tandis qu'un seul arsenal pourrait facilement abriter mille vieillards indigents. Les clubs ne manquent pas où ces officiers pourraient trouver les mêmes amusements, tandis que tant de vieillards sont sans gîte et ne peuvent se procurer un morceau de pain.

Un seul arsenal servirait à tous les régiments, dont les effectifs ne sont jamais que de vingt-cinq pour cent du chiffre normal. Comme il n'y a qu'un soir d'exercice par semaine, chacun des régiments pourrait avoir le sien et le mess des officiers est assez spacieux pour contenir cent membres.

La vérité n'est pas toujours bonne à dire, mais lorsqu'il s'agit de causes aussi sacrées que la cause des vieillards et du public, elle ne peut être que salutaire.

Vous devriez exercer une pression auprès de votre parti au parlement fédéral, afin d'éviter une dépense archi-inutile de plusieurs milliers de dollars, qui pourraient être utilement employés.

Cette cause mérite une sérieuse considération ; aussi bourrez le crâne du public, Messieurs, mais ne nous causez pas de surplus lorsque les vieillards indigents et honnêtes vous demandent un peu de pain et un gîte hospitalier. Faites en sorte que des citoyens, mûris par des années d'expérience, qui peuvent vous tirer de la voie tortueuse de l'oligarchie dans laquelle vous vous êtes engagés, viennent de leurs conseils et de leur sagesse vous remettre dans le droit chemin de la véritable démocratie.

Avant de terminer, je tiens à vous dire que c'est mon intention de publier ce discours, non pour des fins électorales comme vous le faites pour les vôtres, mais afin de vous démasquer à vos électeurs. C'est ma conviction sincère que le vote populaire saura me rendre justice de vous avoir dénoncés. Le jour ne tardera pas où, grâce au réveil des citoyens bien pensants, vous verrez votre administration surchargée d'incompétences, céder la place à une administration compétente et dévouée à l'intérêt public."

La surprise, provoquée par ce discours dans cette assemblée habituée aux louanges serviles, fut grande. Un silence froid accueillit les derniers mots prononcés et la haine se lisait ouvertement sur les figures de tous ces intéressés. L'Orateur, craignant que le discours de Louis Ranthier n'eut un retentissement parmi ses électeurs et des conséquences funestes à sa réélection, ne souffla mot.

Un ministre, dont l'occupation principale était de prononcer des discours, remarquable par ses allocutions très courtes en certaines occasions et trop longues en d'autres, prit la parole. Rappelons celui de ce même ministre qui, déposant une gerbe devant la

tombe du soldat inconnu de France, n'avait pu prononcer que deux mots qui feront époque dans l'histoire des grands orateurs de notre pays : "Eh ben" et ses deux bras se levèrent comme des ailes de poule au lever du jour; ce fut le commencement et la fin de ce chef-d'œuvre de brève éloquence.

Ces paroles célèbres pouvaient avoir pour signification : "eh ben" je ne saurais le ressusciter; "eh ben" c'est un hommage d'admiration pour votre héros que je transmets de la part de mes compatriotes; "eh ben" je crains de vous dire des fadaïses; "eh ben" je ne vous dirai qu'"eh ben". C'est avec ce qu'"eh ben" que je représente dignement Québec.

Eh ben, le ministre des discours se leva et dut improviser quelque chose. Le moment était solennel, car il s'agissait de prendre la défense du parti dont vivait sa famille entière jusqu'aux parents éloignés.

Monsieur l'Orateur, dit-il, le député de St-Thomas a lancé des accusations contre la dignité de cette Chambre. Il n'est pas le premier. Ovido-le-Ouistiti qui siège là-haut dans le "pit" en a fait de pires en nous traitant de voleurs, mais ce n'est rien, puisqu'il a eu la contrition parfaite, et la dif-

férence entre les deux, c'est qu'on ne peut arriver à fermer le gueuleton à ce député de St-Thomas. Ce dernier apprendra à ses frais et dépens que lorsqu'il sera question de le caser dans la " hadministration ", je serai le premier à m'y objecter au nom de ma famille.

Eh ben, je m'y objecterai, non seulement pour les raisons que je vous énonçais, mais surtout parce qu'il a causé un réveil chez les salariés, et non seulement là, mais chez les cultivateurs que je représente. N'ayant jamais vu une charrue de ma vie, vous pouvez vous imaginer comme je puis représenter l'élément agricole avec capacité.

Mes électeurs ne me donneront plus de banquets; je ne pourrai plus distribuer de bourses à mes amis et aux amis d'un de mes amis, musicien, dont la compétence est incomparable dans les " ouvertures " ; je ne serai plus louangé à outrance, par tous les thuriféraires qui requièrent quelques services.

" Nous ne fermons pas l'oreille à ce qu'il y a le plus souvent de raisonnable dans les revendications populaires ; nous ne savons que trop que la société moderne, en dépit de toutes les améliorations réalisées, réserve encore parfois de cruelles souffrances aux

travailleurs modestes, dont le courage et la probité font la fortune du pays ; nous ne redoutons l'examen d'aucun problème social et nous avons la volonté loyale de faire aboutir, le plus rapidement possible, les solutions que commandent les principes de justice et de solidarité". (1).

Je puis vous assurer que je dis ceci pour l'emplissage populaire, afin d'atténuer le mauvais effet que pourrait avoir chez le peuple, les paroles du député de St-Thomas.

Nous avons la volonté d'accomplir toutes les réformes possibles par les moyens les plus arriérés. Prenez la tuberculose. Nous avons établi des sanatoria et dépensé de fortes sommes en propagande ; seulement nous n'avons rien fait pour l'enrayer surtout dans les usines et dans les habitations insalubres.

Nous avons dépensé quatre vingt mille dollars afin de combattre les maladies vénériennes, tout en tolérant les maisons de prostitution. Nous nous efforçons par tous les moyens de supprimer ces fléaux en plein courant, tandis qu'il serait si facile de les arrêter à leur source.

Ces pauvres instituteurs et institutrices,

(1) Raymond Poincaré. Questions et Figures Politiques

— je n'en reviens pas, Messieurs, et j'en cause souvent, — sont rémunérés après des années d'étude, aux mêmes taux que le fonctionnaire le moins payé.

Nous fabriquons des routes pour obtenir, non pas des routes permanentes, mais des routes, à l'aide d'impériales et de "pignard" pour le petit Duc, qui nous conduiront au pouvoir. Le Grand Sinistre de ce département, élu par le peuple, ayant la bonne habitude d'avoir tout le monde dans un endroit sur lequel je n'insiste pas, y en a tant fait passé qu'il devra quitter son siège, parce que je ne veux plus qu'il y reste. Ne croyez pas que je désire le ministère de la Foierie, ni le poste de Commissaire du Canada en pays étranger; si je me permets de parler assez librement de ce sinistre, mes ambitions sont modestes. Laissez-moi vous citer, cependant, ces vers de Verhaeren qui s'appliquent si bien à mon collègue des chemins défoncés :

Si bien qu'il apparaît sur la place publique  
Ferme, rancunier, autoritaire et fort,

Et défendant encor d'un geste hyperbo-  
lique,

Son piédestal bâti comme son coffre-fort.

Le grand tort du député de St-Thomas est d'avoir dit tout haut, ce que toute la population pense tout bas. Eh ben, Messieurs, ce député à mes yeux n'a pas raison, car son discours nous sera préjudiciable et nous devons, par la voix des journaux allaités par les fonds électoraux et les réclames de la "Kommission Kaiserine des Likeurs", annuler l'effet qu'il produira. Il est vrai que nous devrions donner les impressions du gouvernement au plus bas soumissionnaire ; seulement, dans l'intérêt public et afin de l'éclairer, il est naturel que nous subventionnions ces feuilles de mauvaise foi, avec l'argent du peuple.

Il ne faudra pas dénoncer " le parlementarisme actuel, avec son verbiage mensonger, tour à tour stérile et funeste, son agitation fébrile et contagieuse, son impuissance bouillonne, sa scandaleuse exploitation de la naïveté du peuple, son hideux mélange de grandiloquentes formules et de bas appétits, de surenchères éhontées et de lâches capitulations " (1). Il faut que notre presse contrecarre tous les avancés du député de St-Thomas, par tous les moyens injustes à notre disposition et il est nécessaire que

(1) Paul Bourget, Pages de Critique et de Doctrine.

cela s'accomplisse dans le plus court délai possible. La fidélité au parti et à ma famille s'impose. Maintenant, je seconde mon collègue et j'ose croire, que toutes nos machines à voter n'oublieront pas les postes lucratifs qui sont à leur disposition."

A ces mots la Chambre, oubliant toute dignité, hurla de joie. Quelques noirs s'abstenaient, puisqu'il était de leur devoir de n'approuver aucune mesure d'intérêt public qui fut proposée par un blanc. Il en était de même pour le parti blanc envers le parti noir.

Le vote fut pris, et le résultat connu. Quelle ne fut pas la stupéfaction du parti blanc de voir sept des leurs s'être rangés du côté de Louis Ranthier. Ces sept députés représentaient des comtés ouvriers et comme ils connaissaient la force de notre député parmi les salariés, ils se trouvèrent à concilier le bien de leurs électeurs avec leur souci de plaire à l'électorat.

Le discours de Louis Ranthier fut publié dans un journal chrétien de la capitale et dès qu'il fut répandu parmi le peuple, l'enthousiasme devint grand. Sur la rue, dans

les habitations, au théâtre on ne causait que de Louis Ranthier et de ses sept adeptes.

## XIII

### LES SACRIFIÉES

Le député d'un comté ouvrier de la capitale, qui avait voté avec le député de St-Thomas, pria ce dernier, au nom de ses électeurs, de prononcer un discours sur un sujet laissé à son choix. Louis accepta avec grand plaisir et il fut entendu qu'il causerait des Sacrifiées.

Le samedi après-midi, la foule se rendit à la salle et comme elle ne pouvait contenir qu'une infime proportion de gens qui désiraient ardemment entendre le jeune orateur, il dut prononcer son discours du haut d'une estrade improvisée sur la Place Reilegnal. Louis Ranthier fut présenté par le député du comté, qui fit son éloge en termes très appropriés. Dès que notre député se fut levé, la foule devint délirante. Les applaudissements, ne cessèrent que lorsqu'il eut commencé à parler: "Le sujet que j'ai choisi aujourd'hui est bien triste dit-il, et trop peu de gens semblent s'intéresser à cette question. Je veux vous parler et essayer de vous apitoyer sur le sort de la pauvre femme dans la misère extrême et des jeu-

nes filles aux salaires d'esclaves de trois à six dollars par semaine. Nos parasites, que des traitements de six mille dollars par année tiennent gros et "maigres," semblent ou veulent oublier que ces sacrifiées existent dans un pays civilisé; parce qu'ayant tout ce qu'ils désirent, ils ignorent la difficulté de vivre avec trois ou six dollars par semaine. Ils ne connaissent rien des douleurs morales et physiques qu'endurent tant de femmes et jeunes filles du peuple, qui souffrent du froid et de la faim et manquent des choses les plus essentielles à la vie.

Les êtres miséreux conçoivent ce que leur donnerait l'aisance, tandis que le riche ne peut réaliser ce que la misère représente de souffrances.

Je voudrais m'adresser à celles qui vivent au milieu du luxe et de l'opulence dans des palais bien chauds nourries de friandises, vêtues de soieries de reines, se balladant dans des automobiles princières, ainsi qu'aux femmes et aux jeunes filles oisives de la société qui ne peuvent soupçonner que des êtres humains comme elles, souffrent du froid, de la faim, du manque de vêtements et de soins.

Ces personnes délicates, n'oseraient pé-

nétrer dans ces logis où règne la misère, de crainte de souiller leurs robes brochées. Qu'elles changent ces robes somptueuses pour des toilettes plus simples et se risquent dans ces taudis, et là elles constateront qu'il existe encore de pauvres êtres, avec le sourire aux lèvres, trouvant plus de consolation et de force dans leur dénuement, que les mondaines n'en trouvent dans leur richesse et la recherche de leurs plaisirs illusoires. Ces instants qu'elles consacrent à leurs thés insipides et à leurs réceptions banales, qu'elles n'en consacrent qu'un dixième à secourir ces pauvres infortunées, et ces moments seront une source de contentement mille fois plus grands que toutes leurs distractions inutiles.

Les cas de misères sont trop nombreux à énumérer dans les grandes villes. Je ne vous citerai qu'un seul qui m'a été rapporté par une brave femme de condition modeste, qui n'habitait pas un palais et n'a jamais roulé en Rolls-Royce.

C'est le cas d'une malheureuse, veuve de deux mois, enceinte, sans le sou et dont le seul moyen de subsistance était celui de femme de corvées. Elle habitait une mansarde au-dessus d'un hangar. La porte d'en-

trée aux planches disjointes, faisait jour. Le taudis consistait en deux espèces de chambres. Une seule fenêtre sans vitres, où le vent se plaisait à gonfler les toiles d'emballage qui recouvraient ce petit carré sans lumière, et faisait tourbillonner par toute la chambre, une image de la Vierge décrochée du mur. Le mobilier consistait en un vieux poêle éteint et deux ustensiles de cuisine dans la chambre d'entrée ; un grabas et une chaise boiteuse dans l'autre.

Une des compagnes de travail de la pauvre femme, ne l'ayant pas aperçue depuis deux jours, se rendit chez elle. La trouvant sur le point de donner naissance et n'ayant ni le temps ni les moyens d'obtenir un médecin, la visiteuse fut forcée de lui prodiguer les soins nécessaires. Elle dut partir pour son travail et ne put rapporter le cas à une institution de charité qu'après sa journée terminée. Comme les renseignements avaient été mal donnés, les visiteuses de l'institution ne se rendirent que le lendemain, vers quatre heures de l'après-midi.

Après maintes recherches, elles découvrirent le refuge de la malheureuse. Mais ne croyant pas que des êtres humains puis-

sent vivre dans un pareil lieu, elles s'enquérèrent auprès des voisins. S'étant bien assurées que c'était l'endroit, elles gravirent un escalier chancelant. Elles frappèrent sans obtenir de réponses et entendant des gémissements à l'intérieur, pénétrèrent dans cette atmosphère de froid et de fièvre.

Dans la chambre, un enfant de six ans à peine vêtu, les joues rouges de fièvre, les yeux à demi-sortis de l'orbite, criait de soif et de faim ; tandis que la mère tenait encore sur son sein nu l'enfant sans vêtements, né d'hier, le réchauffant tant bien que mal de son haleine. Quand l'infortunée aperçut les visiteuses, n'ayant pas la force de se soulever de sa couche, elle eut un pâle sourire dans les yeux. Après avoir appris le but de la visite, de ses grands yeux ternes où la vie se reflétait à peine, jaillirent des larmes de reconnaissance. Les visiteuses cherchèrent en vain quelques vivres. L'une d'elles courut chez l'épicier pour obtenir des aliments et communiquer avec la société de charité. On manda une ambulance pour transporter les malades à l'hôpital.

Mes chers amis, Louis Veillot écrivait,

dans les “ Odeurs de Paris ”, que l’enfant “ est non seulement digne d’amour, mais digne de respect ; qu’il est l’espoir de la patrie, l’espoir de l’Église, l’espoir même du ciel ; que lorsqu’il a besoin de lait et de pain, il ne faut pas lui donner des pierres ; que Dieu redemandera son sang quand même la loi humaine n’exigerait pas qu’on lui en rendît compte, ou serait trompée ou voudrait l’être ; que si celui-là qui scandalise un enfant serait plus heureux d’être jeté dans la mer, une pierre au cou, à plus forte raison sera plus terriblement puni celui qui le tue et celui qui le laisse tuer..... ” Quels sont ceux qui laissent tuer nos enfants, si ce ne sont les gouvernants. Ce sont eux qui nous parlent de prospérité quand il existe des milliers de cas semblables, et au lieu de s’apitoyer sur quelques comtés perdus à leur infecte parti, il serait préférable qu’ils sortent de leurs doubles portes closes et se rendent dans ces lieux de misères.

Dans cette société où la majorité des femmes sont supposées appartenir aux associations de charité, afin que leurs noms paraissent dans les journaux, combien d’entre elles apportent à ces œuvres un concours efficace ? Leur travail consiste à faire

paraître leur photographie dans les feuilles de choux, encadrées avec celles de toutes les personnes peu recommandables qui leur ressemblent.

Nos quotidiens fourmillent de faits insipides et les belles actions y sont ignorées. Je citerai le cas d'une bonne âme qui devrait être remarquée parmi tant d'autres jeunes filles dont la vie est d'une si parfaite inutilité. Que sa modestie me pardonne si je rends ici un témoignage d'admiration sincère à son dévouement, poussé jusqu'à l'héroïsme. Cette jeune fille a nom Marielle Raudier. Mademoiselle Raudier n'a pas craint de souiller ses vêtements en visitant de pauvres malheureuses ; de s'agenouiller afin de nettoyer les logis, baigner les enfants, cuisiner, nourrir ces pauvres indigents, les soigner. Je veux citer ce cas comme un exemple d'héroïsme et de désintéressement, comme il ne s'en rencontre que trop peu dans notre société.

La guerre a produit plusieurs anges de charité, qui se sont dépensés au service des familles de soldats. Je ne parlerai pas de celles dont les noms publiés dans les journaux, faisaient croire qu'elles se dévouaient ; ne mentionnons pas les décorations obte-

nues par ces dernières. Ces personnes qui ont vraiment l'esprit de charité préfèrent demeurer dans l'ombre et jouir du devoir accompli, tandis que ceux qui reculent devant les devoirs que leur imposent les serments d'office, se plaisent à nous imposer leurs fades discours et leurs photographies.

Nos hommes publics, qui mesurent leurs largesses aux pauvres gens suivant les besoins de la prochaine élection, se voient dans l'obligation d'exhiber leur marchandise et leurs prétendues bonnes actions à grands frais de réclame, dégoutent ceux qui connaissent les dessous de leur politique de basse-cour.

Cette marchandise électorale, le peuple en a assez et la raison de son indignation, c'est qu'ils l'ont sacrifié trop longtemps à leurs trustards, pour venir ensuite, avec de grands gestes, lui faire l'aumône.

Moins terrible, peut-être, mais combien digne de pitié est le sort d'une autre classe de victimes de la société dont je veux vous dire quelques mots. Ce sont les esclaves de fabriques, de magasins et de la monarchie financière en général, dont les cinquante-cinq ou soixante heures de travail ardu chaque semaine ne sont rémunérées que

d'un salaire maximum dérisoire de trois ou de six dollars.

Ces sacrifiées peuvent être classées en deux catégories : celles qui demeurent chez elles et sont forcées par les circonstances de venir en aide à leurs parents, et celles qui doivent subvenir à elles-mêmes.

Pour les deux sacrifiées, il faut, de prime abord, enlever soixante-quinze sous par semaine afin de payer le dividende-eau du trust des tramways. Le taux exorbitant de quatre billets pour vingt-cinq sous institué par nos profiteurs, ne les a pas empêché de réduire de sept sous de l'heure, le salaire de leurs employés.

Pour la première, ce qui lui reste en bourse est à peine suffisant pour défrayer sa nourriture chez elle. Dans la plupart des cas, le père doit chômer trop souvent dans ces temps de crise. Le loyer, l'éclairage, le chauffage et les victuailles ne s'acquièrent pas à crédit, et il s'ensuit des cas de misère inconnus de ceux qui ne veulent pas se rendre aux faits. La jeune employée doit se vêtir convenablement afin de conserver sa position. Ce n'est pas par esprit de " paraître " et encore moins par crainte du ridi-

cule, mais par nécessité qu'elle doit être bien mise.

Parmi la classe ouvrière, il ne se rencontre pas d'âmes assez avilies pour se moquer de l'indigence de leurs semblables. Toutes ont passées par le chemin difficile de la gêne, et ne ridiculiseront jamais la compagne dont la vie est fourbue, comme la leur, de tracas pécuniers et autres.

L'autre, celle qui n'a pas sa famille est encore plus à plaindre parce qu'elle ne peut compter que sur elle-même. Le prix de ses billets de tramways enlevé, que lui reste-t-il ? Prenons le cas du salaire le plus élevé, celui de six dollars. Je ne causerai pas de celui de trois dollars, de crainte d'être taxé d'anarchisme.

Il lui reste donc en portefeuille cinq dollars et vingt-cinq sous, soit l'énorme somme de soixante-quinze sous par jour pour se loger, se nourrir, se vêtir, économiser pour les jours de chômage. J'omets les menus plaisirs que tout être humain doit avoir après une journée de travail.

Ne nous attendons pas, après la spéculation honteuse des propriétaires fonciers, que la dame qui louera des chambres puisse demander moins de trois dollars et cinquante

sous pour une chambre et ce chiffre est très conservateur. Je suis assuré que les jeunes filles de la société n'oseraient pénétrer dans ces chambres où, pour la plupart, le soleil pénètre à peine et dont le mobilier est insuffisant.

La propriété est un droit sacré et comme de tous les droits, il ne faut pas en abuser. Lorsque les propriétaires dépassent la juste mesure et que la coupe déborde, c'est le devoir des gouvernants de les arrêter et d'empêcher leurs spéculations honteuses aux dépens du pauvre salarié.

Comme il est nécessaire que ce dernier se loge quelque part il devient l'exploité; en somme, c'est toujours le salarié qui souffre de l'inertie gouvernementale.

Il n'existe pas l'ombre d'un doute que les propriétaires abusent de leur droit de propriété, et il est grand temps que nos législateurs s'en avisent.

“ La dépense hebdomadaire typique pour une famille de cinq personnes, (famille peu nombreuse chez la majorité des canadiens-français) en aliments de consommation générale, combustible, éclairage et loyer au terme de la moyenne des prix dans soixante villes du Canada “ au mois de décembre

1920, était de vingt cinq dollars et quatre vingt sept sous. Au mois de juillet 1922, ce chiffre est tombé a vingt dollars et soixante sept sous. Or, puisque la diminution du coût de la vie est de vingt pour cent pour le propriétaire et les taxes demeurées stationnaires, comment se fait-il que ces spéculateurs aient l'audace d'augmenter les loyers d'une manière aussi insensée ? Et cela, lorsque les salaires ont diminué dans une porportion aussi grande, sinon plus grande, que le coût de la vie. Ces chiffres proviennent de l'Annuaire Statistique 1922.

Tout cela se passe sous le régime des K. C., et il en sera ainsi aussi longtemps que le salarié ne protestera pas d'une façon énergique, par des avertissements bien arrêtés aux députés, que s'ils ne changent pas l'état de chose actuel et n'obtiennent de véritables résultats, la prochaine élection qu'ils convoitent tant, leur réservera de désagréables surprises.

Parmi ces propriétaires, il en est que je n'aurais pas dû oublier. Ce sont ceux qui ne veulent pas louer aux employés, à qui Dieu et la patrie commandent d'avoir des enfants.

Ces propriétaires deviennent trop nom-

breux et il est temps que la loi s'occupe de leur cas afin que le père de famille, sa femme et ses enfants puissent trouver à se loger et ne soient pas, après avoir été éconduits de porte en porte, dans l'obligation de payer dix dollars supplémentaires de loyer.

Le nom de ces propriétaires devrait être affiché en gros caractères dans un journal indépendant. Il existe une juste limite à la spéculation, celle-ci dépasse les limites de la décence, lorsque des pères de famille sont chassés de leur logis parce que leurs marmots, un peu bruyants, empêchent de sommeiller l'après-midi, les voisins qui n'ont pas eu le courage ou le pouvoir de faire leur devoir envers la race.

Il en de même des nouveaux mariés. Ceux-ci en quête de logis se trouveront inévitablement devant la question "Avez-vous des enfants" ?

—Non, nous n'en avons pas, nous sommes mariés depuis un mois.

—Allez-vous en avoir ?

—Nous ne le savons pas.

—S'il y a possibilité que votre famille augmente, il nous est impossible de vous louer.

Je cite ce fait qui doit être fréquent et

m'a été rapporté par un de mes amis qui a dû subir l'interrogatoire. Non seulement on veut empêcher les gens possédant une famille de se loger, mais on veut empêcher les nouveaux mariés de faire leur devoir.

Messieurs les propriétaires ordonnent le suicide de la race et nous devons fléchir le genou devant ces gens. C'est le comble de l'anti-patriotisme et le manque de sentiment moral le plus dégoûtant, le plus infecte et nos gouvernants dorment toujours sur leurs deux oreilles.

Mes chers amis, des cas de la sorte devront m'être rapportés et je me ferai un devoir de dénoncer en Chambre, les propriétaires qui ne voudront pas vous louer ou vous surchargeront pour la simple raison que vous possédez des enfants. Je me charge de nommer ces propriétaires devant tout un peuple et de défendre les droits des gens courageux qui élèvent une famille.

Je reviens à notre sujet dont je me suis éloigné. La majorité de nos jeunes ouvrières vivent dans cette atmosphère insalubre, en proie à la tuberculose, aidée par le manque d'hygiène dans les usines. Une absence totale d'hygiène est tolérée par les gouvernants et leur suite de cumulards,

Et ce sont là, nos femmes de demain, qui, plus tard auront à fonder un foyer, mettre au monde des enfants rachitiques qui seront miséreux toute leur vie.

Les mères canadiennes-françaises du peuple sont religieuses et ne peuvent pas être incluses dans la catégorie de celles qui font de nos églises, des salons de modes. Ces mères ont conservé la foi de nos ancêtres; ce sont les gardiennes de la tradition, les remparts qui conserveront pour les générations futures, l'exemple le plus frappant du dévouement, de la sincérité et de la foi ancestrale.

La foi ancestrale c'est ce qui conserve un peuple dans son homogénéité, c'est la foi qui rend la race inassimilable et réfractaire à toutes les invasions. C'est le fanatisme, oui le fanatisme le plus violent, qui maintient haut et ferme les droits qui nous sont accordés par des " chiffons de papier " et nous sont enlevés au nez de ceux que nous chargeons de les défendre. Ceux-là mêmes qui doivent défendre nos droits au Parlement, sont les mêmes qui se rendent dans le centre de ce fanatisme médiéval et font les chiens battus. Notre fanatisme à nous, n'est autre que l'attachement à une cause

qui nous est chère, tandis que le fanatisme opposé est celui qui, par les moyens les plus bas, les plus vils, nous prive de nos droits acquis au prix du sang, de la potence et du peloton d'exécution.

Il ne faut pas que ces mères de demain soient sacrifiées à la spéculation éhontée de la monarchie capitaliste. Ces pauvres êtres après avoir laissé trois dollars et cinquante sous pour le logis, se trouvent en face de la réalité avec la modique somme de un dollar et soixante-quinze sous pour se nourrir, se vêtir etc. N'allouons que la somme de vingt sous par repas (et vous savez si l'on mange pour ce prix-là!), soit soixante sous par jour ou quatre dollars et vingt sous par semaine. Ces vingt sous par repas ne permettront pas à la pauvre belle affamée de se nourrir de poulet, de filet mignon aux champignons, d'ortolans et d'asperges. La voilà en face d'un déficit de deux dollars et quarante cinq sous et reste à résoudre le problème de l'habillement. Comptons un dollar par semaine pour se vêtir, selon ce moyen d'exploitation de l'habillement par paiements hebdomadaires, que les gouvernants tolèrent.

Il en est aussi honteux du commerce des

meubles à paiements faciles. Dans ces maisons de crédit, le vêtement qui coûte au marchand dix dollars, sera vendu sous le système d'un dollar par semaine, environ trente dollars ; le meuble qui se détaille vingt dollars comptant, sera vendu quarante dollars à la pauvre femme d'ouvrier qui ne pourra déboursier qu'un certain montant par semaine. A cet excédent de cent pour cent ajouté sur le prix de vente au comptant, joignez un intérêt à un taux usuraire de dix pour cent ; soit un profit total sur le prix coûtant de cent quatre-vingt-cinq pour cent.

Qu'advient-il si les acheteurs ne peuvent faire leur paiement à échéance ? Certains de ces marchands saisiront leur salaire et reprendront leurs marchandises, en confisquant souvent les trois-quarts du prix de vente déjà perçu. Ils n'auront qu'à revendre ces meubles, qui ne leur coûtent pas un sou, pour réaliser au bas mot trois cents pour cent de profit. Il en est de même des pianos et de tous les articles vendus à termes. Que l'on me prouve que ceci n'est pas la vérité et j'abandonne mon siège à la Chambre.

Notre sacrifiée se trouve donc devant un

déficit de trois dollars et quarante cinq sous qui, avec les médicaments, le médecin et autres nécessités, atteint la somme de quatre dollars. Il ne lui reste qu'une solution à son problème et tôt ou tard, elle sera forcée de devenir la maîtresse de quelqu'un. Il n'y a pas d'autre alternative et entre la famine et la déchéance morale, elle accepte celle-ci. En devenant entretenue, elle sera le plus souvent vêtue à la dernière mode. C'est là où l'homme profite de la situation de cette pauvre malheureuse, victime du régime, pour assouvir ses passions. Les fêtes de nuits se succéderont dans des cafés interlopes. La jeune fille autrefois honnête et droite, prendra l'habitude de cette vie de plaisirs malsains, y laissera sa morale, ses principes religieux et tous les charmes de sa jeunesse.

La facilité avec laquelle toute personne qui a connue la misère s'adonne au luxe, ce n'est qu'humain après tout, lui fera abhorrer le travail et l'asservissement d'une vie régulière et elle deviendra la concubine attitrée de quelque prodigue viveur. Après ce premier maître, elle en connaîtra d'autres et se donnera au premier venu ayant des moyens plus grands et ce richard, le

plus souvent marié, l'entretiendra sur un pied comparable à celui de la grande dame de la société.

Ce monsieur retenu par les liens conjugaux et ne pouvant lui consacrer tout son temps, elle s'associera aux habitués de salles de danse et de cafés de nuit. De cette déchéance à la maison de prostitution le chemin est court.

Les piliers de salles publiques sont presque tous des morphinomanes, des cocainomanes et tous les autres infectes "manes". La malheureuse, en quête de sensations nouvelles, tombera dans ces vices. De là, elle fera connaissance des traiteurs de blanches et succombera finalement à leurs promesses et à leurs séductions.

Je ne veux pas insinuer que toutes les jeunes filles insuffisamment payées finissent aussi misérablement, mais la tentation est forte et il faut une rare force de caractère pour y résister. Il existe d'honnêtes gens dans toutes les classes de la société, mais elles sont malheureusement trop nombreuses, celles que notre régime de K. C., par son incurie et son insouciance, pousse à ces tristes destinées. Ces destinées seront l'objet de mon discours en chambre dès lundi.

Le cas est trop réel pour que je passe outre et ne vous exhibe les dangers dont nous sommes menacés, par les incompétences qui nous gouvernent. S'ils sont de bonne foi, il ne manque plus que le geste. Ce geste sauvera la sacrifiée du sort inévitable qui l'attend.

C'est par des réformes et non des discours et de vaines promesses électorales, que nos législateurs peuvent lui venir en aide.

Je présenterai un projet de loi à la Chambre, interdisant l'emploi de femmes pour un salaire moindre de dix dollars par semaine. Il ne faut pas qu'il en soit de cette loi comme de tant d'autres : des decrets de circonstances afin de conserver le pouvoir ou protéger les amis du gouvernement, mais il est nécessaire que ce soit une loi dans le véritable sens de loi. Si " la plupart des hommes emploient la meilleure partie de leur vie à rendre l'autre misérable " (1) je ne serai certainement pas de la catégorie des premiers, et vous pouvez compter sur moi; votre cause sera défendu avec franchise et je continuerai, comme je l'ai toujours fait, à parler ouvertement, sans idée de gain, d'honneur et de popularité.

(1) Caractères de La Bruyère.

Je vous ai entretenu un peu longuement sur ce sujet des sacrifiées, mais il me touche tellement au cœur, que je me suis laissé emporter par toute la grande pitié que je ressens, pour ce peuple que j'idolâtre.

Je vous remercie de votre attention et suis assuré que je n'ai pas parlé à de sourdes oreilles."

L'enthousiasme se déclancha dans cette foule et un tonnerre d'applaudissements éclata. On reconduit chez lui, en triomphe par les rues de la ville, le député de St-Thomas.

## LA PROSTITUTION

A la séance du lundi, le ministre de l'hygiène publique présenta son rapport sur la prévention des maladies vénériennes. Dans ce rapport, les détails se rattachant à la prostitution furent omis. Le nombre de bouges, de prostituées, la proportion de ces femmes qui propagent ces maladies, les statistiques que l'on ne publie pas dans l'Annuaire Statistique, puisque les chiffres réels, s'ils étaient connus, provoqueraient un tel mouvement dans le public, que les gouvernants craindraient perdre quelques votes.

Il ne fut question que des cliniques, — autres institutions de parenté de députés et des parents de leurs parents —.

Après les discours du ministre, la parole revenait au député de St-Thomas. Monsieur l'Orateur, dit-il, " on a sans doute lu dans les journaux, un rapport du discours que j'ai prononcé devant les électeurs d'un comté de cette ville où se gouverne si bien, toute une province. J'ignore le plaisir qu'il vous a causé messieurs, mais

soyez assurés que je toucherai du doigt les responsabilités qui retombent sur vos épaules, déjà surchargées d'iniquités envers le peuple. Vous vous souvenez que j'ai promis d'aborder ce sujet devant cette Chambre assemblée dans toute sa dignité ; c'est cette promesse que je suis en voie d'accomplir.

L'homme qui a suscité cette lutte contre les maladies vénériennes, n'est autre qu'un brillant journaliste au pseudonyme de " Turc " et depuis ce jour, vous vous êtes intéressés au problème, mais vous voulez, je le répète, enrayer ce fléau en plein courant alors qu'il vous serait si facile de l'étouffer à sa source. De la prostitution que vous tolérez, viennent toutes les maladies que vous prétendez vouloir guérir.

Messieurs, je ne puis fléchir devant cette menace sociale qui devient, de plus en plus, fortement constituée par l'argent dont elle dispose, et je l'exhiberai sous son véritable jour, pour que le peuple réalise quel terrible danger le menace.

La jeune fille dont le salaire est insuffisant pour vivre, tombe, comme je le disais samedi, et devient la prostituée. Cette déchéance ne peut lui être entièrement imputable

et je vous avoue franchement que vous en avez votre part de responsabilité.

La prostituée née prostituée, n'existe pas. Sa chute provient, premièrement, des salaires de famine de la monarchie financière. De ce salaire de famine, nous pouvons facilement suivre ses pas jusqu'à la maison de prostitution.

Il ne doit plus être question de laisser à un petit groupe d'hommes bien intentionnés, qui osent s'insurger contre la protection que vous accordez par vos lois aux profiteurs du vice, la charge d'enrayer ce fléau ; mais il doit y avoir un mouvement de toutes les classes de la société : Salariés, clergé, gouvernants, tous doivent réagir contre la prostitution commercialisée, que vous tolérez sous votre nez.

“ Le tolérantisme, a dit Villemain, est toujours la prétention du parti le plus faible ” et je voudrais savoir si dans ce cas la prostitution à portes ouvertes, n'a pas eu raison de nos gouvernants depuis trente ans.

Vous avez toléré à un tel point, qu'il n'est pas concevable que vous ne vous en arrêtiez là. La mesure est comble et jusqu'à présent si vous avez été le parti le plus faible, montrez au peuple qui s'élève rapidement

à la conscience de votre tolérantisme en tout, et vous prouve par les défaites qu'il vous inflige que ses yeux se sont ouverts, montrez au peuple dis-je, que vous avez réellement à cœur l'hygiène publique, et non l'intérêt des patronnes de pauvres êtres qui servent à un commerce dégradant.

Ce qu'il y a de plus attristant, c'est que cette menace jaillit sur toute la race. Je sais que cela vous importe peu, mais il faut avouer que dans la troisième ville française du monde, la grande majorité des prostituées sont des femmes de notre race. Plaçons de côté celui de l'hygiène publique, il est d'urgence que cette tache disparaisse de notre nom sans tarder.

Lorsque nos compatriotes de langue anglaise et les étrangers parlent de nos sœurs, autrement dit en leur langue des " french girls ", ils semblent insinuer que toutes les canadiennes-françaises sont des prostituées, et tout cela avec votre approbation, je le répète, avec votre approbation.

Une autre cause bien directe de la prostitution est le médecin-avorteur. En voilà un autre que vous ménagez et qui s'esquive de la loi avec une facilité indigne. Je ne veux rien insinuer contre la profession mé-

dicale, au contraire, c'est une classe dévouée, plus dévouée que la vôtre. Nos médecins au risque de la contagion et de leur vie, se dépensent jour et nuit à soulager les souffrances humaines. Pendant l'épidémie de grippe espagnole, ils ont fait preuve d'un héroïsme trop vite oublié.

Ceux que j'attaque, ce sont ces médecins avorteurs dont les noms sont connus du public et des autorités.

Le médecin-avorteur est la cause indirecte de la perte de la majorité de nos jeunes filles. Ces dernières ne se lanceraient pas avec une aussi grande légèreté dans le chemin du libertinage, si elles ne comptaient pas sur son assistance.

Ce serait à mi-mal si ces médecins se contentaient de cette clientèle, mais ils ont aussi celle des femmes mariées, qui à l'insu de leurs époux, se font avorter clandestinement. Ces cas sont plus nombreux que vous ne voudriez l'avouer.

N'avez-vous donc aucun souci de la conservation de la race ? Il est impérieux que ces cas d'enfants assassinés dans le sein de leur mère, n'existent plus et il est urgent de lancer un cri d'alarme, puisque les naissances dans notre province sont tombées de

381 par 10,000 en 1911, à 330 par 10,000 en 1919, sans oublier que les morts-nés et les assassinés sont exclus de ces chiffres. A ces derniers, il ne faut pas oublier nos compatriotes qui s'exilent par milliers.

A ceux-là qui m'accusent de m'alarmer à tort je demanderai s'ils aimeraient à constater, dans les registres d'un médecin-avorteur, le nom de leur femme inscrit deux fois.

Il existe à Montréal, le nombre très minime de cinq cents bouges sans compter les lieux de rendez-vous, employant environ trois mille prostituées qui se livrent au premier venu, pour une somme d'argent variant de un à cinq dollars. De ce montant, la grande dame de la maison retire les trois-quarts. Il n'importe à ces dames que les visiteurs instantanés soient des débris européens, que notre politique d'immigration dépose sur nos rives à nos frais et dépens; des matelots de la " Belle Julie ", des nègres, des chinois; des orangistes, qui font les chastes et purs dans la Jérusalem moderne du fanatisme religieux, pour venir échouer dans nos bouges, des bandits, des trafiqueurs de drogues, des traiteurs de blanches et très souvent des gens que je ne nommerai pas.

Ces prostituées sont, le plus souvent, embauchées par les traiteurs de blanches et une fois vendues comme des esclaves (tout ceci se passe au vingtième siècle, le siècle du Canada) aux grandes dames, sont tenues prisonnières.

Lorsqu'Ovido-le-Ouistiti ose insinuer qu'il est ignorant de cet état de chose, de deux choses l'une : ou il est incompetent, à ce compte je n'ai peine à le croire, ou bien, c'est le dernier des farceurs qui joue la comédie. S'il est incompetent et il en donne tous les symptômes, le public saura en faire une décomfiture aux prochaines élections. S'il joue la comédie, et il n'en sera pas à sa première représentation, il lui sera loisible d'abandonner son aide-de-camp dans les rapides et de s'asseoir, en attendant la mort, sur son siège législatif.

La traite des blanches provient aussi du tolérantisme et c'est grâce à lui si nous avons les problèmes de la prostitution, de la drogue, des "mecs" — assassins de nos agents de police—, et des maladies vénériennes à combattre. Vous ne vénerez rien qui vaille, lorsque vous tolérez tous les gens qui vivent de ces saletés.

Cette traite des blanches a pour quartiers

généraux, les salles publiques. La loi ne devrait pas permettre qu'une femme soit admise, dans ces salles de danse et cafés interlopes et nocturnes, sans être accompagnée. C'est la coutume dans les endroits respectables, je ne vois pas pourquoi il n'en serait pas ainsi dans ces lieux où le danger est plus imminent.

La danse moderne aidant, les femmes qui se rendent dans ces endroits sont exposées aux offres de parties nocturnes et saturnales. Il s'ensuit que, petit à petit, elles sont entraînées vers les lieux de prostitution par les traiteurs de blanches. Ces rastaquouères se servent de tous les subterfuges et ne craignent de dépenser ni l'argent, ni le temps, pour s'accaparer des victimes.

Le danger ne menace pas seulement celles qui s'exposent volontairement, mais il est arrivé qu'une jeune fille, arrivant de la campagne pour visiter une parente à la ville, se soit laissée entraîner au cinéma par un étranger et que ses parents ne l'aient retrouvée que trois semaines plus tard, prisonnière dans une maison de prostitution. S'il vous faut des preuves de ce cas, je vous en donnerai.

La fille qui pourra rapporter le plus à la

grande dame sera payée un très haut prix ; même, elle sera mise à l'enchère et tout ceci se passe sous votre régime de prospérité et de progrès.

Ces traiteurs sont les fournisseurs attirés des maisons de prostitution et leurs ramifications s'étendent de Montréal à Montréal et du Pole Nord au Pole Sud. Ils sont, pour la plupart, connus de la police. Ces dévoués serviteurs de l'ordre public ne peuvent sévir contre eux, parce que la loi protège ces individus qui en retour, assassineront l'agent lorsqu'ils seront pris en flagrant délit de vol, de vente de drogues etc.

Il me semble qu'il suffit d'avoir la prostituée volontaire, sans avoir la femme embauchée par la ruse, les drogues et les belles promesses.

Cette femme n'est pas entièrement à blâmer. Il lui faut un compagnon dans sa chute et après, dix par jour. C'est donc à dire que la dégénérescence est dix fois plus grande chez l'homme que chez la femme, car c'est l'homme qui est responsable de la prostitution.

C'est la brute qui agit lorsque l'homme y va de ses deniers pour assouvir ses passions.

Il importe peu que ce soit la femme de la société qui livre son corps pour des bijoux ou la prostituée qui se donne pour un dollar. Les deux sont sœurs, quoique cette dernière soit plus excusable que la première. La nécessité, les embarras d'argent peuvent excuser l'une, jusqu'à un certain point, mais quelle excuse peut avoir la femme de la société pour perdre toute dignité ?

La prostituée d'un dollar est le plus souvent la victime de notre régime et se donne pour une mie de pain et un gîte, tandis que l'autre se livre par dégénérescence étudiée.

Ces rapprochements peuvent sembler odieux à nos grandes dames, mais la comparaison entre la fange parfumée et la fange des parias, s'impose malheureusement à notre esprit.

Les patronnes des maisons de prostitution ne sont que rarement arrêtées, lors des descentes faites dans leurs établissements de débauche, parce qu'elles ne les habitent pas. Ne soyez pas étonnés d'apprendre que l'une d'elle habite l'ancienne résidence d'un Honorable, dans le quartier bourgeois, et qu'elle a pour compagnon d'infortune, un monsieur bien en vue dans les affaires.

Après deux ans de ce négoce, ces grandes

dames peuvent se retirer du commerce, plus riches que le petit négociant qui aura peiné toute sa vie, et vous tolérez toujours.

C'est un fait reconnu que ces bouges hébergent et protègent les apaches et les vendeurs de drogues. A part ces derniers vous trouverez un autre spéculateur du vice ; il est communément appelé : le "mec".

Le "mec" est celui qui vit entièrement de l'argent que lui fournit la prostituée. Il n'a d'autre métier que celui-la, sauf en certains cas, la vente des narcotiques, qui entre nous, ne peut être classée comme métier. Le cas advenant ou la prostituée ne lui fournit pas le magot requis, elle en sera quitte de quelques vigoureux coups de poing ou de matraque et vous tolérez cette exploitation humaine ?

Ces "mecs" sont presque tous des étrangers, des repris de justice et des déserteurs des armées européennes, et je ne comprends pas que le gouvernement ne les expédie dans leur pays, par le premier paquebot. Leur expulsion du pays par le fait qu'ils ne travaillent pas et ne sont d'aucune utilité, serait des plus facile si les gouvernants usaient de leur pouvoir dans ce sens, au lieu de

persécuter ceux qui ne désirent que le bien public.

Les "mecs", les pickpockets, les apaches jouissent d'une immunité presque complète. Les descentes dans les bouges ne sont que périodiques et très souvent les clients sont avertis, je ne sais par qui, de l'irruption prochaine des policiers.

Dans un port de mer, on ne peut exiger l'abolition totale des maisons de prostitution, même, elle serait intolérable pour les femmes honnêtes, qui seraient insultées sur la rue.

Ne serait-il pas plus loyal de la part de nos gouvernants de contrôler la prostitution, — cela pourrait augmenter les surplus — comme la chose se pratique au Japon, avec des résultats remarquables au point de vue de la protection contre les maladies?

Les contrôles par nos gouvernements sont rarement efficaces et dans ce cas-ci, je crains que vous fussiez capables de prostituer la prostitution.

Lorsque vous tolérez comme ministre, un homme sans mandat, souverainement détesté de tous les électeurs et même de la majorité des ministres et des députés; un autre ministre accusé d'avoir reçu des pots-de-vin,

(ce fait, prouvé par un procès qu'il vient de perdre) et qu'il est encore ministre, des députés accusés de spéculation sur les lots de colonisation et qui n'ont même pas hésité à se parjurer, Messieurs, je vous crois capables, je le répète, de prostituer la prostitution.

Les membres de la Commission des Maisons de Rapport devront être choisis parmi toutes les classes de la population, indépendamment de leurs attaches politiques. Les médecins nommés par cette commission — les médecins ont à cœur l'hygiène publique — ne toléreraient pas que des femmes avariées propagent les maladies.

C'est un fait reconnu par les autorités médicales que 95% des prostituées sont infectées. Par un contrôle effectif, ce nombre pourrait tomber à moins d'une fraction de un pour cent. La prostitution légalisée userait de tous les moyens prophylactiques connus, tandis que la prostitution tolérée ne se sert d'aucun.

Les maladies vénériennes se propagent, non seulement, chez ceux qui fréquentent ces maisons mais chez les innocents, dans les restaurants et autres lieux publics par les divers ustensiles et objets contaminés.

Le cas le plus triste est celui d'hommes mariés qui, après un banquet ou une soirée "saûulographique", se rendent dans ces bouges et, sous l'influence de boissons de la "Kommission Kaiserine des Likeurs", prennent contact avec ces prostituées et répandent l'infection au foyer.

Si votre intention est d'enrayer le fléau vénérien accaparez-vous ce commerce, il serait plus salulaire à l'hygiène que votre "Kommission Kaiserine des Likeurs" pour les richards.

N'ayez crainte d'agir courageusement et l'avenir saura vous rendre justice.

Assez de laisser-faire. Voilà des années qu'une lutte se poursuit contre ce fléau et nous en sommes au même point. Ne laissez pas le public croire que la prostitution commercialisée a raison de votre pouvoir.

Les prostituées ne devraient pas être comdamnées à la prison mais plutôt à la détention dans un endroit—un de nos nombreux arsenaux, par exemple—où elles pourraient se guérir de leurs maux ; tandis que la prison à vie devrait être infligée aux propriétaires des maisons de débauche. Cette peine serait peu de chose, comparée

aux crimes que ces gens commettent afin de gagner du vil métal.

Celui qui devrait être puni de la même peine est le propriétaire foncier de ces maisons de débauche. Ces propriétaires exigent un loyer de \$300. pour des maisons, qu'une famille honnête pourrait se procurer pour \$25. Ils ne pourraient plaider ignorance des faits et gestes de leurs locataires, le montant de loyer perçu est suffisant pour les incriminer.

Un ministre interrompt Louis Ranthier: " Le député de St-Thomas, dit-il, s'intéresse à une cause qui ne nous préoccupe guère. Que nous importe qu'il existe quelques maisons de prostitution ". Le député, rouge de colère, lui répond " : Qu'est-ce que cela vous importe monsieur le Ministre, que toute une population risque d'être contaminée, que des mères cherchent leur fille qu'elles retrouvent dans ces bouges, que vous importe que quelques femmes s'enrichissent au dépens de la santé de pauvres filles, qui après trois ans de cette vie, deviennent charges publiques, que vous importe que le nom de notre race soit souillé pour quelques milles prostituées.

Eh bien, monsieur le Ministre, si cela

vous importe si peu, vous mériteriez que l'on vous prenne de force et vous amène auprès du lit d'hôpital où git une prostituée. Là vous verrez les cheveux, les dents, les ongles qui tombent, vous verrez des plaies béantes remplies de pus et de millions de microbes qui rongent cette morte vivante. Et dans ces plaies, l'on vous introduise lentement le nez afin de vous faire sentir la décomposition produite par votre tolérance, et qu'on vous le laisse assez longtemps pour que vous réalisiez, une fois pour toute, la puanteur de votre régime.

Je suis assuré qu'après avoir humé à votre goût, vous en reviendrez des "qu'est-ce que cela importe" et vous réaliserez que mes avancés ne sont pas lancés à la légère. - C'est votre grand malheur, Messieurs, de croire que vous accomplissez le devoir qui vous incombe, en demeurant dans vos bureaux à doubles portes bien closes. Sortez un peu, étudiez les faits sur place et vous reviendrez étonnés de ce que vous aurez vu et appris."

Ce discours créa un vif émoi dans la Chambre. Les blancs répondirent par des promesses de prendre la chose en sérieuse considération. Les ministres s'aperçurent que

le gouvernement faiblissait et qu'il était temps de réaliser l'importance des remarques de Louis Ranthier.

Sa franchise se faisait sentir et le sentiment public se réveillait. Pétitions sur pétitions survenaient des quatre coins de la province. Les députés recevaient une énorme quantité de lettres provenant de leurs électeurs, qui leur demandaient d'agir et ils s'aperçurent qu'il était grand temps de se réveiller de leur long sommeil.

Les journaux supportés par les fonds électoraux ne purent enrayer le sentiment populaire, et le peuple conscient de la force de ses droits, créait une crainte sérieuse aux gouvernants. Ces derniers redoutaient une nouvelle élection et se voyaient dans l'obligation d'agir sans tarder afin de conserver leur mandat. Réalisant qu'ils ne pouvaient par aucun moyen, contester l'immunité parlementaire du député de St-Thomas, ils en prirent leur parti. La résolution de notre député amena un projet de loi qui devait être présenté en première lecture dans deux semaines.

Louis Ranthier, malgré son prestige, demeurait humble et confiant dans les droits qu'il défendait, et infusait une atmosphère

de franchise, jusqu'alors inconnue parmi ses confrères. La plupart, dans les couloirs de la Chambre, le félicitaient de ses discours et l'assuraient qu'il était nécessaire de se ranger de son côté, en vue de la chute probable du gouvernement.

Pendant ses discours, les députés étaient tous en Chambre, ce qui n'était pas arrivé depuis longue date.

Auparavant, la majorité des discours de ces députés était prononcée pour la consommation publique. Ceux qui étaient présents de corps, baillaient, se lançaient comme le font les écoliers, des boules de papier, ou bien dormaient d'un sommeil agité en rêvant à leurs ignominies ; les autres se tenaient dans les couloirs.

Les coulissiers attitrés s'y balladaient avec une impunité digne de meilleure cause. Les gros intérêts y tenaient toujours un de leurs élus, pour conserver ou obtenir de nouveaux privilèges.

Louis Ranthier et ses exposés provoquaient un réveil salutaire à ces endormis de la députation, et ils se trouvèrent dans l'obligation d'abandonner le sommeil et les flâneries dans les coulisses—occupation pour laquelle ils recevaient deux mille dollars

par session — afin de prouver à leurs électeurs qu'ils s'occupaient d'eux.

Maintenant si l'un d'eux, en chambre, s'oubliait à faire la sieste, il se réveillait soudain en sursaut ayant vu en songe les mots fatidiques " Mane, Thecel, Phares ".

Le père de Louis Ranthier tomba soudainement malade et ce dernier dut revenir à Montréal.

La scène qui se déroula à son arrivée, fut des plus touchantes. Ce vieillard aux cheveux blancs, ne put retenir ses larmes, en félicitant son fils du courage qu'il avait eu d'attaquer ceux qui le tenaient en esclavage et à petit salaire depuis des années.

La maladie du père s'aggravant de jour en jour, Louis demeura au chevet du mourant. Un jour, sentant sa mort venir à grand pas, le vieillard appela le député de St-Thomas à ses côtés et lui demanda de lui jurer sur son lit de mort, qu'il continuerait la lutte si noble dans laquelle il s'était engagé et qu'ainsi la mort lui serait plus douce.

En présence de sa mère et de sa femme, qui se tenaient constamment au chevet du mourant, Louis Ranthier l'assura que toute sa vie serait consacrée à la défense des salariés et que si les craintes des gouvernants

continuaient ainsi, il arriverait à obtenir toutes les réformes préconisées. Après quelques jours de maladie, Joseph Ranthier mourut dans les bras de son fils.

Les obsèques furent imposantes. La foule venait témoigner à son défenseur, toute sa sympathie dans la dure épreuve qu'il traversait. Louis Ranthier, ému par cette preuve de reconnaissance, réalisa qu'il ne s'était pas trompé sur l'âme du peuple en consacrant sa carrière à la défense de son triste sort.

## L'ECONOMIE POLITIQUE

Preste-moi, Vérité, ta pastorale fronde,  
Agrippa D'Aubigné

La semaine suivante, Louis Ranthier retourne à la Session. Durant son absence, les journaux à la solde du parti blanc avaient lancé un torrent de fiel contre lui. On l'accusait de vouloir causer une révolution et d'établir le régime communiste. Il en fut des plus éploré.

Au cours d'un débat, il saisit l'occasion d'exposer son attitude. Monsieur l'Orateur, dit-il, je remercie tous ceux qui ont daigné m'offrir leurs condoléances, mais je n'ai pas à féliciter les députés ministériels qui ont déchainé cette attaque indigne lancée dans les journaux à leur solde.

Je tiens à vous faire part de l'idée que je me fais de votre dégoutante politique. S'il vous est permis de prendre la défense des trustards, je me fais un devoir de prendre la défense de ceux qui n'ont pas de défenseurs. L'avenir vous prouvera que même l'argent, ne peut acheter la conscience de ceux

qui croient fermement au gouvernement de tous pour tous.

Il ne faut plus faire croire au peuple que tel ou tel parti politique conduira le pays au bonheur parfait, comme il est enseigné dans les théories communistes ; il ne faut plus que l'aveuglement dans lequel vous avez su tenir le vote populaire par vos luttes de partis, persiste ; il ne faut plus que le parti au pouvoir cède devant les entre-metteurs qui compromettent le bien public ; il ne faut plus qu'en temps d'élection, le peuple soit aveuglé de mensonges ; il ne faut plus de parti qui mette son ambition et sa soif de pouvoir au-dessus des intérêts de tout un peuple ; il ne faut plus que les fonds électoraux, fournis par les puissants toujours en quête de privilèges aux dépens du public, corrompent l'électorat ; il ne faut plus de conventions dites populaires et où tout est décidé par les chefs de partis ; il ne faut plus que le peuple soit tenu dans l'ignorance de vos faits et gestes, soit par votre silence devant les questions qui vous sont posées en Chambre, soit par les faussetés des journaux achetés. Ce qu'il faut, Messieurs, c'est un gouvernement qui assurera " le libre épanouissement de l'activité

humaine et des lois, de la vie dans les limites où les droits de chacun et ceux de la société seront respectés ; celui qui protégera la personne dans ses biens, dans son TRAVAIL, dans l'exercice de ses droits civils et politiques ; qui appliquera les lois avec une bienveillante fermeté et une très haute impartialité ; qui distribuera ses faveurs d'après le mérite seul, bien reconnu, bien établi ; celui qui assurera l'égalité effective devant la loi et ne toléra ni classes opprimées ni classes opprimés ; celui qui, d'autre part, organisera les services publics non en vue de CERTAINS INTÉRÊTS INDIVIDUELS, mais en vue des intérêts généraux ; qui garantira, avec le moins d'impôts, la plus grande somme de bonheur possible aux citoyens ; qui secourra les pauvres et protégera les faibles dans la limite où ils le mériteront et où on le pourra, sans sacrifier les intérêts des autres classes ; celui qui ne négligera aucun des travaux capables d'accroître la fortune publique, en contribuant au développement de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, ni rien de tout ce qui pourra augmenter le capital moral de la nation ". (1)

(1) Joseph Valmor, Limite du Gouvernement dans une Démocratie.

C'est cela que vous appelez un gouvernement communiste, eh bien, moi je vous dis que non — c'est le véritable gouvernement démocratique que nous devrions avoir.

Le communisme et les révolutions ont produits ce qui résulte de votre régime de K. C : l'oligarchie et le mécontentement général. Messieurs les gouvernants vous êtes trop soucieux de conserver vos sièges, que vous occupez depuis trop longtemps.

Oubliez un peu vos intérêts personnels et rappelez-vous vos promesses électorales, même en passant sur les ponts. Abandonnez vos fonds électoraux, pour que tous ceux qui ne possèdent pas le pouvoir monétaire puissent défendre leurs droits aussi bien que les trusts. Tout cela n'est que le dixième de ce que vous devriez sacrifier pour devenir dignes du mandat qu'on vous a confié. A la guerre comme à la guerre, soyez assurés que je garde une bonne réserve et que j'en aurai bien d'autres à vous dire en temps et lieu.

Pour vous, Messieurs, si vous n'apercevez pas le fleuve St-Laurent de vos yeux, il n'existe pas et comme vous ne vous rendez jamais aux faits, ces faits n'existent pas et de cet état, il s'ensuit toute cette corruption po-

litique qui doit être battue par tous les moyens.

La patrie et le contentement de toutes les classes, sans exceptions, valent mieux que vos partis incendiaires qui arrivent au pouvoir par les luttes et les préjugés les plus honteux. Ce qu'il nous faut c'est une politique droite et saine et pour y arriver, il faut connaître l'Art — parmi les Beaux-Arts — de gouverner.

“ On ne gouverne, écrivait Valmor, pour la Nation, avec la froide, l'impartiale Raison qui seule nous met au dessus des partis, de leurs haines et de leurs ambitions. Autrement c'est la lutte et l'incohérence, l'oppression et l'injustice ”.

La lutte de partis, l'incohérence, l'oppression et l'injustice voilà ce que je combattrai de toutes mes forces, jusqu'au jour où le peuple réalisera sa force et fera parvenir au pouvoir des hommes libres pour le représenter. Ce jour viendra Messieurs: il viendra plus vite que vous ne vous y attendez. Alors nous aurons, non un gouvernement communiste mais un gouvernement de tous pour tous.

Je ne serai ni du côté du gouvernement ni du côté oppositionniste. Je me ferai un

devoir de voter pour toutes les lois équitables qui seront soumises au vote et je combattrai de toutes mes forces, les spoliations commises au nom de la démocratie et des partis.

Vous m'accusiez dans votre presse batarde de vouloir l'égalité pour tous, la division égale des fortunes, l'accaparement des usines par les ouvriers, la saisie des habitations par les locataires, la nationalisation de toute l'industrie. Non, messieurs, jamais ces théories n'ont été les miennes. Mais votre gouvernement, par bien des mesures, nous montre ses grandes dispositions pour tout s'accaparer. Votre contrôle de la vente des liqueurs et votre loi à cet effet nous privant du droit d'appel etc., sont des exemples frappants de communisme. L'exploitation des chemins de fer et de la marine marchande par le gouvernement fédéral sont encore des pratiques et des succès communistes. Votre fonctionnarisme archi-encombré de ratés politiques est encore du communisme. Comme le communisme n'a jamais démontré, une fois mis en pratique, qu'il était capable de réussite, ne nous rendons pas en Russie pour constater ces faits. Votre Kommission Kaiserine des

Likeurs, les chemins de fer et la marine marchande, votre fonctionnarisme sont des faillites communistes des mieux accomplies. Après toutes ces banqueroutes vous avez le front de m'accuser de communisme, quand je demande la justice non pour quelques-uns mais pour tous.

Et cette Justice qu'en avez-vous fait ? Quand un journaliste, par stupidité, vous traite d'assassins vous l'emprisonnez, mais quand un des vôtres vous traite froidement, avec connaissance de cause, de voleurs, de kaiser et de moutons vous l'appellez à vos côtés. Et cette fameuse dignité de la Chambre qu'en avez-vous fait ? Lorsque des hommes de votre parti sont pris en flagrant délit d'accepter des pots-de-vin ou de se parjurer, vous faites mine de les blâmer ouvertement mais vous les exonorez en les comblant d'honneurs, et permettez même à l'un d'eux de retourner dans l'enceinte, qu'il a souillée par son manque de dignité.

Vous êtes des farceurs Messieurs, et je vous expose tels que vous êtes, sans honte et sans crainte de reproches de la part de ceux que j'ai l'honneur de représenter ici.

Il est malheureux que l'inamovibilité n'existe pas pour la classe très restreinte de pro-

fesseurs de sciences politiques qui, je le déclare en toute franchise comme c'est mon habitude, sont plus aptes à reformer que vous ne l'êtes à gouverner. Je ne connais pas ces professeurs et ce que j'avance est de mon propre chef.

Tout en étant trop peu nombreux, ils devraient être une classe dirigeante dans notre politique.

La liberté devrait leur être accordée de critiquer du haut de leur chaire universitaire, tel ou tel de vos actes préjudiciable au droit de tous. Il va de soi qu'ils pourront vous louer — je sais que vous y êtes habitués — lorsqu'il vous arrivera de prendre l'intérêt public à cœur.

En France, les professeurs d'université donnent libre cours à leur pensée et ont la faculté d'exprimer des vérités, tandis qu'ici, ils sont soumis à votre censure.

Ces esthètes connaissent l'esprit des lois et leur portée, tandis que vous, Messieurs, vous exhibez l'ignorance la plus absurde de l'économie, de l'arithmétique politiques et de l'art de la législation.

Les professeurs d'économie et d'arithmétique politiques sont des salariés, comme le dernier de vos saute-ruisseau et n'ont droit

à leur pain quotidien, qu'en autant qu'ils se tiennent au coin du feu. Ces professeurs devraient être nommés à l'aide d'une bourse du gouvernement — elle serait plus profitable aux arts que certaines bourses que vous avez prodiguées, avec le résultat que vous devez importer des étrangers afin de conduire nos écoles — et vous devriez leur assurer une pension après un certain nombre d'années de loyaux services.

Un professeur de sciences politiques est plus qu'un juge, parce qu'un juge s'en tient à la lettre de la loi tandis que le professeur de sciences politiques par ses enseignements, touche au fonctionnement des lois ; aux bienfaits qui pourraient résulter de telle ou telle loi, de telle ou telle manière d'administrer. Il pourra rendre des services considérables, soit par sa connaissance approfondie de l'histoire, que vous ignorez plus que les enfants sur les bancs de l'école, soit par ses études des problèmes sociologiques et politiques de tous les peuples anciens et modernes. “ Il n'y a pas a sortir de là, écrivait Sylvio Pellico dans ses “ Prisons.” (1)

Il n'est pas étonnant que l'un de nos pro-

(1) Les Casoars.

fesseurs d'économie politique, soit devenu un des plus brillants humoristes du continent, en vous voyant gouverner.

Vous construisez une École des Quatre-Arts et pour qui : un architecte qui, non satisfait de faire les plans de cette boîte sans art, vous a poliment vendu le terrain ; un député journaliste que l'on remarque souvent dans les foyers, après un opéra ou un concert, se posant en grand connaisseur de musique, jusqu'à faire des comparaisons entre la musique russe à la barbare et la musique française dans toute sa délicatesse ; un professeur de musique d'un grand talent, mais dont les préjugés contre tout ce qui est français, deviennent ridicules ; un courtier, trois peintres, deux sculpteurs, quelques élèves et en dernier lieu plusieurs modèles. Il est regrettable que l'on ait oublié de construire une chambre orientale pour ces dernières. Le manque de palmiers, de brûle-parfums et de bains en marbre noir pour leurs ablutions, leur sera une source de mécontentement.

Voilà que pour une vingtaine de personnes vous dépensez un montant de six chiffres, pendant que l'éducation élémentaire laisse à désirer ; tandis qu'il y a quatre

vingt cinq représentants du peuple, ici dans cette Chambre, qui nécessiteraient plusieurs leçons du cinquième-z-art, c'est-à-dire d'économie et d'arithmétique politiques.

Ce montant pourrait même servir à instituer une école du soir pour Ovido-le-Ouis-titi et ses " archevins." De l'école du soir, après de nombreux examens, vous pourrez graduellement les faire apparaître à votre école d'économie politique pour les politiques.

Monsieur le ministre des discours, dans une de ses nombreuses causeries prononcées au Club de la Réforme des Conventions, lors de la dernière campagne électorale, nous faisait remarquer que son École des Quatre-z-arts était construite, à son extérieur, de briques américaines provenant de Kit-taning, Pennsylvanie. Vous n'êtes pas sans ignorer que l'industrie de la brique et de la pierre dans la province, emploie au delà de seize cents ouvriers et que ces derniers vous seraient reconnaissants de leur fournir un peu de travail, de préférence aux ouvriers américains, si cela n'est pas trop vous demander. Puisque je suis à vous lancer des briques remplies de vérités, ne serait-il préférable de créer une ambiance parmi le pu-

blic en général plutôt que de la créer pour vingt personnes ?

Commencez par encourager le bon théâtre français, plutôt que de nous laisser endormir par les platitudes des cabotins qui sont supposés le représenter. Le public canadien-français encouragerait le théâtre si les prix n'étaient pas prohibitifs. Combien de fervents de l'art peuvent payer trois dollars pour deux personnes, sans compter les quinze sous qui devraient servir aux pauvres, mais sont encaissés par le gouvernement ? Il en est de même de la musique, les prix sont encore exorbitants pour le public en général. Il est incontestable que le goût de la musique est très développé chez nous, mais il n'est permis qu'à ceux qui peuvent se rendre aux concerts pour exhiber leurs toilettes, tandis que ceux qui pourraient apprécier ces concerts ne peuvent se payer ce luxe. Encouragez les symphonies, les chorales, et tout mouvement local qui pourrait développer le goût de la musique, non seulement par votre haut patronage, par vos dollars et ainsi vous développerez un goût du beau non seulement pour les amis d'un ministre, mais pour le public canadien.

Quand vous aurez accompli tout ce programme, vous pourrez vous lancer dans les quatre-z-arts mais d'ici là, contentez vous de cinquième-z-art et vous nous causerez des quatre-z-arts après avoir obtenus votre brevet en économie et arithmétique politiques. Ce cinquième-z-art est une science toute nouvelle au pays et il est juste et raisonnable que ses bienfaits en soient déversés sur vous. “ Il n'y a rien de comparable à cette aristocratie anglaise qui propage la culture politique en tous les milieux où ses fils sont appelés ”(1) L'Angleterre dans son aristocratie a fourni au gouvernement de ce pays plus d'hommes d'état (non des politiciens de votre trempe) que dans tout autre pays au monde, et si sa position s'est élevée aussi haute qu'elle l'est actuellement, c'est grâce à la connaissance approfondie des sciences économiques, politiques et internationales de ses hommes d'état.

L'avenir, j'ose espérer, dirigera vers la politique des hommes formés par nos professeurs d'économie politique et il est de bon augure qu'il en soit ainsi. L'art de réformer s'accroîtra en faisant disparaître le “ cratie ” de gouverner. Et c'est

(1) Jean Jaurès.

pour ces raisons que je vous demande d'apprécier à leur juste valeur, ces professeurs qui ont consacré leur vie, leur talent, leurs connaissances approfondies, à la cause de l'enseignement d'une science qui devient de plus en plus nécessaire chez nous.

Ces sacrifices ne leur rapportent qu'une rémunération incompatible avec l'abandon qu'ils ont fait d'un avenir plus lucratif et moins ingrat. La majorité de nos professeurs d'université ont, en outre de leur professorat, une profession comme gagne-pain, tandis que les professeurs d'économie et d'arithmétique politiques n'ont que leur talent, leur plume et leur voix et à ce compte leur voix doit demeurer muette.

C'est ce que vous appelez un pays libre, lorsque des intellectuels doivent voiler tout ce qu'ils ressentent afin de gagner leur vie ; tandis que d'autres, ignorants de la science qu'ils enseignent, s'en tirent avec les honneurs. Messieurs, ce sont des compliments flatteurs que je vous distribue comparés à ceux dont j'ai l'intention de vous combler d'ici peu. Vous savez dans votre for intérieur que mes dires ne sont que des vérités et seulement des vérités. Cessez cette campagne dans vos journaux ou je verrai à pren-

dre des moyens, pour arrêter vos insinuations qui vous touchent plus qu'elles ne m'effleurent.''

Son discours terminé, Louis Ranthier fut agréablement surpris des applaudissements qu'il provoqua. Il sentait que ses vérités touchaient à point, aussi que ses adeptes augmentaient.

Le premier ministre, dont la corpulence rappelait une gravure du colosse de Rhodes, fit une réplique très appréciée, en annonçant qu'il ignorait que cette campagne était lancée par son parti et que s'il en était ainsi, en toute franchise, il prendrait des mesures afin d'arrêter cette injustice. Cet homme d'un tempérament nerveux au possible, d'une probité à toute épreuve, se laissait dominer par certains membres de son cabinet et dans l'intérêt de son parti souffrait que toutes les ignominies se passent à son nez. Il possédait les qualités d'un excellent rond-de-cuir, mais il n'était pas l'homme de la situation.

Deux de ses prédécesseurs, un surtout, étaient arrivés au pouvoir des multi-millionnaires et se retiraient de la politique de pauvres gueux. L'intérêt qu'ils portaient aux pauvres, les maisons neuves qu'ils firent

construire pour ces derniers, leur firent éprouver de telles pertes, qu'ils durent abandonner le pouvoir. Ces cas sont admirables et méritent d'être cités à l'ordre de la nation avec la mention " Ils ont mérité la reconnaissance éternelle des citoyens présents et futurs ". L'un d'eux a été le protecteur, l'héberge-vin des mousseux et nous les a conservés en les entassant dans l'ancienne prison de Montréal.

Louis Ranthier, toujours aux aguets, s'était enquis du contenant et du contenu de cette prison, il fut informé qu'il n'y restait que les surplus de la Kommission Kaiserine des Likeurs. Il apprit qu'il existait de sérieux motifs de mécontentement contre cette commission. Beaucoup de candidats battus y attribuaient leur défaite, car le peuple se plaignait que la Kommission Kaiserine des Likeurs n'existait que pour les richissimes. Le député de St-Thomas se décida de faire une enquête plus complète et d'en faire part à la Chambre.

Si nous n'avons pas mentionné une autre réplique à notre député, c'est que nous ne croyions pas intéresser le public. Seulement, comme nous voulons être équitables envers tous, nous en dirons un mot. Le

député de Ste-Marthe, vétérinaire très compétent mais des plus ignorants de l'économie politique, en essayant de sauver son parti, l'avait embourbé on ne peut mieux, en traitant d'un sujet si différent des maladies des animaux.

## LA KOMMISSION KAISERINE DES LIKEURS

Nommer une commission, c'est un  
aveu d'incompétence.

Ovido-le-Ouistiti

Après avoir assisté à quelques séances où les discours suivaient aux discours, Louis Ranthier se décida d'attendre le rapport de la Kommission Kaiserine des Likeurs.

Le jour de gloire arrivé, après un rapport très ambigû et donnant le moins de détails possibles, le député de St-Thomas prit sur lui d'éveiller de leurs sièges, les nombreux députés qui ronronnaient consciencieusement.

Le jeune député commença dans un calme absolu : Monsieur l'Orateur, attaque Louis Ranthier. Aussitôt quelques têtes firent leur apparition : " Un grand mouvement de prohibition envahissait l'Amérique entière." Au mot prohibition, ce fut un branle-bas général, les ronronneurs ne purent se contenir en entendant ce mot ; c'était le réveil de la dignité endormie : " L'argent d'un seul homme en était la cause. Dans notre province, votre anxiété de vous

maintenir au pouvoir vous obligea à prendre des moyens afin de sonder l'opinion publique. Les fabricants de boissons, de bière, de vins miraculeux ainsi que les embouteilleurs s'effacèrent devant votre noble geste.

Le peuple s'étant déclaré en faveur du vin et de la bière, — les autres boissons se sont maintenues au pouvoir quand même, — vous vous empressèrent, connaissant la volonté du peuple, de nous présenter ce cadeau bien gouvernemental que vous nommiez : les Vendeurs Falsifiés d'Alcools Autorisés. Les rumeurs veulent, ils ne faut pas toujours croire aux rumeurs, que les vendeurs ne fussent ceux dont les noms étaient affichés sur la devanture des magasins, mais bien une avalanche de politiciens, entre autres : le député de Louiscéphore, le maire du Mont-Laval, le conseiller (la rumeur n'insinue pas s'il était municipal, provincial ou fédéral) Napoléon Sansremord, ainsi que plusieurs autres chevaliers du tire-bouchon. Après que ces personnages super-éminents se fussent appauvris en embouteillant tous les alcools qu'ils vendaient, contre leur dignité ; vint la loi inattaquable, inviolable, invraisemblable, insurmontable, détestable et in-

supportable autorisant la Kommission Kaiserine des Likeurs à se moquer du public quand elle l'entendrait. Non seulement cela, mais permettant d'incarcérer ceux qui se procureraient plus d'une bouteille à la seconde.

Le public sait parfaitement, que tous les membres que vous avez choisis parmi les vôtres sont tous des messieurs compétents dans le commerce et surtout la dégustation des liqueurs, et c'est la raison, la seule raison pour laquelle vous les avez nommés à ces postes.

Ceci accordé, je vais les passer en revue en y ajoutant autant de Seltzer que possible. Le premier membre de cette Kommission était un Honorable fabricant de "pinunes" pâles pour les femmes rouges. Ces "pinunes", s'il faut en croire les annonces, guérissent les cors et les corps; elles sont garanties efficaces contre la paralysie, l'épilepsie et la catalepsie.....gouvernementales. Je me souviens avoir lu dans le journal "Le Bleau": "Afin de rendre nos pilules populaires, nous les vendrons à raison de dix sous le mille." Ce qui prouve, Messieurs, que le président de la Kommission Kaiserine des Likeurs est un fin connais-

seur du commerce des vins français et écossais, puisqu'il n'a jamais été associé à un autre commerce qu'à celui des " pinunes."

Son salaire, d'après les rumeurs et les chiffres que l'on n'exhibe pas à la vue du public, doit être de quatorze mille dollars par année. Je ne veux rien insinuer, mais le salaire équitable d'une compétence mériterait au moins vingt-cinq mille dollars. Ces quatorze milles ne sont pas des roubles mais bien des dollars. A ce salaire il faut ajouter le profit que ce dévoué Cerbère du public obtient de ses " pinunes." Évaluons ce chiffre à trente six mille dollars. Ces chiffres sont approximatifs et sont basés sur le prix de dix sous le mille " pinunes ". Voilà cinquante mille dollars que le public paye pour améliorer sa santé. Ces chiffres s'ils sont exacts représenteraient une salaire de mille dollars par semaine ; ce qui correspond aux salaires de deux cent sacrifiées dans les usines.

Le deuxième est juge et je suppose qu'il est natif de la Caroline. Ce juge doit recevoir, si nous en croyons les mêmes rumeurs, la modeste somme de dix mille dollars pour noyer ses connaissances légales dans ce commerce légal pour le gouvernement. Com-

me il n'a pas de petite industrie lucrative, je ferai remarquer que ce montant est peu élevé pour une compétence.

Ce que fait le troisième sera dit dans ma chanson. Le troisième est fabricant de mets très goûtés des gourmets de banquets politiques : le tabac à chiquer et les " né-nanes " Aussi il est directeur d'une banque de réputation nationale, dont l'avocat le plus capable s'est retiré afin de devenir marchand. Ce troisième ne doit siéger que huit heures par jour tel qu'il est stipulé dans les lois du travail. Pour ces huit heures de travail ardu, il est affligé d'un revenu de huit mille dollars par année. Il est vrai que de jolis profits sur le tabac à chiquer et les jujubes et un énorme salaire de commis de banque, augmentent quelque peu ses revenus. La rumeur veut qu'il meure de froid, de soif et de faim.

Le quatrième touche ses huit mille dollars avec votre invitation. Ennuyé des voyages entre St-Aulniers et Québec, il reçoit en récompense de quoi... , on ne le sait pas, la quatrième position. Sa connaissance du commerce des liqueurs se révélera peut-être un jour.

Le cinquième est natif de St-Avert dans

la province très française de Québec. Tout ce qu'il sait des alcools, lui vint du contact qu'il eut dans une banque avec les alcooliques qui y déposaient leur argent et, pour ces connaissances remarquables, il est aussi affligé de huit mille douleurs par année.

Vous êtes tellement réticent sur votre " bedit gommerce " que vous me pardonnez d'exhiber quelques faits au public.

Je ne me souviens le nom de l'auteur de cette phrase " l'État employeur est une aggravation de la monarchie capitaliste ". Ceci vient tellement a point, qu'un juré vous a accusés de payer des salaires de famine à des fonctionnaires dont les responsabilités sont très lourdes.

J'ai parlé des salaires qui d'après vous, peuvent à peine entretenir une femme et un enfant, et vous me permettrez de dire un mot de ceux qui n'obtiennent que le dixième de ce salaire et entretiennent, pour la plupart, une femme et six enfants.

Commençons, en oubliant les enfants pour le moment, par la caissière de magasin de cette commission. Son salaire maximum est de quinze dollars par semaine et elle est tenue strictement responsable de trois à quatre cent mille dollars, je le répète, ce ne

sont pas des roubles, qui passent à travers des surplus. Si vous croyez que cela est juste, je ne suis pas de votre avis.

Vos Kommissaires sont grassement payés en rapport avec leur compétence, et leur responsabilité est moindre que celle de la caissière. Si leur administration n'est pas satisfaisante aux yeux du public et des candidats défaits, vous ne les blamerez pas. au contraire, vous serez les premiers à prendre la défense de vos amis intimes et politiques. Ce fait prouve que leur responsabilité envers vous, ne vaut pas la peine d'être mentionnée. Seulement la caissière pour un minime salaire doit rendre compte de chaque sou qui entre dans sa caisse.

Le commis de magasin reçoit quinze à vingt-cinq dollars par semaine. On prétend que l'influence politique tient lieu de brevet de la Commission du Service Civil dans plusieurs cas. Ces commis doivent se rendre au magasin et y demeurer de huit à neuf heures par jour afin de se dévouer au public. La majorité de ces commis sont des pères de famille qui pourraient faire un très bon usage d'une petite augmentation de salaire, prise sur les traitements excessifs de vos Kommissaires. Quelques dollars de

plus par semaine leur permettraient de vivre non en esclaves, mais bien comme des hommes libres.

Les gérants reçoivent cent vingt-cinq dollars par mois, soit quinze cents dollars par année et répondent d'une valeur de trois à quatre cent mille dollars de boissons. Il n'existe pas une seule compagnie d'assurance qui prendrait un risque de ce montant à raison d'une demie de un pour cent. Le gérant n'est pas seulement tenu strictement responsable de la marchandise en magasin, mais il répond encore des erreurs de ses commis. Quelque soit l'erreur commise par un Kommissaire, il aura toujours la totalité de son salaire. Pourquoi est-on plus sévère pour le gérant ?

Drouineau avait raison de dire que " le gouvernementalisme se sert des hommes comme des chiffres de budget ".

Il a été prouvé dans cette Chambre que la Kommission Kaiserine des Likeurs réalise un bénéfice de soixante-quinze à deux cents pour cent sur la boisson qu'elle vend. J'ai pu vérifier ces chiffres auprès de personnes qui connaissent à fond ce commerce depuis vingt ans. Je n'ai pas l'intention de comparer de telles compétences à votre fa-

bricant de “ pinunes ”, à votre juge, à votre fabricant de tabac à chiquer, à votre politicien et à votre commis de banque.

Il n'existe pas une compagnie au monde, dont le chiffre d'affaire s'élève à seize millions, qui permettrait de placer de telles incompétences à sa tête ; malheureusement pour le gouvernement, la compétence vient en troisième lieu. Pourvu que vous dédommaginez vos adeptes de quelques services qu'ils auraient rendus au parti, cela, à vos yeux, leur tient lieu de capacité.

Vous refusez de renseigner le public sur les prix coûtants, sur la quantité de Dawson et autres “ scotch ” achetés, la provenance de l'alcool acheté par la commission, et les noms des actionnaires de la compagnie qui l'approvisionne, la quantité de liqueurs saisie et revendue au public, enfin vous gardez sous silence tous les détails que les actionnaires de toute compagnie peuvent exiger de leurs directeurs.

Cette Kommission Kaiserine des Likeurs est propriété publique, dont chaque membre de la communauté est un actionnaire qui a le droit d'être renseigné sur ses opérations.

Il me semble que vous poussez l'oligarchie trop loin.

Vous prétendez qu'il n'est pas de l'intérêt publique que ces détails soient divulgués, je comprends très bien, surtout qu'il est contraire à votre intérêt qu'ils soient connus et c'est pourquoi vous trouvez préférable de tenir vos affaires secrètes.

En prenant comme base soixante-quinze pour cent de profit, sans compter les boissons saisies et revendues et le profit qu'en retire la Kommission Kaiserine des Likeurs, j'arrive très loin du profit réel de \$1,720,046.78 que vous exhibez. Ce profit n'est que de onze et un tiers pour cent sur le chiffre d'affaire.

Les maisons de commerce qui ont à lutter contre la concurrence, les dépréciations, les pertes par les faillites, les marchandises invendables, les délais de paiement aux détailliers, qui varient de trois à six mois montrent un profit de dix à douze pour cent sur leur chiffre d'affaire. Pendant que votre Kommission, toute puissante, qui a le monopole absolu de son commerce, dont les marchandises au lieu de se détériorer augmentent de valeur en vieillissant, qui ne vend qu'au comptant et paye des salaires minimales à ses employés, ne montre qu'un maigre profit de onze et un tiers pour cent.

Quoique cette commission soit un trust, ni plus ni moins, elle n'a pas à engraisser les fonds électoraux, elle n'a pas à s'occuper des journaux ni rechercher votre influence. Tout lui est acquis par la force de votre incurie et malgré tout cela, le résultat en est piteux.

En baissant les profits à soixante-six et deux tiers pour cent, je suis assuré que ce chiffre est conservateur, et en lui enlevant le onze et un tiers pour cent de profit, il reste donc cinquante-cinq et un tiers pour cent.

Il en coûte aux maisons de commerce de douze à quinze pour cent pour leur administration et vu que votre Kommission dépend de l'État, je lui alloue vingt pour cent pour fins d'administration. Il reste trente-cinq et un tiers pour cent que j'applique au détail de l'incompétence, dans le compte des profits et pertes de votre Kommission, soit en chiffres ronds environ cinq millions par année. Et je m'en tiens à la Kommission Kaiserine des Likeurs, aurais-je la patience de faire l'examen du coût de l'incompétence dans chacun de vos départements, le peuple en resterait coi !

Le peuple se demande avec raison, comment il se fait que cette commission ne ser-

ve qu'aux riches et aux assoiffés ontariens et américains! Si cette entreprise a été instituée pour ces derniers alors avouez-le en toute franchise, mais ne venez pas nous dire que c'est dans l'intérêt du peuple de cette province, qui paye déjà trop cher pour la bière.

Si les grandes brasseries cessaient leur dispendieuse campagne d'annonce et appliquaient ces montants à améliorer la qualité de leurs produits, le public n'aurait pas à récriminer.

En publiant la liste des fonds électoraux souscrits à la dernière campagne, le peuple pourrait avoir la surprise de constater, qu'un montant d'environ quatre-vingt mille dollars a été souscrit par une seule brasserie. Cela représenterait environ deux millions en verres de bière qui pourraient facilement soulager les ouvriers après leur travail.

Il en est de même de tous les menus plaisirs du peuple, il est toujours l'exploité et c'est lui qui paye vos pots cassés.

Si les partis politiques étaient abolis, je suis certain que ce mouvement ne partira pas chez vous, ils font trop l'affaire de vos cliques, ces abus ne seraient pas tolérés.

Quelles que soient les nominations que vous faites, même lorsqu'il s'agit de la Justice, ce sont des nominations de parti et non d'intérêt public.

Cette Kommission Kaiserine des Likeurs devrait être composée d'hommes qui connaissent à fond ce commerce des liqueurs. La majorité sont des hommes, hors de tout reproche qui n'ont jamais exhibé trente-cinq pour cent d'incompétence dans leurs maisons. Peu importe leur parti politique d'antan, je suis assuré que ces hommes pourraient faire disparaître ces trente-cinq pour cent de profits, rongés par l'incompétence, et ainsi le public bénéficierait d'un cinq millions additionel.

Ces millions serviraient à augmenter les tristes salaires des instituteurs, des institutrices et des employés du gouvernement ; augmenteraient les subsides, aux institutions de charité, pour les routes permanentes, pour l'instruction publique, en partant non des Beaux-arts à l'instruction élémentaire mais de cette dernière aux Beaux-arts ; encourageraient le bon théâtre, la musique, nos artistes et les nombreux talents qui existent chez nous ; fourniraient des volumes aux bibliothèques et surtout à la bibliothèque de

la ville de Montréal ; l'un des plus beaux spécimens d'incurie de l'esthète Ovido-le-Ouistiti. Le montant dépensé à la construction d'un édifice joliment rococo, aurait mieux servi à un édifice plus modeste, tout en contenant vingt fois plus de volumes. Et les deux mille dollars votés annuellement pour l'achat de nouveaux volumes où se dirigent-ils ?... Ils servent à combler une incompétence qui égale la vôtre.

En causant d'incompétence, je ne vois pas la capacité d'un avocat sauf dans la Justice, les discours et les sans portefeuilles. Dans les ministères des terres et forêts, du travail, des travaux publics, la voirie, la colonisation, les mines, les pêcheries et surtout dans les finances de la province, ils sont non-avenus. Encore si les sous-ministres étaient des compétences dans ces départements, mais la plupart sont aussi des avocats. Il ne manque plus que l'agriculture et attendons-nous à ce qu'un jour elle devienne légale.

Vous m'accuserez de vouloir créer une antipathie publique contre les avocats, ce n'est pas là mon intention. Si jamais elle existe, vous l'aurez pétrie de vos propres mains et ne blâmez que vous-même.

Le jour où le peuple élira des représentants libres de toute attache, je proposerai que les ministres soient choisis en dehors de la Chambre tout en étant responsables devant elle. Ce n'est pas démocratique, c'est encore mieux que cela, quand on abuse de ce mot à ses propres fins. Ces ministres devront tous être des compétences dans le département qui leur sera confié. N'ayant aucune raison de plaire à vos influences, leur administration n'en sera que plus bienfaisante. Ces ministres seront payés le double de vos salaires, pour des compétences ce ne sera qu'équitable. Enfin la province sera administrée par des hommes capables, rémunérés, indépendants et soucieux du bien public, qui nous montreront non seulement des résultats sur une feuille de papier et dans leurs discours, mais accompliront quelque chose. Votre régime de K. C. disparaîtra de la terre et nous le retrouverons avec dédain au jugement dernier. Avalez ces " pinunes " écarlates et qu'elles vous fassent digérer tout ce que vous en pensez."

L'indignation fut grande parmi les ministres; on osait leur dire des vérités irréfutables et les voyages en Europe, les positions

de leurs parents et amis, tout cela était en danger.

Le Grand Sinistre de la Foierie et des Abattoirs se leva, la face rouge, les yeux dilatés et fixés sur sa table, de crainte qu'elle ne lui fut enlevée pendant son discours et remise à Cléophas Goliath.

Monsieur l'Orateur, dit-il, " Je tiens à vous aviser que j'ai le député de St-Thomas profondément dans mon arrière pensée. Il n'y a pas de raison qu'une loi juste ou injuste ne soit fabriquée pour le dégommer. Tous les moyens sont bons contre ceux qui osent me traiter de Joseph, en voulant faire disparaître le fauteuil sur lequel je dépose tous les pouvoirs qui me viennent de mes chutes. Ces pouvoirs, par cette Chambre, je les déverse sur mes pauvres protégés. Le peuple est un ingrat qui ne m'a pas rendu justice de toutes les largesses dont il m'est redevable ; je vous assure que je le tiens au même endroit que son défenseur. Je suis sinistre parce que je l'ai bien voulu et le diable emporte ceux d'entre vous qui ne veulent pas entendre mes engueulades. J'ai été l'une des causes de la défaite de plusieurs candidats, quoique l'ordre ait été donné, à tous les orateurs du parti blanc, de ne pas

prononcer mon nom aux dernières élections. Je vous assure que le parti, je le tiens au même endroit que le peuple et ses défenseurs.

Les ingénieurs de mon département, qui veulent me fournir des matériaux de compagnies qui n'ont pas souscrit à mes fonds de bienfaisance, sont mieux de résigner, je les tiens au même endroit que les autres. C'est mon affaire de concéder ces contrats à qui je veux, et de les refuser à la compagnie honnête qui ne vend ses produits que sur leur mérite.

Il n'y a pas que Louis XIV qui ait prononcé cette phrase célèbre: "l'État, c'est moi". Je suis le second Louis XIV et la province de Québec, c'est moué. Je le répète quiconque osera me traiter de Joseph et de lion, je lui ferai connaître tout le vocabulaire choisi dont je dispose.

N'est-il pas vrai que je parle plus fort que vous tous ? N'est-il pas vrai que vous n'avez qu'à regarder ma corpulence et vous dire : " C'est le représentant le plus typique du Trustard et Haut Financier ", et devant ce représentant de ces utilités, vous devez plier genou et vous prosterner ?

Je ne vous ai jamais exhibé mon blason

eh bien, Messieurs, le voici, il est énorme comme mes intérêts: Regardez ces chutes où est inscrit 1922-1962, voyez ce tramway où sont entassés les vingt-cinq sous, contemplez ma devise : " Force à Faible, Mercy à Superbe ", et je vous assure que je tiens plus à ma devise qu'à ma chute.

J'aperçois un ministre qui, depuis quelque temps, a les deux yeux sur mon fauteuil. Celui-là je le tiens au même endroit que le député de St-Thomas. Comme il en existe d'autres dans le Cabinet, je tirerai mes chaînes et je les renverrai chez eux.

Le premier ministre est très compatissant à mon égard. Il a constaté ma popularité, il a su que j'étais hué, méprisé partout où j'ai exhibé des billets de tramways, et pour ces raisons, il tient me garder à ses côtés. Après tout, je suis " icitte " parce c'est mon affaire et tant que ce sera mon affaire, je demeurerai sur mon siège.

C'est la première fois que je m'adresse à cette Chambre et je vous défie de m'empêcher de venir prendre la défense de mes intérêts. Ces intérêts seront des raisons d'état, avant que l'État, qui après tout n'est que le peuple, ait raison de mes intérêts.

Vous m'entendez Messieurs, je briserai

cette table de mes poings ou j'achèterai l'édifice où vous siégez et vous siégerai sur la terrasse, si vous ne m'écoutez pas. Je me fiche de vous tous et du peuple, comme de ma trente-deuxième chaussette.

Tenez-le vous pour dit, je ne veux plus écouter le député de St-Thomas ainsi que ses jérémiades sur le peuple, et sur tous les incompetents qui l'exploitent. Je suis la compétence même et à moi seul pourrais administrer la province. A quoi bon, je l'administre sans cela. Que ce soit bien entendu l'État, c'est moé; après moé le déluge ! et ceux qui oseront m'attaquer, je leur ferai subir les quinze millions volts de mes pouvoirs ”.

Louis Ranthier se leva et répondit “ Monsieur le Grand Sinistre de la Foierie et des Abattoirs : Je ne suis pas surpris de constater qu'après le discours que vous venez de prononcer, vous ayez peine à vous asseoir ”.

Aussitôt le Grand Sinistre se leva en colère et de sa voix de stentor, fit un tel tintamarre que l'Orateur dut ajourner la séance.

## XVII

### LE FEMINISME

La présidente du club de femmes " La Canadienne " invita Louis Ranthier a donner une causerie sur le féminisme et celui-ci accepta avec empressement. Cette causerie devait être donnée à un thé du club.

Après une séance assez ennuyeuse, il se hâta de se rendre au club, heureux de humer un air plus parfumé que celui de la Chambre. Après la présentation de madame la présidente, le député commença sa causerie.

Madame la Présidente, Mesdames :

Je n'ai pas l'habitude de parler devant un auditoire aussi représentatif de la société et je dois vous aviser que je serai franc comme toujours ; car la franchise trouve son chemin partout, et je suis sûr que vous, Mesdames, saurez apprécier la mienne. Le sujet que madame la présidente m'a suggéré, vous est familier, je me permettrai de vous énoncer quelques-unes de mes opinions personnelles sur ce sujet embarrassant.

Pour moi, le féminisme doit commencer par le catholicisme et je ne puis faire mieux que de vous citer ce passage de M. Etienne

Lamy de l'Académie Française dans " La Femme de Demain ".

" Les femmes doivent donc être d'autant plus attachées au catholicisme qu'elles sont soucieuses d'action, car il la suscite et la règle : de justice, car il l'enseigne ; de paix sociale, car il la maintient.

Et puisque les jours semblent revenus des luttes qui l'ont tant de fois menacé, il convient que les jours reviennent où les femmes lui apportent leur témoignage et leur énergie. Le soutenir, c'est rester fidèle à toutes les institutions menacées, c'est en préparer la victoire sur les préjugés qui les méconnaissent et sur les lois qui les détruisent.

C'est là le commencement de l'action sociale où les circonstances convient la femme. A la base de tout effort, il faut non un doute, mais une foi. Servir le catholicisme, c'est pour la femme servir sa propre cause. Les attaques dirigées contre lui sont en réalité dirigées contre elle : Il la rend libre, utile et respectée ; les autres religions restreignent sa place dans le genre humain : la philosophie incrédule la dégrade ; les réformes collectivistes l'isolent. Le socialisme fait d'elle l'ennemie, l'incrédulité le jouet, les

autres religions la subalterne, le catholicisme seul, la compagne de l'homme ”.

Un fait qui ne me surprend guère, c'est que la femme du peuple comprenne ces vérités mieux que vous, que ce soit au point de vue de la famille, de l'attachement à ses enfants, du plaisir que lui procure sont entourage.

Il est malheureux d'avoir à constater, que vous vous moquez trop souvent de ces mères du peuple qui donnent la vie à dix enfants et plus. Où en serions-nous si ces femmes n'avaient pas été des catholiques convaincues ? Notre assimilation aux anglo-saxons aurait été des plus rapides, si les mères du peuple et vos mères avaient consacré leur temps aux fards, aux parfums, aux parties de cartes, aux thés et à toutes vos préoccupations de votre société, qui ne vit que pour l'argent et par l'argent.

Vous éduquez vos filles comme l'a été Monique de “ La Garçonne ”, vous les lancez dans le monde avec une éducation de boniche et de nounou, vous leur enseignez l'arrivisme, ainsi que ces belles manières tant vantées de votre monde, qui ne sont que fourberies ; vous leur laissez une liber-

té dont votre propre mère aurait rougi. Vous ne vous préoccupez pas des mensonges qu'elles vous racontent, le lendemain d'une soirée dans quelque garçonnière ; vous les étalez au bal et vous intriguez afin qu'elles rencontrent monsieur Untel, que vous ne connaissez pas, mais qui possède une réputation de richesse le plus souvent surfaite ; le premier venu mal-élevé, mais héritier d'une fortune très souvent mal acquise, est toujours bien accueilli de vous. Après avoir intrigué vous réussissez parfois à consommer un mariage. C'est là où vous livrez vos filles comme les prostituées livrent leur corps ; vous les abandonnez pour du vil métal afin qu'elles puissent vivre dans cette même société, ce même luxe, ces mêmes duperies et conventions artificielles où vous les avez élevées.

Les conditions de la vie changent, les fortunes s'engloutissent, les appats de la société augmentent et arrive le moment où l'homme réalise dans les moments critiques, que votre fille n'est pas la femme du moment mais la femme d'hier : la femme élevée par la fortune pour la fortune. De là provient le découragement de l'homme, le désaccord entre les deux, la séparation ou

bien un jeu continu de bons procédés à l'extérieur et une vie d'enfer à l'intérieur.

Votre premier devoir de féministes commence par élever vos enfants dans l'habitude et le plaisir du travail, au lieu de les élever en princesses. Voyez personnellement à leur éducation pratique, préparez-les aux luttes de la vie. Les fortunes sont instables lorsqu'elles reposent sur du papier, comme elles le sont presque toutes. Vos propres fortunes ne sont que des châteaux de cartes qu'une crise financière peut faire crouler. Donnez à vos filles des connaissances pratiques, ne craignez pas de les faire cuisiner, blanchir, balayer, faites-en des femmes pratiques. Ne manquez de leur procurer une éducation commerciale, afin qu'elles puissent gagner leur vie au cas où elles seraient appelées à le faire. En dernier lieu, que les arts viennent les distraire dans leurs nombreux moments de loisir. La littérature, la musique, la peinture et combien d'autres passe-temps plus propres, les élèveraient moralement, tellement mieux, que le cinéma avec ses meurtres, ses divorces, ses pièces à thèses erronées et le théâtre moderne avec ses concubinages.

Exhibez-leur des cas de misère, donnez-

leur l'habitude de la charité chrétienne, enseignez leur que " qui donne aux pauvres donne à Dieu ", faites leur oublier ce culte du " moi " que vous possédez et leur transmettez ; qu'elles réalisent qu'il existe de plus malheureuses qu'elles en ce monde et ainsi vous en ferez des femmes plus complètes et non des poupées comme il s'en rencontre trop dans la société.

Lorsqu'elles se marieront, elles seront non seulement des êtres de parure mais de véritables femmes, qui, par leur travail et leur économie, créeront un avenir et un bonheur assurés au ménage. Par leur influence, elles élèveront l'homme à leur hauteur et leur éducation sera d'un grand secours pour élever les enfants.

Quand vous aurez accompli toutes ces choses, vous pourrez alors songer à votre participation active dans la politique. Dans l'état actuel de notre société, vos jupes, il est curieux de le dire, ne pourraient qu'accélérer la marche rétrograde de nos politiciens.

Ce mouvement de féminisme n'a pas été lancé par les femmes du peuple, il part de chez vous. Il me semble que vous êtes suffisamment émancipées, sans vouloir attein-

dre les pseudo-honneurs politiques. La politique telle que constituée, n'élèverait pas la femme qui se jetterait dans cette bouillotte infectée d'arrivisme et d'intrigues. D'après la Bruyère « un homme qui a vécu dans l'intrigue un certain temps ne peut plus s'en passer ; toute autre vie pour lui est languissante ». Une fois mêlées aux hommes politiques, les femmes devront plus facilement qu'eux tomber dans ce danger de l'intrigue et de l'arrivisme. Il suffit que vous en usiez dans votre société sans en ajouter à la politique. J'admets que les lois telles que décrétées n'avantagent la femme en aucune manière ; le remède ne se trouvera pas dans votre entrée en politique. Votre premier devoir envers la société commence dans vos foyers.

Dans la vie commune et dans la vie sociale vous êtes l'égale de l'homme. Dans la vie civile, je ne vois pas que la femme à qui l'on permettrait de voter une fois tous les quatre ans, se désintéresserait de son foyer. Ce privilège ne vous est pas permis par crainte que vos votes soient plus honnêtes que le vote masculin en général. Nos politiciens craignent le vote féminin et c'est la raison majeure pour laquelle ils ne vous per-

mettent pas d'exercer un droit qui vous est dû. Si dans la vie conjugale la femme est l'égal de l'homme ; au point de vue intellectuel et pratique elle l'est doublement, alors pourquoi n'aurait-elle pas les mêmes privilèges avec le vote ? Si l'homme par son vote décide, très souvent, l'avenir du pays, la femme a un droit égal, sinon plus grand, puisque c'est elle qui procrée ce même avenir.

Il est certain que votre vote sera plus sérieux que celui des hommes, puisqu'il y a dix fois plus d'ivrognes et cent fois plus de criminels chez ces derniers. Ces votes masculins inconscients, envoient au parlement tant de députés qui n'ont des principes qu'en temps d'élection et deviennent quelques jours après des moutons, des machines à voter, des polichinelles que la corde du parti fait voter suivant sa fantaisie.

La plupart des positions du gouvernement devraient être confiées à des femmes ou bien que les hommes les épousent ! Il existe un grand nombre qui ne peuvent abandonner le célibat, parce qu'elles sont trop laides, tout en étant les plus intelligentes. Elles pourraient, pour le grand bien de tous, rempla-

cer ces fonctionnaires masculins devenus trop nombreux. Une femme peut aussi bien qu'un homme faire des écritures, recevoir les paiements, préparer des discours, bavarder pendant sept heures sur huit de travail. La perte de temps ne serait pas plus considérable et il adviendrait que le public au lieu d'être le serviteur du fonctionnaire, serait servi par le fonctionnaire avec plus de raffinement. Ces fonctionnaires masculins, pourraient de préférence servir de vidangeurs, d'égoutiers, d'hommes de corvée, de valets de Chambre ; entretenir nos routes d'État et construire un Palais de Justice à raison de vingt-cinq mille dollars pris aux fonds électoraux

Je ne vois pas pourquoi on ne laisse pas à la femme le privilège de s'adonner aux professions libérales, elle s'en fatiguerait d'elle-même. Comme notaire, elle serait plus stable et les voyages en pays étrangers deviendraient moins fréquents. Parmi les professions libérales, nous pouvons inclure celle de coiffeur, qu'elle exercerait avec habilité. La main féminine dans les visages mâles serait moins rude à la peau ; après tout, ce métier ne demande que le coup de ciseau, de rasoir ; de la propreté, du bavard-

dage et en cela les femmes ne manqueraient pas d'être aussi compétentes que les raseurs.

Je m'étais promis d'être aussi bref que possible et pour terminer, je suis certain que vous ne désiriez pas devenir député, si vous vous doutiez qu'un jour on "vous appellerait femme de Chambre ; Sénateur, cela vous forcerait à avouer quarante ans et celle de chirurgien, tiens ! Encore ! Oui, on vous appellerait ouvreuses ", (1) avocat avec le risque de devenir K. C., notaire et porter le titre de N. P., (nuisance publique) ; fonctionnaire, de crainte de vous voir forcées de tomber à genoux devant un député ; coiffeur, car alors on vous accuserait certainement d'être bavarde ; membre de la Kommission Kaiserine des Likeurs, pour être accusées d'incompétence. Vous seriez vite dégoutées de posséder le droit de vote, en constatant que vous votez souvent avec des ivrognes et des criminels. Ce problème de féminisme qui vous paraît si difficile à résoudre est des plus facile en l'abondant sous son vrai jour".

La présidente remerciant Louis Ranthier de sa causerie ainsi que de sa franchise, fut

(1) Emile Faguet.

forcée d'admettre que les conclusions du député de St-Thomas étaient des plus logiques ; qu'elle ne désirait plus le rôle de femme de Chambre, d'ouvreuse, nuisance publique, bavarde, pas plus qu'elle tenait à confesser son âge ou à s'agenouiller devant les dieux de la politique ; qu'elle préférait avaler la pilule du député de St-Thomas et laisser la politique aux incompetents, aux ivrognes et aux criminels.

## LA BONNE ENTENTE.

Le véritable Amphitryon  
Est l'Amphitryon où l'on dîne.  
MOLIÈRE.

Louis Ranthier s'embarqua avec le groupe qui se rendait à Toronto afin d'assister à un banquet en faveur de l'Entente Cordiale (bovril), entre les deux plus vieilles provinces du Canada.

Dans la Jérusalem de la bigoterie religieuse et francophobe, Louis Ranthier ainsi que tout le groupe fut reçu par les dignitaires de l'endroit. Le soir du banquet, les orangistes et les francocraintifs se rendirent au lieu des agapes et furent reçus avec tout le faste inconnu chez le peuple.

Le diner en bonne voie, les jaunes vantent les surplus de la province des visiteurs et ces derniers relancent la politesse en louant la largeur d'esprit des ontariens. Les compliments, les uns aussi flatteurs que les autres, se succèdent à coups répétés, jusqu'à l'heure des discours.

La mouchardise commence, les droits reposants sur des chiffons de papier se reposent entre les verres de véritables eaux gazeuses. Les représentants de la langue

française cèdent devant ceux de la langue opprimante.

Un député qui avait pris la défense de nos droits, d'une façon admirable, dans la capitale de l'Empire Britannique, lorsque son parti n'était pas au pouvoir, change de ton dans la capitale du fanatisme. Un ministre vante, avec raisons, les nombreuses familles chez ses compatriotes ; cause de ses ancêtres comme si celui " qui sert bien son pays avait besoin d'aïeux." Les surplus de notre province reviennent sur le tapis, c'est une lubie qui s'aggrave ; on déplore, les larmes aux yeux, qu'il existe des fanatiques dans notre province, traitant de fanatiques, ceux qui luttent ouvertement pour nos droits violés ; mais on ne parle pas du fanatisme des jaunes, ce fanatisme irraisonné, ignorant, étroit et injuste. Ce ministre passe outre les droits violés, les chiffons de papier, enfin cède devant ce même orangisme qui nous a enlevé les droits de la langue française dans le Saskatchewan, le Manitoba, le Keewatin, l'Alberta et l'Ontario.

Nolite mittere margaritas ante porcos  
(paroles de l'Évangile, que ces fanatiques se plaisent à citer à propos de tout et à propos

de rien et qui signifient : ne jetez pas de perles aux pourceaux). Il se pourrait qu'un jour ces mêmes gens étroits, à qui nos grands hommes vont faire la cour, tentent de nous enlever notre langue chez nous, sous les yeux de nos gouvernants qui toléreront tout probablement cet état de chose, afin que leur parti ne subisse de défaite aux prochaines élections fédérales.

Les discours se suivent et il n'est pas question de la spoliation de nos droits. Devant cette fange médiévale et hypocrite, nos compatriotes se prosternent et font le geste de chiens battus. Louis Ranthier dont la réputation d'homme au franc parler avait traversé les frontières provinciales, fut prié de prononcer quelques mots. Très ému de la défense qu'il avait à prendre, il n'en parla pas moins avec assurance.

Monsieur le Président, Messieurs :

Après les discours inutiles qui se sont prononcés ce soir, j'aborderai avec ma franchise accoutumée, la question qui trouble la paix du pays — la franchise doit primer partout et j'en userai à bon escient. — Je ne saurais ajouter beaucoup plus aux franchises et loyales raisons qu'un juge de ma province vous a données, en refusant de venir ici

ce soir. Messieurs, vous représentez la crème de votre province, en même temps l'intolérance la plus indigne que l'on puisse rencontrer en pays supposé moderne.

Vous êtes les frères de ces Irlandais du Nord, qui tout en se prétendant loyaux sujets de Sa Majesté, n'ont pas craint de prendre les armes contre les soldats du Roi et de se rebeller contre les édits de son Parlement. Vous êtes les frères de ces mêmes Orangistes qui ont tenu l'Irlande en esclavage et l'ont foulée aux pieds; vous êtes les frères de ces mêmes orangistes qui, au vingtième siècle, ne rêvent que de guerre de religions. Tout le désordre que vous avez causé en Irlande, vous cherchez à le répéter ici et je crains qu'un jour ou l'autre vous ne soyiez les instigateurs de quelques fléaux.

Votre fanatisme religieux et francophobe s'accroît de jour en jour. Vous devez constater que je ne fais pas le gastéropode, comme l'ont fait mes compatriotes présents à ce banquet.

Quelles que soient vos prétentions, la langue française possède des droits indéniables au Canada; nos ancêtres habitaient notre pays bien avant que vous ne lanciez ces

pauvres acadiens au gré des flots. Lorsque vous reprochez aux allemands leurs atrocités commises durant la guerre 1914-1918, pensez quelques fois à cette triste page de votre histoire.

Vous êtes bien les fils de briseurs d'images du dix-huitième siècle. Les siècles ne vous ont point changés, vous en êtes demeurés au même point de stupidité et d'étroitesse d'esprit. Il faut être ignorants de l'histoire pour prétendre que la langue française n'a pas de droits acquis et traiter comme des chiffons de papier, les pactes qui garantissent ces droits.

Notre langue était parlée des siècles avant la vôtre et à ce seul titre, nous aurions le droit de protester contre vos violations indignes de tout peuple qui se respecte.

J'admets que nous sommes une race conquise, mais n'est-il pas vrai que le traité de Versailles de 1919 a changé le status de maintes minorités. Des peuples tenus en esclavage, ont vu le soleil de la liberté se lever sur leur patrie mutilée par l'envahisseur ; d'autres ont obtenu des libertés jusqu'alors inattendues.

D'après ce traité, nous avons le privilège de demander le retour de notre province

à la France, puisque ce sol a déjà été possession française ; notre sang, notre langue, nos traditions sont français et nous sommes demeurés sous le drapeau anglais. Et vous nous accusiez d'être infidèle à la Couronne Britannique ! Nous espérons que votre " British Fair Play " n'est pas seulement un dicton, mais une règle de conduite. Vous nous témoignez votre largeur d'esprit en conservant votre fameux règlement XVII ; violant non seulement des traités que votre mère-patrie a signés, mais aussi l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.

C'en est à se demander si les peuples qui demandent leurs droits par des moyens constitutionnels, peuvent arriver à obtenir justice. Le sud de l'Irlande a nécessité la retention de plusieurs divisions de troupes anglaises, lorsqu'elles étaient requises en France et qu'est-il advenu de l'Irlande ? Elle a obtenu son autonomie et sa langue mère est officielle. L'Égypte a agi de la sorte et elle a obtenu sa liberté. Aux Indes, des milliers de troupes anglaises doivent demeurer en permanence, afin de conserver l'ordre, et les langues hindous sont officielles. Même en Angleterre, dans le pays de Galles, le gallois est enseigné dans les écoles ; et

nous, qui demandons justice par les moyens les plus constitutionnels, sommes forcés de souffrir de nouveaux affronts, avec l'approbation silencieuse de ceux qui doivent nous défendre contre ces ignominies. L'attachement à leur parti politique est considéré, par plusieurs des nôtres, plus important que la cause qui a coûté la potence, le peloton d'exécution, l'exil et la prison à nos véritables patriotes. Je ne veux pas faire de comparaisons avec ces derniers et ceux qui doivent défendre nos droits, car mes paroles dépasseraient la juste mesure.

Le parti politique que vous contrôlez a été l'instigateur de cette campagne de 1917. De préférence, à la lutte politique honnête, vous avez préféré une lutte de nationalité contre nationalité, de religion contre religion où bien, fait de nos élections un conflit d'intérêts financiers. La Banque de Montréal contre la Banque Canadienne du Commerce, le C.P.R. contre les chemins de fer nationaux et la marine marchande, la haute finance de Toronto contre celle de Montréal, etc. Des principes sociaux et des droits des nationaux, il n'est jamais question. Vous avez abaissé la politique à un

niveau plus bas qu'elle ne l'avait été jusqu'alors.

Cette lutte que vous poursuivez contre mes compatriotes n'est que le prélude de jours sombres et tristes que les générations futures auront à passer. Au lieu d'enseigner à vos enfants que le canadien-français est un g... Frenchman et un "priest-ridden", donnez-lui un esprit large et renseignez-le. Ne faites pas germer dans ces jeunes cœurs cette antipathie sournoise pour ses concitoyens de langue et de religion différente, qui aura des conséquences funestes pour l'avenir du pays. Apprenez à vos fils, la véritable histoire du Canada et le rôle éminent que le canadien-français y a joué, ainsi que la défense du drapeau britannique en 1776 et en 1812. Rappelez-leur, vos journaux ultra-jaunes sont forcés de l'admettre, que l'élément le plus anti-bolchévique est le canadien-français. Dites-leur qu'au lieu de faire preuve d'intolérance, le canadien-français rend le mal pour le bien, et que vos compatriotes dans la province de Québec jouissent d'une liberté d'action que n'eut jamais aucune autre minorité sur cette terre. Rappelez-leur qu'on ne se moque pas des "scraps of paper" des au-

tres quand on ne peut respecter les siens. Enseignez-leur que la Providence à voulu que deux grands peuples vivent au Canada côte à côte, non pour se nuire mais afin de s'unir et créer la prospérité et le contentement général. Démontrez-leur que l'éducation bilingue n'a jamais été une entrave à la culture. Faites pénétrer dans leur esprit que ce n'est pas la religion d'une race qui peut l'empêcher de produire des citoyens honnêtes et patriotes, bien au contraire, et si mes compatriotes sont l'élément le plus stable du pays, c'est dû à notre admirable clergé. Rappelez-leur que les canadiens-français, sauf leurs politiciens, ne seront satisfaits de leur sort dans ce pays, qu'en autant que les droits acquis seront respectés et tant que cela ne sera pas accompli, la conquête leur pèsera sur les épaules. Le geste demeure entre vos mains et c'est à vous d'agir comme j'agis, avec franchise. De cette franchise le pays deviendra de plus en plus prospère et le vingtième siècle sera réellement le siècle du Canada."

La liberté avec laquelle Louis Ranthier désempara les convives les forcèrent à applaudir. Ces applaudissements n'étaient que l'impression du moment. Le banquet

terminé les défenseurs prirent la route vers l'est.

A bord du train de 8.47, Louis Ranthier fut l'objet d'une violente attaque de la part d'un ministre. Celui-ci le blâmait d'y avoir été trop ouvertement. Monsieur, dit-il, je n'ai rien à me reprocher. Ce que j'ai dit ne l'a pas été dans le but de plaire ou de déplaire aux influences électorales. Mon discours représentait mes sentiments de patriotisme et de devoir envers ma race. Les politiciens de votre trempe ne sont pas des patriotes mais des patriotards. Vous exhibez votre prétendu patriotisme en temps d'élection et une fois au pouvoir, votre impudent esprit de parti vous pousse aux honteuses capitulations. Lors des spoliations de nos droits, vous avez été des défenseurs craintifs et vous connaissiez pourtant l'importance que pouvait avoir sur l'avenir, la prévention de ces injustices criantes. Vous êtes demeurés semi-coi afin que votre parti n'en souffre pas parmi ces fanatiques.

L'ennemi qui nous menace doit être attaqué chez lui et lorsque l'occasion se présente d'y faire face, l'esprit du parti doit céder devant le sang qui coule dans vos veines. Il faut des années pour éveiller l'apathie

publique mais lorsqu'elle se réveillera, gare aux gens de votre espèce.

Vous l'avez constaté dans la dernière élection provinciale et vous le constateriez dans les prochaines élections municipales d'une grande ville que vous semblez ignorer, puisque vous êtes à peine sorti de votre village. La lutte pour la défense de nos droits, tout en s'intensifiant, n'a pas pris encore chez le peuple toute l'importance qu'elle devrait avoir. Il en sera comme des dernières élections, le jour du réveil arrivera.

Les hommes qui ont sacrifié fortune et honneurs à la lutte, auront dans notre histoire une plus grande place que ceux qui auront fait preuve d'un avachissement comme le vôtre, à l'occasion de ce banquet. Qu'est-ce que cela importe à ces fanatiques que votre arrière grand-père ait été l'auteur d'une famille de 34 enfants et qu'en comptant jusqu'à la quatrième génération vous puissiez retracer ses 369 rejetons, dont presque tous sont des employés du gouvernement ? Ce qui leur importe de savoir : jusqu'à quel point nos compatriotes ont conscience de leur droit et comment ils se préparent à faire face au danger terrible dont ils sont menacés dans l'avenir.

Ces gens ne nous font pas la cour en nous avisant qu'à telle date, telle heure, la langue française subira de nouveaux affronts. Soyez assuré qu'ils travaillent en dessous même lorsque vous, bonasses que vous êtes, leur lancez des fleurs. S'ils nous enlèvent nos droits par des moyens vils, hypocrites et bas, à nous d'y aller de voix haute, revendiquer nos droits par des pétitions à la Couronne et si nous ne réussissons pas pourquoi ne nous adresserons-nous pas à la Ligue des Nations dont nous sommes membres ? Si nos représentants doivent y siéger afin d'établir la justice au Monténégro, je ne vois pas que nous comme peuple, ne puissions pas y revendiquer nos droits, qui nous tiennent plus à cœur que les batailles entre albanais et serbes.

A nous de lancer au monde entier un cri de persécutés qui demandent justice et de prouver par nos protestations, que les chiffons de papier ne sont pas l'exclusivité d'un peuple et encore moins la raison du plus fort. Nous avons le droit de nous servir du même privilège que tous les peuples opprimés ont invoqué, et si nous ne réclamons pas ouvertement ce qui nous est dû, nous avons tort.

Nous avons courbé le front assez longtemps et l'heure est arrivée où nous devons, pour les générations futures, élever la voix et prouver que nous ne nous laissons pas avachir aussi facilement que nos ennemis le croient. Nous ne demandons ni l'indépendance ni la séparation ; ce que nous exigeons est garanti par les traités entre l'Angleterre et la France et par l'acte de l'Amérique Britannique du Nord.

Si vos intérêts de parti vous privent d'être les initiateurs de ce mouvement, jetez le parti à l'égoût ; je ne vois pas d'endroit plus convenable et prouvez que vous êtes de véritables patriotes et non des craintifs. N'allez pas croire que votre prétendue puissance me détournera de la tâche que je me suis imposée, d'exposer à mes compatriotes le devoir que comporte la situation actuelle. Nous avons été le peuple le plus patient au monde depuis vingt-cinq ans, personne ne pourra nous accuser du contraire, mais il y a une juste limite à la patience et il est grand temps d'agir.

Remarquez bien que je vous suggère des moyens constitutionnels, non la révolution, et lorsque le peuple canadien-français sera

convaincu de la justesse de sa cause, n'allez pas prêcher l'amitié à nos ennemis.

L'amitié existe chez nous mais elle n'existe pas chez eux. Nous avons tendu la main assez de fois, nous avons supplié assez longtemps ; le temps des revendications énergiques est arrivé et à nous d'employer tous les moyens loyaux et honnêtes auxquels tout peuple peut recourir, pour réclamer la justice qui lui est due.

Très bien, répondit le ministre, cela ne servira qu'à exaspérer ces fanatiques et à nous enlever d'autres privilèges. Louis Ranthier interrompit le ministre : " exaspérer ces fanatiques, je ne demande pas mieux. Ils nous sont hostiles en dessous et je me demande s'il ne serait préférable de les voir sous leur vrai jour. Je préfère lutter contre un homme qui me fait face, que de me défendre contre celui qui me poignarde dans le dos. Quant aux privilèges qu'ils peuvent enlever, il leur serait difficile de nous en enlever plus qu'ils ne l'ont fait jusqu'à ce jour. Nous avons tout à gagner et rien à perdre. Leur amitié ne nous sera jamais acquise, tant que nous n'aurons pas démontré que nous sommes un peuple capable de défendre ses droits par des moyens plus

honnêtes que les leurs, et ce jour-là seulement pourrons-nous attendre d'eux, l'équité qui conduira le pays vers la prospérité.

N'oublions pas de rendre hommage à nos quelques défenseurs, que ne décourage pas l'apathie du peuple canadien-français, et donnons-leur tout le crédit qui leur revient. Ce sont eux qui ont sonné le réveil et à eux de récolter les honneurs de la victoire lorsque nos droits nous seront remis intacts.

Il en est de nos droits comme de tout ce qui touche au bien de la race. Enlevez vos mains sales de l'éducation et n'y introduisez aucune de vos influences et de vos quémandeurs de positions de tout repos. L'éducation ne doit pas être " la sinécure de paresseux, d'intrigants, de pieds plats, d'échines souples et de crânes vides " (1) que vous choisissiez parmi vos parents et vos amis. Laissez l'éducation entre les mains de ceux qui en ont la direction actuellement et de grâce, laissez-leur déployer leur initiative.

Je prendrai le cas des écoles normales qui relèvent de votre administration. Il serait curieux de connaître le nombre de diplômés d'une école normale de Montréal

(1) Emile Faguet.

qui, en 1923, exercent la profession d'instituteurs. Je ne serais pas surpris d'apprendre que le chiffre est moindre de quinze pour cent et pourquoi ? Les parents qui possèdent des influences politiques, réussissent à obtenir une bourse pour leur rejeton, afin de lui procurer une éducation qui le rendra à l'Université, sans rien déboursier.

J'admets le cas de fils de familles pauvres dont les parents ne peuvent subvenir aux frais de l'éducation normale, mais je suis assuré que ceux qui peuvent obtenir ces concessions, sont très rares chez le peuple. Cela en revient à ce que je vous disais tout à l'heure, que si par malheur vous tentiez de rendre l'éducation chose publique, ce serait la débâcle complète de l'instruction laïque et heureusement pour la race, l'instruction séculière ne nous fera jamais défaut.

Avec l'éducation sous votre contrôle, nous verrions la répétition de ce qui se passe dans les bureaux du gouvernement. Le chef de bureau doit plier devant les volontés du dernier des clercs, parce que celui-ci a l'avantage d'être le neveu, le cousin ou le protégé de monsieur le ministre Untel ou de monsieur le député Untel. Il en serait

de même de nos écoles. L'instituteur s'arrogerait le droit que lui confère la protection d'un influent pour faire à sa guise et se moquer du directeur. Ce dernier craintif des influences de l'instituteur devra tolérer, s'il veut conserver sa position.

Prenons le cas de ce secrétaire d'une de nos commissions scolaires les plus importantes. Lorsque la position de secrétaire est devenue vacante, au lieu de nommer une compétence et promouvoir un membre du corps enseignant, on est allé chercher un avocat dans son bureau parce que celui-ci était le neveu d'un commissaire. En somme, l'enseignement sous le contrôle direct des politiciens deviendrait une école d'incompétence dirigé par des incapables.

## L'EMIGRATION

Je vous demanderais de lire ce rapport d'un discours prononcé avant-hier par un député de la capitale, il ne manquera pas de vous intéresser : "Sauf les expéditions infructueuses du ministre des discours dans les centres canadiens-français de la Nouvelle-Angleterre, vous n'avez rien fait pour enrayer l'émigration de nos compatriotes vers ces centres industriels. Le chef de l'opposition vous a fait remarquer, il y a bientôt un an, que la province subit une lourde perte par l'émigration et vous venez seulement de vous réveiller de votre torpeur.

Lorsqu'une province est dite prospère et peut se vanter d'un surplus de cinq millions, en empruntant un autre cinq millions et que sa population rurale se désagrège, non au profit des villes mais au profit de nos voisins du sud, il y a lieu de croire que cette prospérité tant vantée est fictive.

La population urbaine a augmentée de huit pour cent de 1911 à 1921 par l'immigration, tandis que la population rurale a diminuée de huit pour cent par l'émigration. D'après vous, "il n'y a pas vrai-

semblablement lieu de s'alarmer puisque l'équilibre dans les autres régions (rurales) de la province n'est pas encore rompue". Vous croyez qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer et moi je crois que vous craignez plutôt de donner l'alarme .

Ainsi en 1920, les taux moyens des naissances dans quarante comtés de population presque exclusivement rurale atteignait 407 et la mortalité, en prenant la moyenne de la province, 163 ; il reste donc un surplus de 244 âmes par 10000 de population par année. Ces chiffres proviennent de votre Annuaire Statistique et s'ils sont exacts, l'augmentation de la population rurale aurait dû être de 243,500 en dix ans, puisque cette population était de 1,038,934, en 1911. Il n'y a pas lieu de s'alarmer quand cette même population était de 1,038,128 en 1921 ; alors que faut-il pour vous alarmer ? Cette perte de 243,500 n'étant pas suffisante, il faudrait donc qu'elle soit de 1,038,000.

La population urbaine était de 966,842 en 1911. D'après ces mêmes statistiques, il existe une augmentation de 287 naissances et une diminution de 163 par les décès ; laissant un accroissement de 124 par 10,000

âmes de population urbaine par année. Ce qui nous donnerait 120,000 personnes de plus, dans ces dix années.

Les augmentations de la ville et de la campagne nous donnent 363,500 âmes de plus, en dix ans.

De 1911 à 1921 notre population a augmenté de 355,243, soit un déficit de 8,000 âmes.

En ajoutant un chiffre très bas d'immigration de 70,000 ; les juifs seuls, ont facilement augmenté de 35,000, nous arrivons au huit pour cent de la population rurale qui s'est exilée aux États-Unis. Ces chiffres vont jusqu'en 1921 et je ne serais pas surpris qu'en 1923, ils aient atteint les 243,500 et tout cela s'est passé pendant votre maladie du sommeil.

Il faut être à bout d'arguments pour prétendre que cette migration est due aux achats de gramophones et de pianos par les cultivateurs. Je n'en aurais pas causé si j'avais été à votre place, car cette honteuse spéculation se fait avec votre approbation. La compagnie Victor Talking Machine a déclaré un dividende-action à ses actionnaires de 600% en décembre 1922 (Literary Digest, 6 janvier 1923 page 16),

en sus de ce montant les vendeurs à termes ont honnêtement ajouté un autre 200%. Il en est de même des marchands de pianos, et de toute cette spéculation à termes qui devrait se terminer dans le plus court délai possible. Vous ne pouvez prétendre que le cultivateur, qui demeure chez lui pendant un long hiver, puisse se priver de la récréation bien légitime d'un peu de musique.

Ne cherchons pas seulement la cause dans la musique, mais plutôt dans votre politique de taxer les cultivateurs pour vos routes construites dans le but de faire augmenter les revenus de la Kommission Kaiserine des Likeurs. Il eut été préférable de construire ces routes aux frais de cette commission, plutôt que de taxer à outrance le pauvre cultivateur qui est déjà exploité par les marchands de provisions et par tous les mercantis.

La valeur des produits de la ferme a diminué considérablement et en voici des données.

	1917	1921
Blé du printemps	\$ 2.46	1.59
Orge	1.58	1.00
Seigle	1.78	1.25
Pois	4.51	2.50

Fèves	7.77	3.18
Sarrasin	1.73	1.00
Lin	3.37	3.56
Pommes de terre	1.38	.80
Navets, betteraves etc.	.59	.40

soit une moyenne de diminution de 40%.

La valeur moyenne, par tête, du bétail des fermes de la province, sans compter le bétail que nous ne voulons inclure, se chiffre comme suit :

	1917	1921
Vaches laitières	82.00	62.00
Autres bêtes	46.00	23.00
Moutons (pauvre mouton!)	15.00	6.00
Porcs	29.00	16.00

encore une diminution de 43%.

Le prix du beurre et du fromage a souffert une diminution de 25%.

Cette diminution de 40%, 43% et 25% sur ces divers produits fait une baisse moyenne de 36% dans les prix payés au producteur.

Or, on voit dans l'Annuaire Statistique (p. 307) que la dépense hebdomadaire typique en aliments pour une famille de cinq personnes, en prenant une moyenne des prix dans 60 villes du Canada, de \$12.24

qu'elle était en 1917 est de \$11.00 en 1921, ce qui ne fait qu'une diminution de 10%.

Comme on le voit si les cultivateurs vendent leurs denrées beaucoup meilleur marché, ce n'est pas le consommateur qui en profite mais les intermédiaires qui maintiennent les prix élevés et qui spéculent aux dépens du producteur et du consommateur.

D'après ces mêmes statistiques, il en coûte \$20.67 par semaine à un père de famille pour vivre. Chaque dollar est reparti comme suit ;

50 sous pour la nourriture,

35 sous pour le logement,

15 sous pour l'éclairage et le chauffage

---

\$1.00

Il ne lui reste donc pas un sou pour son habillement et autres dépenses indispensables à tout être humain. A ces dépenses, il faut ajouter l'économie en cas de chômage.

Nous allons vous faire voir la moyenne des gages payés dans quarante industries principales de la province, et ensuite nous aurons le plaisir de constater comment ils se comparent avec les profits réalisés par certaines industries.

## MOYENNE DES GAGES

	Annuels	Semaine
Pulpe et papier	1,000	20.00
Bois, lattes, bardeaux	700	14.00
Coton	630	12.50
Produits de minoteries	835	16.50
Chaussures en cuir	800	16.00
Tabacs (cigares et cigarettes)	560	11.20
Beurre et fromage	800	16.00
Salaisons de viande et abatage	1,100	22.00
Fabriques de vêtements d'hommes	950	19.00
Construction et réparations de navires	1,400	28.00
Construction de logements	1,000	20.00
Laminoirs et haut-fourneaux	1,000	20.00
Produits de fonderies	1,050	21.00
Lumières et pouvoirs électriques	1,000	20.00
Fabriques de vêtements de femmes	725	14.50
Pain et autres produits des boulangeries	900	18.00
Tabacs à chiquer	550	11.00
Chaudières et locomotives	1,500	30.00
Appareils et fournitures électriques	825	16.50
Réparations de wagons	1,300	26.00
Chaussures en caoutchouc	700	14.00
Chapeaux, casquettes et fourrures	750	15.00
Peintures et vernis	725	14.50
Plomberie et ferblanterie	775	15.50
Liqueurs de malt	990	20.00
Cuir tanné etc.	725	14.50
Imprimeries et librairie	850	17.00
Liqueurs de malt	990	20.00
Cuir tanné etc.	725	14.50
Imprimeries et librairie	850	17.00
Vêtements sur commande (pour hommes)	800	16.00
Biscuits et confiserie	550	11.00
Bas et tricots	500	10.00
Articles d'habillement pour hommes	450	9.00
Fabriques de portes et chassis	700	14.00
Sacs en coton	600	12.00
Imprimerie et reliure	800	16.00
Fonderies en cuivre	1,200	24.00
Gants et mitaines	600	12.00
Vêtements sur commande (femmes)	525	10.50
Produits du cacao et du chocolat	675	13.50
Huiles	1,100	22.00
Meubles et marchandises tapissées	800	16.00

## PERCENTAGE DES PROFITS réalisés par quelques industries

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
Pulpe et papier	23	17	9½	49½	64	14½	124	9½%
Bois, lattes, etc	19	13	9	41	62	21	69	30%
Coton	32	7	8½	47½	58	10½	38	26½%
Chaussures en cuir	27	8	6	41	42	1	25	4%
Tabacs, cigarettes	17	4½	6	27½	42	14½	22	66%
Fabrique de vêtements	16	6¼	4½	26¾	28	1¼	16	6%
Construction et repar. navires	10	9	3½	22½	23	½	28	2%
“ de logements	7	8½	3	18½	22	3½	9	40%
Laminoirs	8	5	3	16	22	6	24	25%
Produits de fonderies	5	6½	2¾	14¼	18	3¾	19	20%
Lumière et pouvoirs	—	—	—	—	—	—	—	?
Vêtements de femmes	9	3½	2½	15	16	1	8	12%
Pain, boulangeries	10	2½	2¼	14¾	15	¼	7	4%
Tabacs à chiquer, etc.)	7	1½	2¼	10¾	15	4¼	10	42%
Chaudières et Locom.	6	3	1¾	10¾	14	3¼	12	26%
Appareils électriques	7	3¼	1¾	12	13	1	20	5%
Chaussures en caoutchouc	5	2¾	1½	9¼	11	1¾	9	17%
Chapeaux, casquettes	7	1¾	1½	10¼	11	¾	8	6%
Peinture et vernis	6	1	1½	8½	11	2½	10	25%
Plomberie	5	2¾	1½	9¼	10	¾	9	8%
Bière	4	1¼	1½	6¾	10	3¼	11	30%
Cuir tanné	6	1	1¼	8¼	9	¾	5	15%
Imprimerie, Librairie	3	3	1¼	7¼	8	¾	7	11%
Vêtements sur commandes	4	1¾	1¼	7	8	1	4	25%
Biscuits, confiseries	5	1½	1¼	7¾	8	¼	4	6%
Bas et Tricots	5	1¼	1¼	7½	8	½	4	12%
Articles pour hommes.	4	1¼	1¼	6½	8	1½	7	21%
Portes et chassis	4	1¾	1	6¾	7	¼	9	3%
Imprimerie, reliure	1¾	2¼	¾	4¾	5½	¾	4½	17%
Fonderies en cuivre	3	1¼	¾	5	5½	½	5½	9%
Vêtements, sur com. (fem.)	2¾	1	¾	4½	5	½	2¼	22%
Cacao, chocolat	2½	½	¾	3¾	4½	¾	2½	30%
Huiles	3	1½	½	3½	4	¾	1	38%
Meubles	1½	1¼	½	3¼	3¾	½	2¾	19%

- (1) Coût de la matière première.
- (2) Salaires et gages.
- (3) 15% ajoutés à la valeur de production.
- (4) Coût de la production.
- (5) Valeur de la production.
- (6) Profit.
- (7) Capital.
- (8) Dividende.

Ces chiffres sont par millions de dollars.

La moyenne des salaires dans la province est donc de \$16.20 par semaine et vous pouvez voir par le tableau (p. 232) comme elle est peu en rapport avec les profits réalisés par les industries où l'on paye ces salaires.

Les industries que nous avons omis de ce tableau ne montrent pas de profits.

Prenons le cas des fabricants de cigares, cigarettes, tabacs à chiquer, à fumer etc. La moyenne des salaires dans ces établissements est de onze dollars par semaine tandis que leurs profits se chiffrent à 60% de leur capital. Si nous comptions ces profits sur le capital réellement versé nous arriverions à 100%. Malgré ces profits énormes aux dépens des salariés, ces profiteurs des sueurs du peuple n'avaient même pas la décence de diminuer le prix de leurs produits, lorsque la matière première était tombée en valeur, d'au moins 50%. Le profit annuel des fabriques de tabacs est de vingt millions par année. Lorsque " Le Réveil " prétendait que le trust volait, purement et simplement, 175,000 dollars par semaine soit environ neuf millions par année, il avait plus que raison.

Les fabriques de coton, dont les profits énormes ont été le sujet d'une enquête du gouvernement, (nous savons ce qu'il en résulte de ces enquêtes) payent en moyenne \$12.50 de salaire par semaine. Je ne voudrais pas, par patriotisme, donner les montants de salaires payés aux apprentis par les filatures de la Nouvelle Angleterre. Il en serait de même pour les industries du fer et de l'acier, fonderies, scieries, manufactures de lattes et bardeaux, peintures et vernis et la construction de logements. Si vous étudiez les profits réalisés, vous constaterez par vous-mêmes que ce sont ces industries qui s'enrichissent le plus dans notre pays, qui n'ont pas le courage d'élever les salaires pour prévenir cette migration vers le sud. Les patrons américains ne craignent pas de payer libéralement leurs employés, de façon à ce que ces derniers n'aient pas à faire face à un déficit, leur semaine de travail terminée.

Ce ne sont pas les grèves qui régleront les différents entre patrons et employés. Sur 25 grèves qui ont été déclarées en 1921, les ouvriers en ont gagnées 3 avec une perte de 236,124 journées de travail. Si les patrons ne désirent pas l'ingérence des politiciens,

ce qui serait déplorable dans le commerce, il ne leur reste qu'une chose à faire, c'est l'organisation professionnelle préconisée par Son Éminence le Cardinal Mercier dans sa récente lettre sur " la Papauté et le sens chrétien dans l'encyclique " *Urbi Arcano Dei* " : " Seule, la réorganisation corporative neutralisera l'antagonisme des classes. Elle doit redevenir plus que jamais l'idéal de l'action sociale catholique. "

L'idée, d'ailleurs, est en marche. L'avenir est à elle. Partout déjà, sous la pression des événements, des groupes professionnels ouvriers et des groupements professionnels patronaux se rencontrent occasionnellement pour toutes les questions de salaire, de durée de travail et d'autres qui intéressent la profession. Les grandes industries du pays ont leurs commissions nationales officiellement instituées, où délégués des patrons et délégués des ouvriers élaborent des conventions, préparent une charte de travail.

Il s'agit désormais de stabiliser ces rencontres occasionnelles ; il faut établir entre patrons et ouvriers d'une même profession des contacts directs et permanents ; opérer une liaison organique entre le capital et

le travail qui collaborent à la même industrie. Il faut que, sous une forme ou sous une autre, cette liaison soit réelle, de tous les instants, réglée d'avance, et non plus improvisée aux jours de combat, au fort des conflits, quand les passions sont surexcitées et que les esprits, bornés par la vue d'intérêts exclusifs, sont incapables de s'élever à la considération de l'intérêt de la profession et à celle de l'intérêt général." (1)

Ces capitalistes, qui entassent dans leurs coffres-forts des dividendes énormes à raison de capitaux moitié eaux et moitié payés et qui donnent de minimes salaires, sont encore une engeance qui ordonne le suicide de la race. Il me semble que si au lieu de payer ces dividendes honteux, on augmentait les salaires, sans cependant hausser le prix des produits, on enrayerait cette exode des nôtres vers les États-Unis.

Et malgré ces chiffres éloquents de l'Annuaire Statistique, les gouvernants tolèrent toujours. Les causes de l'émigration ne sont donc pas dues aux désirs de luxe de l'agriculteur et du salarié, mais à la spéculation dont ils sont l'objet.

Vous prétendez que votre bureau de ra-

(1) Le Correspondant 25 avril 1923.

patriement ramènera un grand nombre de nos compatriotes exilés par votre incurie, à quoi bon. Avant de multiplier votre bureaucratie, prenez donc des moyens efficaces pour garder nos canadiens chez nous !

Vous ne pouvez pas alléguer que vous ignoriez cette émigration depuis dix ans. Si vous l'ignoriez vous avez eu tort de ne pas vous renseigner et si vous ne l'ignoriez pas et la tolériez, vous êtes ce dont je vous accuse d'être : des INCOMPÉTENTS, indignes du poste qui vous est confié.

Que deviennent nos compatriotes dans les usines de la Nouvelle-Angleterre ? Des Américains et après deux générations, et le plus souvent avant, ils souffrent de la maladie bien américaine de la métonomasie. M. Arthur Roy deviendra Arthur King ; Joseph Cartier, Joseph Carter ; Paul Pothier, Paul Potter, etc., etc. Il n'y a que le nom de Martin qui puisse demeurer Martin !

N'ayons crainte de le dire tout haut, nos frères exilés aux États-Unis sont une perte totale pour la race, et cet irréparable malheur tombe sur vos épaules par votre incurie et votre lacheté.

Vous êtes des lâches, je le répète des lâ-

ches quand il s'agit de patriotisme, de conservation de la race, de défense de nos droits.

Encerclés par les anglo-saxons, laisserez-vous se perdre à tout jamais le meilleur sang de notre race au profit de la république voisine ? Vantez vos surplus et votre mauvaise administration, mais lorsque des faits aussi évidents vous crèvent les yeux, faites quelque chose. Il ne faut pas être politicien pour réaliser cette perte pour la race.

Si vous êtes des esclaves de votre parti politique, je suis libre. Je vous traite encore de lâches et vous lance à la figure tout le mépris que vous méritez. Ouvrez les portes de vos prisons aussi larges que vous l'entendrez, mais vous ne m'empêcherez pas de chanter " O Canada terre de nos aïeux et non de nos politiciens."

D'autres ont gravi l'échafaud pour la cause que je défends et s'ils avaient prévu que 86 ans après leur sacrifice, cette même cause serait lâchement abandonnée par leurs compatriotes, auraient-ils fait ce geste magnanime de donner leur vie pour la Cause Sacrée ?

Elle leur était plus chère, plus profondément attachée que vos honneurs politiques.

Créez des déficits que les générations fu-

tures auront à défrayer mais ne laissez pas, je vous en implore, nos compatriotes s'exiler à tout jamais.

“ Eh bien, Monsieur le Ministre, qu'en pensez-vous ? lui demanda Louis Ranthier quand celui-là eut fini sa lecture.”

“ Ce que j'en pense, répondit le ministre, c'est que ce député a raison, si les chiffres donnés sont bien de l'Annuaire Statistique. Tout ce que je me rappelle de ce volume, c'est qu'il est orné d'une couverture rouge et bourré d'un nombre infini de chiffres, auxquels, comme mes confrères, je n'ai jamais rien compris. Je vous souhaite une bonne nuit, mon ami, car je crains que vous puissiez me convertir à cette chose, si difficile pour nous de mettre en pratique, qui se résume en deux mots : bonne volonté.”

## LES P'TITS CHARS.

Louis Ranthier profita de son passage à Montréal pour vivre quelques jours chez lui et s'occuper de son bureau.

Fatigué, ahuri de la politique, il aurait préféré résigner. La tâche qu'il s'était imposée, lui tenait tellement à cœur qu'il ne put s'y résoudre. Sa mère habitait chez lui et s'entendait on ne peut mieux avec sa femme. Dans ce cas-ci, la belle-mère rompait la règle établie que ces dernières sont des nuisances. Les deux femmes faisaient bénéficier les bonnes œuvres du comté de leurs moments de loisirs, et multipliaient leurs visites chez les pauvres et les infortunés.

Le bureau du député prenait une importance de plus en plus marquée, due à l'habileté de son associé et à la confiance que Louis Ranthier inspirait aux ouvriers et même chez les industriels. Sa femme s'y rendait très souvent, lorsqu'il y avait un surcroît d'ouvrage, aidant à la cause commune. Ses relations avec son époux étaient des meilleures. Jamais la moindre brouille vint troubler ce ménage. Lorsque le dé-

puté de St-Thomas arrivait chez lui, les visiteurs ne tardaient pas à s'y rendre. Tous ces gens s'en retournaient enchantés de son accueil et de sa franchise.

Une grande assemblée publique avait été convoquée dans le but de demander au gouvernement l'adoption des billets de tramways à cinq sous. Louis Ranthier agissait comme président. Ce dernier pria Polydore Sansposte de prendre la parole. Monsieur le député, messieurs, dit-il, comme il s'agit de trust, je tiens à vous exposer des faits. Je ne dois pas oublier de vous faire part de quelques réflexions qui me sont venues à l'esprit ce matin. En me levant, comme il faisait sombre, j'ai dû me servir de pouvoir électrique. Première apparition journalière du trust. Ma femme est malade, il m'a fallu faire mon petit déjeuner. J'allume le bec à gaz ; lueur du même trust. J'ouvre ma " dépense " pour y prendre du pain et du beurre ; je beurre mon pain de spéculations. En cuisant quelques grillades de " bacon ", je pensais à notre ami Cire Javelle, le roi du trust des cochons. Il me manquait du thé, je me rends chez l'épicier, j'obtiens du thé, encore un trust me dis-je ! J'allume une cigarette ;

je humais le trust du tabac “ sur mes lèvres parfumées ”. Je demande au garçon-épici-er, la permission de me servir du téléphone ; pour une fois je tenais un trust dans mes mains.

Je sors de chez l'épici-er et dépose mes deux pieds sur le perron en ciment ; je fou-lais le perron et le trust du ciment à mes bottes. Je reviens chez moi, j'enfile quel-ques “ pinunes ” pâles, fabriquées avec du fer en barre, (qui coûteront \$187,000 aux boches) j'avalais le trust des “ pinunes ” pâles. Je prends un petit verre de gin, je gobais le trust du gin. Me voilà en furie et je me suis demandé “ en verrai-je encore des trusts ” ? Je quitte mon perron en ci-ment, aussi pour m'accrocher au perron d'un tramways, je verse 25 sous au receveur et obtiens quatre billets de trust. Je des-cends aux enfers, pour découvrir le trust du charbon. Mon imagination me trans-porte au Pôle Nord où le trust de la glace y est roi et maître. Je reviens sur terre, j'aperçois un Ford-Rolls-Royce qui filait 107 milles à l'heure à l'aide de l'essen-ce d'un trust. (Le prochain aviseur légal de ce trust recevra \$15,000 par année pour ses connaissances de la politique).

Je pourrais continuer ainsi maintes réflexions de la sorte, seulement comme il s'agit d'un seul trust, celui des "p'tits chars", je vais vous en causer à l'instant, aidé de quelques chiffres qui ne peuvent mentir. Durant mon heure de dîner, en feuilletant un journal anglais du matin, j'aperçus, dans le bas d'une page où très peu de lecteurs ont pu découvrir, le résultat obtenu de l'opération de ses tramways par une ville située sur un détroit.

Cette ville possède une population un peu plus considérable que celle de notre ville. En retour il y a dix fois plus de gens qui se servent d'automobiles. Celà compense pour la différence de population.

Le montant perçu est de cinq sous par billet. On exige un sou supplémentaire au cas de correspondance. Une personne sur trois se sert de "transfer" les deux autres personnes payent cinq sous.

Les gages payés aux 6000 employés sont, sauf deux exceptions, les plus élevés aux États-Unis.

Sur 40,000,000 de personnes transportées en un mois, il ne s'est formulé que 196 plaintes. (heureuse ville !)

On a ajouté 310 milles de rails ; payé

\$456,000 en taxes ; transporté \$570,000 au fonds de réserve. Quels ont été les résultats après un an d'opération : \$6,200,000 de profits divisés comme suit :

\$1,200,000 payés sur le prix d'achat.

\$4,000,000 placés au fonds d'amortissement.

\$1,000,000 de bénéfice net.

Voilà de la compétence mise en pratique.

Nous payons  $6\frac{1}{4}$  sous du billet ; les gens sont mécontents du service ; on nous entasse comme des immigrants dans des boîtes d'où on prend bien garde de ne pas laisser échapper la mauvaise odeur ; les salaires des employés sont baissés. Malgré ces records attendons-nous qu'un matin, le receveur nous chuchote à l'oreille " en avant les trois pour vingt-cinq sous."

Rien de surprenant à ce que les actionnaires trouvent inexacts, les chiffres donnés par les directeurs.

Il est grand temps qu'une enquête sérieuse se fasse sur ce trust afin de nous renseigner sur sa véritable position financière. Les commissaires devront être des hommes libres. La province en compte par centaines. Ce qui les empêche de s'occuper de la chose publique, c'est qu'ils ne veulent

pas se trouver aux côtés de nos escargots, de nos molassons politiques ; de toute cette clique de fabricants de “ pinunes ”, de gin, de ciment, d’huiles, de corsets, de ratés professionnels qui nous gouvernent, les uns au dessus, les autres en dessous.

Je n’ai pas à demander à notre dévoué député de s’occuper de notre cause. Nous savons comment il fait son devoir et sommes assurés qu’il ne manquera pas de s’occuper de cette importante question.”

Après quelques autres discours, le député de St-Thomas remerciant les électeurs de leur bon vouloir, les assura de son appui vigoureux.

Après l’assemblée, Louis Ranthier s’en retournait chez lui, accompagné de quelques ouvriers. Comme il venait de les quitter et pénétrait dans sa demeure, quelques coups de feu mirent en émoi, ce paisible quartier. Les voisins s’empressèrent au dehors. Ils aperçurent deux hommes qui fuyaient à toutes jambes. On se dirigea vers la résidence du député. Les gens le trouvèrent sur le seuil de sa maison baignant dans son sang. Un médecin mandé en toute hâte, ne put que constater la mort de Louis Ranthier.

Après une courte enquête, les policiers apprirent que ce meurtre avait été commis par deux apaches à la solde des traiteurs de blanches. Comme d'habitude, on chercha, en vain, les assassins.

Quelles qu'aient été les injures dont un homme fut l'objet durant sa vie, la mort lui apporte les louanges hypocrites de ceux-là mêmes qui l'ont méprisé. Il en fut ainsi pour l'ex-député de St-Thomas.

Comme il arrive trop souvent, il n'y a que les grands malfaiteurs de l'humanité dont le nom persiste à travers les siècles. Notre héros fut vite oublié. La politique continua son cours néfaste et demeura le chef-d'œuvre de l'incompétence.

AINSI SOUHAITENT-ILS !

F I N

## ERRATA

Pages				
13	Ligne	3	Lire	déployant
14	"	19	"	ascenseurs
21	"	11	"	fonds
30	"	19	"	accepté
56	"	13	"	entendu
72	"		"	" Antichambreurs "
75	"	2	"	indépendant
103	"	5	"	cru
129	"	6	"	passé
137	"	22	"	connu
139	"	24	"	dépendue
146	"	2	"	mort-nés
156	"	12	"	toutes
173	"	5	"	obtenu
199	"	7	"	son

BNQ



000 415 741